

Une nouvelle structure de réinsertion sociale pour les 15-18 ans

Quartier St-Martin Pont-à-Mousson

BAGAT Stéphane
BLOT Benjamin

Une nouvelle structure de réinsertion sociale pour les 15-18 ans

Quartier St-Martin Pont-à-Mousson

Membres du jury :

Christian **FRANÇOIS**

Alain **CARDON**

Architectes DPLG, enseignants à l'école
d'architecture de Nancy

Intervenant extérieur :

Jérôme **NAIN**

Éducateur spécialisé au centre PATTON de
Pont-à-Mousson

Professeurs suppléants

Pierre **WAVASSEUR**

Architecte DPLG, enseignant à l'école
d'architecture de Strasbourg

Jean-Marc **STEBE**

Enseignant et chercheur au département
sociologie de l'université Nancy 2
Professeur de sociologie à l'école
d'architecture de Nancy



11 Préface par Jérôme NAIN

15 Introduction

Chapitre 1 Etude de l'évolution de la société depuis 20 ans

23 1.1 Modifications culturelles et sociologique

28 1.12 Les modifications économiques et budgétaires

A- LA CRISE DE L'EMPLOI

B- LA STAGNATION DES BUDGETS

Chapitre 2 Etude sociologique de la population concernée (étude de cause à effet.)

39 2.1 La concentration urbaine

41 2.2 Les conditions d'habitat

44 2.3 Les évolutions de la cellule familiale

47 2.4 Le non-emploi

Chapitre 3 Etude de l'évolution des lois et du social

55 3.1 La décentralisation

A-EN MATIERE D'ASSISTANCE EDUCATIVE

B-EN MATIERE DE PREVENTION SPECIALISEE

60 3.2 Les nouveaux dispositifs d'insertions

64 3.3 Les lois et les dispositifs qui régissent le social

64 3.31 Textes relatifs à la population

65 3.32 Les MECS

3.33 L' AEMO

3.34 LES NORMES POUR L'ETABLISSEMENT

68

Conclusion

71

Définitions utiles

83

Glossaire

PARTIE II: ARCHITECTURE

Chapitre 1 Etat des lieux, structures en places

- 95 1.1 Historiques des « MECS » en France.
- 101 1.2 La MAISON d'enfants à caractère social
 - 1.21 Traitement des espaces
 - 1.22 Les contraintes des coûts de fonctionnement

Chapitre 2 Centre PATTON, Pont-à-Mousson

- 111 2.1 Visite du centre Patton de Pont-à-Mousson
 - 111 2.11 LA TYPOLOGIE DU CENTRE
 - A-Organisation interne
 - B-Ouverture vers l'extérieur
 - 115 2.12 LES ESPACES DE VIES...
 - A-Espaces communs
 - B-Espaces individuels

Chapitre 3 Rencontre avec les jeunes du centre, interview

Chapitre 4 Programmes et intentions

- 141 4.1 Un projet social et architectural
 - 141 4.11 LA M.E.C.S ET LES STUDIOS
 - A-les studios
 - B-La M.E.C.S
 - 145 4.12 L'AEMO, SI, ET LE QUARTIER

A-AEMO, SI

B-La salle polyvalente (et atelier)

C- Le projet urbain

147

4.13 POURQUOI LE REGROUPEMENT : efficacité et rentabilité

Chapitre 5 Implantation du projet dans le tissu urbain

153

5.1 Historique de Pont-à-Mousson

161

5.2 Historique du quartier Saint-Martin

161

5.21 Les Antonistes et leur Eglise

175

5.22 L'ancienne abbaye des Prémontrés

183

5.23 Les rue Saint-Martin, Gambetta, du camp, des carmes

193

5.24 L'université

199

5.3 Analyse urbaine

200

5.31 L'environnement physique et naturel

202

5.32 le contexte socio-économique

207

5.33 Synthèse des contraintes

215

5.4 Une intégration nécessaire

215

5.41 Les contraintes d'implantations

217

5.42 Se fondre dans le tissu urbain

221

5.5 Programme du projet urbain

221

5.51 Environnement physique et naturel

223

5.52 Environnement humain et social

Chapitre 6 Le projet en quelques images...

240

Conclusion

243

Bibliographie

Préface

par Jérôme NAIN, éducateur spécialisé

Nul ne le contestera, le Social, objet de beaucoup d'enjeux et de polémiques est en pleine mutation depuis quelques années. Sous ce terme générique, c'est la délinquance juvénile et par extension la protection de l'enfance qui interrogent les politiques gouvernementales et départementales.

Qu'en ressort-il ? Une multitude de rapports et de projets aux aléas des sujets d'actualités, tantôt sous les feux de la rampe, par le biais des médias, tantôt relégués ou enterrés.

Toutefois, instituer un rapport, c'est reconnaître le problème, conduire une réflexion et un engagement. Peu à peu, les présupposés s'effacent au profit de l'« agir ». – Oui, mais voilà : l'action est différée.- Pourtant, la stratégie semblait pertinente, on associait la base aux « penseurs » : Elus politiques, associations, éducateurs, sociologues, urbanistes... se promettaient d'ausculter les procédures en vu d'un aboutissement cohérent.

Alors, pourquoi l'échec du projet ?

Loin d'occulter la responsabilité des décideurs – financeurs dans leurs luttes pour le Pouvoir (pouvoir sur le département, pouvoir sur la ville), il existe une autre dimension.

Dans le domaine du social, en faveur des mineurs, on distingue schématiquement l'action sociale menée par le Conseil Général (lois de décentralisation) et celle conduite dans le cadre des politiques de la ville et de l'habitat. Si l'enjeu d'une « paix sociale » demeure le leitmotiv, l'application en est différente. Cependant, inéluctablement, elles se recoupent dans une vision globale. Je ne pense pas que ces programmes se justifient dans la quête d'une solution par une conception plutôt qu'une autre. L'émergence d'un projet dans l'action sociale souffre de deux défauts :

- Il est limité dans des actions au coup par coup, statique

géographiquement c'est-à-dire négligeant une inscription dans la globalité de l'agglomération ou de l'action.

- Chaque corporation d'intervenants, malgré une bonne volonté affichée, se cantonne dans sa spécialité et lèse le projet puisque la juxtaposition des visions ne confère pas un équilibre d'ensemble.

Dans le cas concret qui nous intéresse, je fais partie d'une équipe éducative intervenant dans le cadre de la protection de l'enfance. Rattachés à une association, nous avons l'habilitation de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance, Conseil Général) et de la justice (Protection Judiciaire de la Jeunesse). Notre équipe travaille en partenariat avec des psychologues, l'éducation nationale, la justice pour mineurs, la ville... et bien sûr la famille. Nous sommes investit en moyenne d'une douzaine de situations que nous confient les magistrats, juges des Enfants du tribunal de Nancy.

Face à l'évolution des problématiques des mineurs, nous avons été instruit, il y a deux ans, de réfléchir à une nouvelle prise en charge des adolescents en difficulté. Notre groupe de travail a élaboré des axes de travail et de stratégies visant, outre l'aspect éducatif et thérapeutique, à améliorer l'intégration de ces jeunes sans repères dans le tissu social. Au fil des mois, nous sommes parvenu au constat que le bâti et l'action social ne devaient pas être dissociés. Or, historiquement, l'éducation spécialisée dispose d'un bâti déjà existant (ancien hôpital, hôtels particuliers, maisons bourgeoises...) qu'elle investit plus ou moins bien, je devrais dire plus ou moins mal. Dans les années quatre-vingts, des résidences se sont construites mais l'intérêt principal résidait dans le nombre de mètres carrés disponibles, un coût réduit et ... une concession à un espace vert disponible.

Actuellement, sous l'égide de nombreux rapports, la tendance se tourne vers une diminution de ces internats – usines regroupant jusqu'à quatre-vingt enfants.

La prise en charge des adolescents en est le reflet. Dépassant la dualité adolescent-société, nous travaillons sur le respect de l'individu en tant qu'être singulier, mais dans l'optique d'une appartenance au tissu social.

Parvenus à une certaine cohérence théorique et pragmatique des objectifs à définir et les moyens d'y parvenir, nous nous sommes heurtés à un problème majeur.

Certes, nous avons l'aval de notre direction générale d'envisager la construction d'une résidence éducative par le biais d'un partenariat économique avec les professionnels de la construction mais qu'en était-il du partenariat théorique et éducatif avec ces professionnels. Nous étions face à une gageure : « Leur vision des choses n'est pas notre vision des choses ».

Nous nous sentions déjà dépossédés de notre projet.

Ainsi, lorsqu'un ami m'a mis en relation avec deux étudiants en architecture souhaitant développer un projet touchant au social, la réalisation me semblait moins indissociable, moins utopique.

Je dois avouer que les premiers contacts m'ont conféré une perspective plutôt pessimiste au regard de la difficulté à exposer la complexité de notre travail et de l'action sociale en général. Parallèlement je prenais acte de la complexité de la leur. Mais, quelques soient les explications que l'on peut avancer – elles sont nombreuses – les faits ont pris effet.

Les échanges et le travail de recherche effectués par les étudiants ont permis de cerner au plus près et d'aborder de front les objectifs techniques mutuels, de donner une attractivité effective au projet, en qualifiant les espaces selon des modalités concrètes en fonction des attentes et des besoins.

J'ai pu parcourir une ébauche de leur projet au cours des derniers mois. L'équipe formée par le groupe de travail en ressort un constat essentiel : tenant compte de la problématique des individus, l'attribution et la redistribution des espaces permet de préserver le passage de l'individuel au collectif, de recomposer la résidence à dimension humaine dans une structure urbaine, de constituer une fonction symbolique entre le bâti et l'éducation spécialisé dans ce qu'ils ont d'indissociables au sein d'un projet de société.

Jérôme NAIN
Educateur spécialisé

INTRODUCTION

Pourquoi travailler sur une structure sociale pour enfants et adolescents ? Et de plus, pourquoi dans un centre historique à Pont-à-Mousson ? Telles pourraient être les deux premières questions que l'on pourrait être à même de se poser avant même de débiter le mémoire.

Tout d'abord, il faut comprendre que l'idée première n'est pas issue d'une réflexion ou d'un constat (les deux apparaîtront plus tard), mais plutôt d'une rencontre. Jérôme Nain, éducateur spécialisé à Pont-à-Mousson, nous parle un jour de la naissance d'un projet regroupant une mecs et un ensemble SI/AEMO à Nancy, et nous explique son mécontentement face à ce même projet. Nous passerons sur la critique de ce projet, mais c'est cependant cela, qui nous a fait nous interroger sur la possibilité d'un projet, rassemblant sensiblement les mêmes instances, mais sur Pont-à-Mousson cette fois-ci.

Notre but n'étant pas de faire un « contre-projet » (le projet de Nancy étant abandonné d'ailleurs depuis), mais plutôt de nous intéresser à la création de notre projet architectural et social, à Pont-à-Mousson. Quelques études et rapports sur

l'évolution et sur les nouveaux types de MECS (Maison d'enfant à caractère social), mis à notre disposition nous ont tout d'abord ouvert le chemin, et éclairé dans les voies à suivre. Mais, pour pouvoir effectuer notre travail d'architecte, de façon honnête et juste, il a tout d'abord fallu comprendre dans quel milieu, nous allions travailler et, quelles personnes allaient vivre et évoluer dans notre projet.

C'est pour cela que le mémoire se divise en deux parties complémentaires et indissociables, à savoir, une étude sociologique, et une étude architecturale. Les buts et les moyens du projet n'étant pas encore clairement définis, ils apparaîtront tout au long de notre étude. Ils seront tantôt d'ordre architectural, tantôt plus urbain, mais ils sont, et cela est important de le préciser, des réponses de l'ordre du sensible et de l'humain. Le projet en lui-même sera constitué de plusieurs échelles: échelle urbaine, échelle du projet, échelle du détail, etc.

La possibilité de travailler à deux, est aussi pour nous, un avantage : il était indispensable pour un projet d'une telle ampleur et comprenant de nombreux niveaux différents d'interventions, de mettre en place une dynamique de projet qui ferait se confondre nos deux points de vue. Ayant travaillé ensemble depuis trois ou quatre ans sur divers projets, nous savions que notre collaboration sur un projet unique, serait intéressante. Passons sur les problèmes de coordination et sur la différence des rythmes de travail, cela fait partie du contrat, et sont de toute façon, inhérents à toutes collaborations.... L'important est d'avoir une démarche claire et construite face à un problème et un thème qui nous étaient totalement inconnus, il y a à peine quelques mois. Le social, comprenez ici problèmes et réhabilitation, reconstruction et soins, est un thème grave et douloureux. Sortant tous les deux de familles unies et sans problèmes, il nous a fallu ouvrir les yeux sur des problèmes qui jusqu' alors ne nous touchaient que partiellement au travers de « reportages chocs » que la télévision sait si bien produire aujourd'hui. Sans pour autant pencher vers un pessimisme douteux, nous avons fait la démarche de rencontrer ces jeunes et de les écouter, pour mieux comprendre et connaître leurs envies, et cela, nous l'avons fait comme des architectes, mais surtout

comme des personnes qui, il n'y a pas si longtemps (!) avaient leur âge et leurs aspirations.

Pourquoi à côté de « l'Abbaye des Prémontrés », en plein quartier historique, à Pont-à-Mousson ? Car le terrain de projet répondait à nos attentes projectuelles de deux manières : permettre d'intégrer le centre et les enfants au cœur de ville et d'un quartier vivant (collèges et lycée, centre historique) et pouvoir re-dynamiser le quartier grâce à notre projet, et recréer un pôle de vie et d'échanges au cœur de ce quartier.

En cela, le mémoire de TPFE se divisera en plusieurs parties, chronologique dans le temps, partant de notre immersion dans le social pour finir par notre réponse projectuelle d'architecte.

Etude Sociale



Etude de l'évolution de la société depuis 20 ans

1.1 Modifications culturelles et sociologiques

«Nous vivons une crise qui met en question notre civilisation jusque dans ses fondements». Sortir des impasses dans lesquelles nous sommes engagés suppose en priorité que «l'économie soit remise à sa juste place : le service des hommes. Son rôle est de leur assurer, avec une gestion optimale, la satisfaction des besoins quantitatifs fondamentaux et de leur faciliter l'accès aux besoins qualitatifs et aux désirs de chacun pourvu qu'elle n'en assure pas le contrôle». Cette révolution de la pensée suppose donc «de rendre à la culture la place qui lui revient.»¹

¹ Jacques ROBIN, [Changer d'ère](#).

Depuis la fin de la dernière guerre mondiale, l'absence d'événements historiques majeurs vécus par la plus grande partie de la population n'est guère propice à la prise de conscience des mutations qui, insidieusement, ont conditionné les évolutions de nos façons d'être, de penser et d'agir alors que, par exemple, les deux conflits mondiaux paraissent être des facteurs suffisants pour expliquer et justifier celles de la société entre 1900 et 1950, soit sensiblement le même laps de temps.

Plusieurs faits sociologiquement établis sont cependant à l'origine d'une exceptionnelle évolution des conditions de vie et des mentalités de nos concitoyens au cours des cinquante dernières années. Citons notamment : l'allongement de l'espérance de vie et la chute de la natalité, la diminution des horaires de travail et l'accroissement des temps de loisir,

la prolongation de la scolarité pour tous et la nécessité de formations de plus en plus qualifiantes, la remise en cause des valeurs traditionnelles, la libéralisation des mœurs et la crise de la cellule familiale classique, l'ouverture des frontières, le bouleversement des circuits commerciaux, la mondialisation des échanges et des moyens de production, la désertification des campagnes et les concentrations urbaines avec le développement de nouveaux modes d'habitat et la construction de nouvelles banlieues, la prise de conscience écologique, l'invasion de l'image et de l'ordinateur, la démocratisation de l'automobile, la crise économique enfin.

Par ailleurs, «la planète s'est rétrécie» et la vie de chacun est à présent affectée par ce qui se passe à des milliers de kilomètres. Les échanges, jusque là confinés au niveau local ou régional se sont internationalisés. Cela, pour le meilleur et pour le pire, une fraction limitée de la population mondiale possédant un maximum de richesses sans pour autant participer à la réduction des inégalités sociales. Le «quart-monde» n'ayant pas réussi à résorber le développement économique des «trente glorieuses» est aujourd'hui rejoint par l'arrivée des «nouveaux pauvres.»

Ainsi donc, le progrès scientifique et les applications technologiques qui en découlent dans tous les domaines ont plus profondément modifié qu'il n'y paraît, les habitudes de vie et l'état d'esprit des enfants et des jeunes, des adultes et des familles, sans que pour autant les mentalités aient pu suivre une évolution aussi rapide.

Les modalités d'accompagnement des personnes ou des groupes par le personnel des établissements et des services d'une MECS² ou d'une AEMO³ s'en trouvent de ce fait plus ou moins considérablement modifiées. Elles se concrétisent par de régulières adaptations de leurs objectifs et de leurs programmes pédagogiques, lesquelles ne sont pas toujours appréciées à leur juste valeur par les administrations et les élus, faute sans doute d'être suffisamment argumentées.

D'autant que la jeunesse ne se confond plus actuellement avec l'adolescence. Voilà encore une vingtaine d'années, la fin de la puberté était suivie, à brève échéance pour un grand nombre, par l'entrée dans la vie professionnelle et, à l'issue du service

² Maison d'Enfant à Caractère Social.

³ Action Educative en Milieu Ouvert.

militaire, par le mariage. Enfance - adolescence - âge adulte, cette relative homogénéité des définitions des tranches d'âge, selon des catégories assez clairement identifiables, est à présent révolue.

La prolongation de la scolarité pour tous, la poursuite des études et l'absence d'emploi pour beaucoup ont provoqué une entrée tardive, sinon fort aléatoire, dans le monde du travail, en même temps qu'elles ont repoussé l'âge du départ de «chez les parents».

Une nouvelle tranche d'âge et de vie - les 16/25 ans -, aux contours extrêmement flous, se dessine insensiblement après l'adolescence, caractérisée par la puberté et l'obligation scolaire. L'âge adulte, lui, pouvant être défini par l'activité professionnelle et la vie en couple.

Cette nouvelle «jeunesse» pourrait se caractériser par :

- la maturité sexuelle
- la poursuite des études
- le report de l'entrée dans la vie professionnelle
- la prolongation de l'état de dépendance vis-à-vis des parents.

«La jeunesse n'est plus une période de crise marquée par des troubles et des carences qui appelaient de la part des adultes un comportement tutélaire et protecteur. Elle n'est plus seulement, ni immédiatement, la préparation douloureuse à l'âge adulte considéré comme le seul âge de l'accomplissement.»⁴

Dans une société où la mondialisation des réponses paraît seule en mesure de répondre aux graves problèmes du moment - toutes les sociétés sont désormais «intégrées dans le réseau de la modernité, dans un ensemble de relation et d'interdépendance en fonction d'un différentiel certes, mais dont aucune ne peut rester à l'écart»⁵-, dans un monde où l'intervention des médias paraît déterminante pour tenter de définir de nouvelles valeurs de référence en raison de leur influence de plus en plus considérable, l'heure n'est plus aux enfermements idéologiques et doctrinaires mais à l'élargissement des horizons.

⁴ Olivier Galland , « Les valeurs en France »
Données Sociales
2002-2003, INSEE, 2003, 559-564.

⁵ Jean CHESNEAUX

Nous vivons à une époque où tout semble permis, où plus rien ne choque. Rappeler des règles de conduite morale traditionnelle, voire des règles de vie conventionnelles paraît totalement hors du temps et dépassé. Adultes, nous avons le plus grand mal à nous rendre compte qu'au-delà de leurs attitudes provocatrices, de nombreux jeunes sont à la recherche de nouveaux référents conformes aux exigences de la vie urbaine actuelle, au caractère quasi instantané et collectif de la prise de conscience des multiples formes d'injustice.

Or, les valeurs, les idéologies, la famille, l'enseignement sont en chute libre, d'où la montée de l'individualisme, de l'hédonisme et de l'intégrisme. Autant de pistes sur lesquelles les jeunes se lancent pour rechercher les éléments d'un nouvel «art de vie», d'un nouvel équilibre de vie qu'il est du devoir des adultes, des parents et des travailleurs sociaux de les aider à trouver.

Facteur sans doute déterminant, la persistance du non-emploi et la stagnation ou la baisse des revenus, spécialement dans les milieux et les familles où interviennent prioritairement les travailleurs sociaux, contribue pour une part non négligeable à creuser l'écart entre «les bénéficiaires de la société de consommation» et ceux qui en sont exclus. D'où l'apparition de nombreux problèmes liés à ce besoin de consommation : surconsommation, «fin de mois difficiles», surendettement et aux extrêmes vols, raquette, deal et autres délits. Le tout, motivé par ce besoin d'argent, ce besoin de l'image et de l'intégration sociale que «vend» cette société de consommation.

26

Dans un tel contexte, comment s'étonner que de plus en plus de personnes, les 16/25 ans principalement, expriment de manière violente leur souffrance, leur mal-être, leur inquiétude face à un monde dans lequel ils ont conscience de ne pas avoir leur place mais dans lequel, cependant, il leur est demandé de s'insérer ? Face à un monde dont ils observent comme caractéristiques :

- l'absence de conscience collective et de perspectives d'avenir

- la multiplicité et la multiplication des situations de dépendance d'un grand nombre de personnes,.
- l'engouement pour toutes les formes de consommation
- le manque de moyens financiers de beaucoup

En un mot, toutes les contradictions entre des comportements de plus en plus stéréotypés et des idées véhiculées par les médias et, simultanément, l'isolement, la ségrégation sociale et les disparités économiques.

«Incontestablement les rapports sociaux se tendent. Faute de perspectives, une certaine France désespère et l'autre s'inquiète pour ses acquis et sa sécurité. La peur s'installe. Le manque de lucidité est patent. Le réflexe de recroquevillement sur soi joue à fond. Les violences s'installent. Les jeunes, les adolescents, voire les très jeunes enfants, sont présentés et vécus comme source de toutes les insécurités...Sur fond de récession économique, tous les ingrédients d'une tension quotidienne et d'une explosion sont réunis. On en est à guetter l'étincelle.»⁶

⁶ Jean-Pierre ROSENCZVEIG, Président du Tribunal pour enfants de Bobigny

«Si la jeunesse est désenchantée, que dire des jeunes des quartiers défavorisés où l'ennui se conjugue au quotidien, où l'absence de perspective amène au repli sur soi et à la haine des autres ? La machine à exclure est à l'oeuvre qui, insensiblement, fait passer des jeunes en situation de fragilité à une situation de dépendance puis d'installation dans la marginalité et la déviance.»⁷

⁷ Michel BIDAUT, rapport annuel d'activités du service de prévention spécialisée de l'ACODEGE (Côte d'Or)

1.12 Les modifications économiques et budgétaires

Les incidences de la crise économique, principalement en matière de chômage des jeunes, de contingentement des budgets et les remises en cause qu'elle a déjà provoquée et occasionnée sont trop profondes pour ne pas être étudiées séparément.

De plus, il ne paraîtrait pas sérieux d'aborder cet aspect du contexte de travail des personnels des établissements et des services sans évoquer, même très brièvement, certains bouleversements que le monde a connu au cours des dernières décennies.

En effet, si les multiples applications techniques des fulgurantes découvertes scientifiques se révèlent être à l'origine d'améliorations des conditions de vie et de travail ; si le développement des échanges économiques constitue un facteur irremplaçable de développement des rapports entre les hommes, il n'en demeure pas moins que ces facettes de la notion occidentale de « Progrès » doivent demeurer essentiellement des vecteurs d'évolution de l'humanité toute entière. Elles n'atteindront néanmoins cet objectif ambitieux que dans la mesure où elles parviendront à réduire les intolérables inégalités entre pays pauvres et pays riches. En ce qui concerne notre pays, elles devront limiter la remise en cause de certains fragiles équilibres sociaux, la réduction non compensée des emplois dans les entreprises, les services et les administrations, l'aggravation des phénomènes d'exclusion et l'accentuation de tensions déjà suffisamment inquiétantes entre ceux qui cherchent

désespérément du travail et ceux qui occupent un emploi.

A- LA CRISE DE L'EMPLOI

En une décennie, l'emploi est devenu le problème majeur des sociétés occidentales. De multiples réformes ont été envisagées, de nombreuses mesures décidées, certaines orientations prises, pour des résultats qui ne sont pas toujours à la hauteur des espérances. Avec les différentes lectures entreprises, on constate généralement que «le mal du chômage avance plus vite que les efforts entrepris pour l'enrayer.»

En effet, le travail constitue de moins en moins à lui seul, comme par le passé, un facteur d'insertion sociale pour tout citoyen, principalement pour tous ceux qui, en raison d'un handicap quelconque, éprouvent des difficultés à trouver leur place dans la société.

La mondialisation des échanges économiques, le développement des idées néo-libérales, la recherche du meilleur profit dans les Etats du Nord et la lutte contre la pauvreté dans ceux du Sud mais plus encore les applications technologiques de la révolution informatique sont autant de facteurs qui, conjugués, bouleversent les équilibres sociaux et provoquent une réduction des emplois proposés par les entreprises et les services.

En Moselle, par exemple, comme dans toutes les régions de mono-industrie, les conséquences des plans successifs de restructuration de la sidérurgie et de réduction de la production charbonnière ont été catastrophiques. Elles furent un désastre pour le Pays Haut et soulèvent l'inquiétude dans le bassin houiller.

Dans les ex-vallées sidérurgiques, «jadis» si florissantes, les friches industrielles ont remplacé hauts-fourneaux, laminoirs et aciéries. Les salariés ont été massivement mis en retraite ; certains ont été mutés ; peu se sont reconvertis et pour les jeunes aujourd'hui, peu d'espoir, les perspectives d'embauche dans les entreprises qui se sont implantées, étant dérisoires par rapport au nombre des demandeurs d'emploi.

Dans l'Est Mosellan, les mines ferment les unes après

les autres... Le tonnage de charbon extrait diminue d'année en année... L'arrêt de la production est programmé. Dans les cités ouvrières, la vie paraît s'être déjà arrêtée et le taux de chômage des jeunes atteint des sommets.

Pour autant qu'il ait existé, le temps du plein-emploi est révolu.

Le chômage est à présent un élément structurel des fractures sociales et il paraît difficile d'envisager qu'il y aura de nouveau du travail pour tout le monde dans les conditions actuelles car, même ceux qui occupent actuellement un emploi, ne sont pas certains de le conserver aussi longtemps que leurs aînés. Sont concernés également de nombreux adultes déficients intellectuels et handicapés pour lesquels les perspectives d'emplois protégés deviennent de plus en plus aléatoires, obligeant les établissements qui les accueillent à reconsidérer les modalités de leur accompagnement éducatif et socio-professionnel.

De nouvelles modalités d'insertion professionnelle devront ainsi être très rapidement recherchées afin d'éviter l'aggravation de phénomènes liés à l'insécurité que provoque la crainte de perdre son emploi, à la «démotivation» qu'entraîne le chômage de longue durée, à la désespérance des jeunes sans travail, à l'octroi de secours, voire de moyens de subsistance en faveur des «nouveaux pauvres».

«La machine ne tue pas l'emploi ; elle l'oblige à se recomposer [...] La productivité rend inutile certains emplois dans certains secteurs mais il suffit que des initiatives soient prises en vue de répondre à de nouveaux besoins latents ou créés par la technique pour que de nouveaux se créent».¹ SAUVY² tempère cette analyse en faisant remarquer que lorsque l'économie fonctionne bien, ce phénomène de «déversement» se produit naturellement. Ce fut le cas pendant les «Trente glorieuses». Ce n'est plus le cas actuellement car, dans les sociétés post-industrielles, les nouveaux emplois se créent principalement dans le secteur des services, sur des marchés plus instables et plus difficiles à appréhender, nécessitant donc un esprit d'initiative capable d'explorer ces nouveaux besoins et de

¹ Rapport du XI Plan

² A. SAUVY, La machine et le chômage, Dunod, 1980.

réutiliser la main-d'oeuvre disponible.

Par ailleurs, plus une économie se développe, plus l'innovation est nécessaire, plus les problèmes de qualification deviennent aigus et difficiles à résoudre. Sans compter que, dans une économie de plus en plus sélective, il est demandé aux personnes employées des qualités de relation et d'implication ; l'embauche est donc un acte de plus en plus risqué et beaucoup sont de ce fait tentés de s'abstenir. Enfin, la crise actuelle de l'emploi se conjugue avec une crise des liens sociaux (famille, environnement..) et l'effondrement des valeurs culturelles traditionnelles. Le problème de l'emploi est donc plus difficile à résoudre que par le passé quand bien même les chômeurs seraient-ils mieux indemnisés qu'autrefois.

Ainsi est-il prévisible qu'un grand nombre des plus de deux millions de chômeurs recensés qu'accompagnent les travailleurs sociaux et tout spécialement les jeunes sans qualification inscrits aux agences de l'A.N.P.E., des Missions Locales ou P.A.I.O.³ ne trouvera que très difficilement un emploi rapidement. Les trésors d'imagination déployés çà et là pour rechercher des solutions, de même que les mesures administratives ou les encouragements financiers aux entreprises pour développer l'apprentissage et la formation professionnelle, resteront largement en deçà des besoins actuels, même dans la perspective d'un redémarrage économique.

Improvisées au gré des circonstances, aucune des mesures du «traitement social» du chômage (une cinquantaine au total) n'a atteint les objectifs que les gouvernements successifs s'étaient fixés. D'autres voies en matière d'emploi et d'organisation du travail (aménagement du temps de travail, développement des formations qualifiantes en lien avec les besoins du secteur productif, aménagement des structures d'entreprise...) seront-elles explorées par les Pouvoirs Publics pour endiguer la course à la productivité ne tenant aucun compte, ni des drames humains, ni des fractures sociales qu'elle engendre et auxquels il est demandé aux travailleurs sociaux de pallier ?

Faudra-t-il, que le temps libre dépasse les 90% du temps de vie ou que les exclus composent la plus forte majorité pour que l'on s'avise enfin que le travail n'est plus au centre du fonctionnement social et encore moins son avenir ?

³ P.A.I.O. : Permanence d'accueil, d'information et d'orientation

Les participants aux travaux préparatoires à la définition du projet associatif estiment donc urgente la recherche de nouveaux modes de valorisation des personnes par le travail explicitant en cela les valeurs de référence d'un MECS que sont : la responsabilité individuelle, l'égalité des chances et la solidarité.

«L'insertion par le travail doit rester la pierre angulaire de toute lutte contre l'exclusion».⁴

La commission présidée par Alain MINC⁵ préconise «un nouveau contrat social» et propose «un compromis qui concilie l'impératif de productivité et la cohésion sociale, les principes d'une société ouverte et le devoir de solidarité, l'efficacité et l'équité» car «la France va mieux qu'elle ne le croit mais moins bien qu'elle ne le pourrait». En effet, ses succès (maîtrise de l'inflation, excédent de la balance commerciale, croissance du produit national brut) sont accompagnés d'un échec majeur : l'accroissement du chômage. Même si la commission n'entrevoit pas de «recette-miracle», il n'est pas possible de poursuivre sans inflexion dans la même voie et d'imposer aux mêmes personnes tout le poids des ajustements et ce d'autant que les efforts financiers en leur faveur, expression d'une «compassion collective», deviennent eux aussi insupportables». Elle propose en conséquence «d'agir sur tous les leviers» et notamment d'affecter les surplus dégagés par la croissance à la création d'emplois, d'étudier la possibilité d'une diminution des charges sociales, de développer le travail à temps partiel en réponse aux demandes des salariés, de stabiliser ou pérenniser les mesures d'aides à l'insertion et au retour à l'emploi, de maîtriser le coût des dépenses sociales et de consolider la réforme des retraites en la prolongeant aux régimes spéciaux.»

⁴ Pierre ROSANVALLON, La question syndicale - Histoire et avenir d'une forme sociale, Calman-Lévy, Paris, 1987

⁵ LA FRANCE DE L'AN 2000 Rapport de la Commission
Les défis économiques et sociaux de l'an 2000
, présidée par Alain MINC

B- LA STAGNATION DES BUDGETS

En période de récession économique, sauf à tomber dans la démagogie, des restrictions budgétaires s'imposent. Si aucun ministère ne paraît devoir échapper à la règle, il en est pour lesquels celles ci sont particulièrement sévères et difficiles

à répartir entre leurs différents secteurs d'intervention. Ainsi en est-il du ministère des Affaires Sociales, de la Santé et de la Ville et cela d'autant plus que les budgets d'un grand nombre d'organismes subventionnés par ce ministère le sont conjointement avec d'autres collectivités territoriales ou organismes (Région - Département - Municipalité - Sécurité Sociale - Caisse d'Allocations Familiales notamment) confrontés eux aussi, aux mêmes impératifs d'économie mais pas nécessairement en fonction des mêmes priorités.

Dans un rapport publié récemment, l'Observatoire Décentralisé de l'Action Sociale (O.D.A.S.)⁶ constate qu'en dix ans, les dépenses nettes d'aide sociale des départements ont progressé de 66 % passant de 38 à 63 milliards de francs. Elles représentaient, en 1999, 30,6 % de l'ensemble des dépenses départementales. Ainsi, par exemple cette année là :

- avec 22 milliards, l'aide sociale à l'enfance était le poste principal des dépenses. Même si son poids tend à décroître depuis la décentralisation, et malgré une augmentation relativement faible du nombre des bénéficiaires, le taux annuel d'augmentation des dépenses dépasse les 7 %,
- la loi sur le R.M.I. imposant aux départements de budgétiser 20 % des dépenses engagées par l'Etat au cours de l'exercice précédent, les sommes affectées à ce poste sont de plus en plus conséquentes : 1 milliard en 1994, 2,9 milliards en 1999.

En conclusion de cette étude, suite au désengagement des différents ministères et malgré la nécessité de limitation des dépenses, l'O.D.A.S. estime prévisible une poursuite de l'augmentation des dépenses départementales au titre de l'aide sociale, faisant « peser sur l'avenir de bien lourdes incertitudes ». « Avec la crise, se mettent en place de nouvelles stratégies ayant pour finalité de poursuivre l'optimisation des services tout en améliorant la réponse offerte aux usagers. Ces stratégies portent notamment sur l'organisation du travail social ». Elles s'appuient sur le constat de crise du travail social que ne semble pas avoir atténué la revitalisation des professions ».

Si dans l'ensemble, les établissements et les services

⁶ La lettre de l'Odas - numéro spécial -
Dépense nette d'action sociale
départementale : les principaux
enseignements de l'année 2002 : Stabilité
pour le présent, inquiétude pour l'avenir

Date de publication : 1er mai 2002

sociaux (MECS, AEMO) ne paraissent pas avoir eu trop à souffrir d'une limitation jugée néanmoins excessive des crédits qui leur sont alloués, certains d'entre eux, notamment ceux spécialisés dans l'accompagnement des personnes handicapées (C.A.T.⁷ et foyers d'hébergements) ou dans la prévention des toxicomanies et dépendances (service «En Amont») estiment, pour le déplorer, qu'elles les contraindront à modifier leurs orientations pédagogiques.

⁷ CAT :Centre d'aide par le travail

Etude sociologique de la population concernée
(étude de cause à effet.)

2.1 La concentration urbaine

Entre 1950 et 1980, le taux d'urbanisation est passé, en France, de 50 à 75 %.

Alors que la ville est historiquement considérée, dans toutes les civilisations, comme le lieu privilégié de l'art de vivre et du progrès social, pourquoi est-elle devenue, en peu d'années, le symbole des nuisances et du mal-être ? Alors qu'elle fascinait autrefois par la splendeur de ses édifices et de ses monuments, par le confort qu'elle offrait à ses habitants, pourquoi trouve-t-on concentrés, dans les grandes agglomérations, tous les maux de notre temps : pollution... insécurité... solitude... marginalisation... exclusion ? Très vraisemblablement du fait de leur expansion trop rapide et mal maîtrisée.

Si la désertification des campagnes ne s'accélère plus, elle ne cesse cependant de progresser sans pour autant qu'un programme cohérent de développement urbain soit défini ; il se limite à réparer ponctuellement les erreurs commises en trente ans d'urbanisation forcenée et qui n'en finissent pas de faire des ravages. De plus, malgré les nuisances constatées, analysées et dénoncées, les grandes agglomérations se développent encore plus rapidement que les villes moyennes. Un français sur deux vit de nos jours dans une ville de plus de 100.000 habitants.

Or, nous le savons, la ville moderne bouleverse les fragiles équilibres écologiques, économiques et sociaux. Les centres urbains sont devenus insensiblement des lieux de consommation vers lesquels les «dépôtés» de banlieues de

plus en plus lointaines viennent s'illusionner davantage que s'approvisionner. La ville moderne draine certes l'essentiel des richesses du pays, mais uniquement entre les mains d'une minorité qui rejette facilement les «laissés pour compte» et ces «banlieusards» considérés comme des «envahisseurs» venus «conquérir leur monde». Elle ne favorise, ni la création, ni l'essor des liens sociaux qui unissaient autrefois les habitants des quartiers autour du clocher de la paroisse, autour du même métier ou de la même usine car, si l'urbanisme récent a dans un sens libéré l'individu du poids des habitudes et traditions, il a par contre disloqué les communautés et accéléré le relâchement des liens familiaux : l'un au-dessus de l'autre, l'un à côté de l'autre mais chacun pour soi.

La ville moderne produit l'exclusion alors qu'elle promet la facilité.

Elle accentue aujourd'hui les causes de tensions dans toutes les sociétés : rupture des équilibres écologiques... amplification des disparités dans la répartition des richesses... lutte pour le pouvoir... loi du marché pour animer et aménager la cité... Si ces causes de tensions ne sont pas nouvelles, elles ont toutefois tendance à croître dangereusement ces dernières années et les révoltes des jeunes des banlieues sont là pour illustrer l'un des défis majeurs de notre temps, défi face auquel les Pouvoirs Publics devront apporter des réponses qui ne seront plus des faux-fuyants ou des demi mesures car les problèmes posés dépassent, et de très loin, les possibilités de réponses des travailleurs sociaux, soit des équipes de secteurs, soit des services spécialisés.

Il faut constater les limites des structures en place afin d'en penser de nouvelles, tout en restant conscient que même si les services sociaux peuvent avoir un rôle d'éducation, de formation et d'insertion, cela reste vain si à l'extérieur l'on retombe dans le même cercle vicieux.

2.2 LES CONDITIONS D'HABITAT

- 1,5 million de ménages sont «mal logés» au regard des normes d'espace, de cohabitation et de confort...
- Plus de 2,5 millions de personnes sont concernées...

Le gouvernement poursuit actuellement une politique de renouvellement urbain, synonyme de renouvellement social, afin de tenter d'éradiquer ces «dents creuses» que sont les cités en crise.

Le renouvellement urbain désigne l'ensemble des interventions mises en œuvre dans les quartiers en crise, en vue d'améliorer leur fonctionnement et de favoriser leur insertion dans la ville. Ces interventions empruntent plusieurs voies et vont de la restructuration des immeubles de logements, l'amélioration de la desserte des transports, la création de nouveaux services publics, à l'implantation d'entreprises et l'accompagnement social des habitants.

Car en réalité, s'il s'agit bien de changer la ville, de la renouveler, de modifier fondamentalement et durablement la physionomie des quartiers en difficulté, c'est pour changer la vie des habitants. «On ne peut pas, dissocier l'urbain du social. L'idée, c'est de mettre le projet urbain au service du projet social».²

¹ Olivier Brochard, chargé de mission à la DIV

Dans 400 grands ensembles où vivent 3 millions de personnes, les risques d'explosion sociale sont à présent quasi permanents. Une étincelle suffit à mettre «le feu aux poudres». Ce fut le cas dans les banlieues de Lyon, de Marseille, de Rouen, de Lille... ainsi que dans plusieurs «villes nouvelles» de la région parisienne. Tous les ingrédients ne sont-ils pas réunis ? Isolement, ennui, problèmes économiques, rancœur...

Dans ces quartiers où les conditions d'accès aux logements favorisent les concentrations de personnes et de familles qui vont d'autant plus rapidement basculer dans la marginalité que le type d'habitat est «pénitentiaire», («concentrationnaire» souligne le groupe de travail «Les violences collectives 1991» du Comité National des Villes et de Développement Social Urbain) ; dans ces banlieues «où le sentiment d'insécurité est diffus, la méfiance générale et la violence quotidienne», les familles ont conscience de vivre dans des conditions de vie lamentables et les jeunes ne se font guère d'illusions sur leurs chances «de pouvoir en sortir un jour», en raison du sentiment d'exclusion dont ils sont ou dont ils se sentent victimes ainsi que du fatalisme auquel ils se résignent néanmoins de plus en plus difficilement.

Curieusement, s'ils souffrent de cette «relégation», beaucoup ne souhaitent pas réellement quitter leur quartier car il leur confère une identité. Nombreux sont en effet ceux qui considèrent leur relogement dans d'autres cités, elles aussi à problèmes, comme une sanction ou une infamie.

Les différentes opérations de rénovation du cadre bâti que la majeure partie des ensembles a connu, ne les ont pas réellement concernés et les améliorations de l'environnement de leurs immeubles n'ont pas été à la hauteur, ni de leurs espérances, ni de la publicité dont elles avaient fait l'objet de la part tant des municipalités que des organismes propriétaires.

Une fois de plus, les habitants ont le sentiment d'avoir été «roulés», ce qui explique, en partie, les nouvelles dégradations des parties communes : cages d'escaliers, caves, entrées, proches abords des bâtiments...

Enfin, sans être à proprement parler un facteur d'exclusion sociale des habitants des quartiers défavorisés, il convient de mentionner le taux anormalement élevé de rotation des travailleurs sociaux de secteur dans les cités où

interviennent des équipes de prévention spécialisée. Il est certes déjà une source de difficulté à travailler en équipe et de mener des actions partenariales mais il est davantage encore une cause supplémentaire d'amertume pour les familles obligées de «raconter une fois de plus leurs misères et leur histoire à une autre personne» qui risque à son tour de partir quand elle aura saisi la complexité des problèmes et réussi à faire admettre quelles actions mener prioritairement pour sortir les personnes de l'impasse dans laquelle elles s'enfoncent.

2.3 LES EVOLUTIONS DE LA CELLULE FAMILIALE

Un million de moins de 25 ans, cohabitent avec des enfants d'une autre union, soit 6 % de ceux vivant en famille...

Il y avait 760.000 familles recomposées en France en 2000, soit près d'un foyer sur huit...

Les familles monoparentales représentent 1,2 millions d'adultes et comprennent 2 millions de moins de 25 ans. (+ de 11 %)¹

¹ Source diverse enquêtes gouvernementales

Les évolutions que la cellule familiale a connu ces dernières années sont trop profondes pour ne pas constituer un autre facteur de déstabilisation de notre société en raison de leurs répercussions sur le rôle éducatif des parents, alors qu'elle demeure, aux yeux des plus éminents spécialistes, un élément primordial de développement harmonieux de l'enfant.

Dans de nombreux cas, son image n'est apparemment plus déterminante, ni pour les aider à s'insérer socialement, ni pour leur permettre de dépasser harmonieusement les différentes phases de leur développement psychologique. Le pourcentage des familles monoparentales ou recomposées est suffisamment éloquent pour qu'il ne soit pas nécessaire d'insister sur le rôle de «substitut parental» que remplissent bon nombre de frères ou de soeurs aîné(e)s car, bien que les statistiques ne permettent pas d'estimer le nombre de pères séparés de leurs enfants et qui vivent avec ceux d'un autre (un million ?), dans ces

cas, il ne remplit que rarement son rôle, constatent les personnels de maints établissements et services sociaux. Mi-indifférent, mi-démissionnaire, il se retranche le plus souvent derrière le flou de ses responsabilités. «Pendant trente ans, on a eu l'oeil sur la femme. On l'a délivrée des culpabilités qui pesaient sur la mère et on a jeté le père avec l'eau du bain».²

L'absence d'emploi du père et les difficultés financières qui en résultent très souvent ont pour une grande part accentué encore davantage la fragilisation de nombreux ménages à l'égard de leurs enfants et, dans bien des cas, les parents ne se sentent plus responsables, ni de leur éducation, ni de leurs écarts de conduite.

Les demandes d'aide ou d'assistance éducative de la part de parents totalement ou partiellement dépassés par leurs responsabilités sont de plus en plus nombreuses. Elles dissimulent même, dans certains cas, une volonté de se débarrasser de ce «problème».

L'invasion de l'image dans la vie familiale a par ailleurs profondément bouleversé les relations entre parents et enfants. On regarde la télévision, on écoute la radio, mais on ne se parle plus, on ne s'écoute plus.

Dans nombre de familles dans lesquelles interviennent des personnels des établissements et des services sociaux, l'incarcération d'un proche parent ne choque plus.

Le travail des femmes s'étant considérablement intensifié, ce sont bien souvent les grands parents qui élèvent leurs petits enfants.

Nombreuses sont les mères séparées de leur conjoint souhaitant obtenir la possibilité de changer d'identité patronymique.

Tous les travailleurs sociaux sont unanimes pour constater une accentuation des troubles psychologiques, voire psychiatriques, de nombreux parents.

La famille se limite à présent aux seuls proches parents et la notion de solidarité familiale élargie (oncles, tantes...) paraît un concept totalement dépassé.

Enfin, nombreux sont les enfants pris en charge par les établissements et les services sociaux dont le père ou la mère avaient eux aussi bénéficié d'une mesure d'assistance éducative ou d'un placement.

Et pourtant, toutes ces considérations sont encore loin de décrire avec précision la réalité profonde des mutations qui affectent la famille. Celle-ci paraît «en crise intime».

C'est pourquoi, encore plus que par le passé, aucune mesure éducative à l'égard d'un ou des enfants ne peut se limiter à la seule prise n'en charge de leurs problèmes. Si le temps des ruptures brutales ou des retraits arbitraires systématiques est révolu depuis longtemps, il conviendrait à présent que l'action éducative s'insère encore davantage dans le tissu familial. Malheureusement, celui-ci se distend dangereusement.

Les jeunes ont de moins en moins conscience des obligations attachées à la valeur d'autonomie. La majorité légale ne représente plus grand chose pour eux, en dehors de la possibilité de passer le permis de conduire. Ils vivent cette situation paradoxale de revendiquer le droit de faire ce que bon leur semble sans se donner la peine (sans en avoir les moyens dans certains cas) d'assumer leurs responsabilités, car, conséquence inattendue du non-emploi, nombreux sont les jeunes qui ne peuvent quitter leurs parents à la majorité, ces derniers constituant leur unique point d'ancrage, leur seul repère sous peine de sombrer dans l'errance.

Dépassé par les événements quand il n'est pas lui-même dans la situation d'exclusion que vivent ses propres enfants, le père ne se sent plus un modèle d'identification : il démissionne et se tait. C'est ainsi que les éducateurs sont de plus en plus couramment interpellés par des parents qui « n'en peuvent plus » car leurs aînés, n'ouvrant droit à aucune allocation, leur posent des problèmes face auxquels ils sont sans réponse. De ce fait, les éducateurs ont à faire face aux répercussions sur la cellule familiale des bouleversements récents du contexte économique et des évolutions socioculturelles actuelles.

Autres drames : aux situations de plus en plus courantes de parents incapables d'assumer leurs responsabilités par rapport à l'éducation de leurs enfants - quand ils ne sont pas tyrannisés par ces derniers -, sont venus s'ajouter les placements d'enfants et de jeunes victimes d'abus sexuels ou d'inceste qu'ils osent à présent dénoncer. Les conditions d'habitat et le surpeuplement des appartements sont rarement à l'origine de tels regrettables comportements mais il semblerait que certains soient liés au vécu de ces traumatisantes expériences par les auteurs eux-mêmes.

2.4 LE NON-EMPLOI

Fin 2002, 2.300.000 personnes étaient demandeurs d'emploi, soit :

9 % de la population active...
3 fois plus que les agriculteurs...
presque autant que les fonctionnaires...¹

¹ le Point Mars 2002

Le non-emploi constitue de nos jours le principal facteur d'exclusion sociale.

² Charte de la Coordination des associations d'aide aux chômeurs par l'emploi (COORACE)

«L'absence d'emploi est la mère de tous les vices».²

La timide reprise économique constatée récemment ne paraît pas structurellement susceptible de créer de très nombreux emplois car il est vraisemblable que les regroupements industriels vont se poursuivre et que l'arrivée de nouvelles technologies encore plus performantes va accélérer la recherche de gains de productivité des services dans lesquels les créations d'emplois se sont concentrés ces dernières années.

Il ne fait aucun doute que «trouver du travail» restera LE casse-tête non seulement de plus de 700.000 jeunes sans emploi (un chômeur sur cinq a moins de 25 ans) et de nombreux adultes (plus de 2.500.000, certains en proie à des difficultés intellectuelles, physiques ou comportementales) mais également de tous ceux ayant mission (parents) ou mandat (travailleurs sociaux) de les aider à trouver ou retrouver leur place dans la société.

Tout laisse à penser que le progrès technologique et le développement économique ne sont pas plus qu'hier au service de l'homme. «L'économie-reine fonctionne au risque d'aller contre la société puisqu'elle définit tout son champ d'application, sujette à rien d'autre qu'à elle-même».³

Les exigences de compétitivité, de productivité et d'adaptation des personnels à des emplois de plus en plus «intellectuels», la modernisation et la robotisation des outils de production ont dangereusement réduit les possibilités de beaucoup d'occuper un emploi en raison, soit de leur déficience intellectuelle, soit de difficultés personnelles, soit encore du cumul de plusieurs désavantages. La société s'oriente hélas vers un modèle dualiste où le fossé ne cesse de s'élargir entre d'un côté, ceux qui sont intégrés dans le monde du travail et disposent de ce fait de ressources confortables sinon suffisantes et de l'autre, tous ceux qui n'ont pas ou plus accès à l'emploi et qui subissent la précarité financière, la non-participation à la vie de la cité, la mise à l'écart... «Ainsi se crée, sous nos yeux, une société hors droits, une société hors démocratie, parfois une société mafieuse quand les bons pauvres se changent en mauvais pauvres et participent, pour survivre, aux circuits de la drogue, de la prostitution et du crime».⁴

Inorganisés dans les quartiers défavorisés ou les banlieues, éparpillés en fonction de leurs lieux d'habitation, ils passent inaperçus, tellement exclus que les statistiques du chômage ne les intègrent plus, tellement exclus qu'ils ont disparu du paysage économique, tellement exclus qu'ils ne sont plus visibles dans les rapports officiels.

Ils appartiennent au «monde du silence» et attendent une occasion pour clamer leur désarroi ou leur rancœur, comme ce fut le cas à propos du projet de Contrat d'Insertion Professionnelle (C.I.P.). Du fait de leur nombre cependant, ils remettent en cause les fondements et les équilibres de notre société car concrètement, comment prévoir l'avenir quand 700.000 jeunes sont au chômage et qu'un nombre important d'élèves et d'étudiants savent qu'ils ne trouveront pas rapidement de travail, dans les circonstances actuelles, au terme de leurs études ?

Dans le passé, les éducateurs ont toujours rencontré un certain

³ Mgr Albert ROUET, Président de la commission sociale de l'Episcopat français

⁴ René LENOIR, La nation en danger (Le monde 9 juillet 93)

nombre de jeunes qui ne pouvaient pas ou ne voulaient pas travailler, et cela pour de multiples raisons : personnelles, caractérielles, familiales, ethniques, intellectuelles... Mais aujourd'hui, il leur faut accompagner ceux qui cherchent du travail et n'en trouvent pas ; ceux pour lesquels le travail demeure une référence car il est, sinon le seul, du moins le meilleur moyen de «gagner sa vie».

Or la valeur qu'il représente est directement remise en cause du fait qu'il n'y en aura plus pour tous (avant longtemps dans les circonstances actuelles) tant la réglementation, même des «petits boulots» est à présent juridiquement complexe.

Il s'agit là d'un facteur capital du malaise des jeunes des banlieues et de ceux qu'il est demandé aux travailleurs sociaux d'accompagner. Sans projet d'avenir, sans repères, nombreux sont ceux qui ne savent plus où ils en sont ni quoi faire, qui attendent et se demandent par moments comment «gagner du fric» sans travailler, car «la longue série de bricolages qui, depuis 15 ans, tente vainement de camoufler le chômage massif de la jeunesse, remet en cause l'utilité des études, déqualifie les diplômés et accule au désespoir les nouvelles générations menacées d'une précarité et d'une exclusion déjà trop répandues».⁵

Ayant pour objectif de «contribuer à l'insertion sociale effective des personnes en difficulté principalement par l'entrée ou le retour à l'emploi», la vingtaine de mesures encore en vigueur (sur une cinquantaine depuis 1977), soit préconise des actions de formation et de remise à niveau, soit incite financièrement les chefs d'entreprise à embaucher des populations ciblées en raison de leurs difficultés spécifiques, pour une durée limitée. L'espoir d'une insertion durable dans l'emploi se confond donc, le plus souvent, avec l'illusion. Pour preuves :

- Une étude d'avril 1992 à propos du Contrat-Emploi-Solidarité (C.E.S.) conclue : «s'il est un véritable contrat de travail, il débouche cependant, le plus souvent, sur un autre emploi aidé ou un stage que sur un emploi ordinaire».
- Une récente enquête du CREDOC⁶ met en évidence que La majeure partie des jeunes interviewés ont très clairement exprimé leur profond scepticisme quant à l'efficacité réelle des mesures prises en leur faveur.

⁵ Jacques LE GOFF, sociologue

⁶ CREDOC :Etudes socioéconomiques de la consommation par questionnaires et entretiens

Ils leur préfèrent la recherche hypothétique d'un premier emploi salarié «afin d'acquérir la possibilité de conquérir leur indépendance par rapport à leur milieu familial». Ce n'est en fait qu'en dernier ressort, et sans aucune illusion, qu'ils s'adressent aux organismes d'aide à l'insertion, refusant généralement de s'engager dans des formations ne débouchant pas sur un emploi salarié, et surtout, ne leur permettant pas de percevoir une rémunération d'un montant supérieur à celui accordé généralement aux stagiaires.

Les différentes modalités du «traitement social du chômage» dont le coût total est estimé à 400 milliards de francs⁷ ont certes permis à un grand nombre de jeunes de prendre ou de reprendre contact avec l'entreprise mais elles sont loin d'avoir répondu aux attentes de beaucoup et les effets de toutes les mesures confondues sont si faibles que l'on peut raisonnablement se demander si leur fonction n'est pas simplement «d'opérer une rotation des chômeurs en leur permettant d'échapper un temps à leur statut avant qu'on les retrouve, un peu plus tard et un peu plus désespérés». ⁸

⁷ Service Public n° 24 - juillet/août 1994

⁸ Jacques LE GOFF, sociologue

Etude de l'évolution des lois et du social

3.1 LA DECENTRALISATION

¹⁻² Claudine PADIEU et J. Louis SANCHEZ,
L'action sociale : dix ans de décentralisation
Paris : Odas, 1994

«Engagée dès 1982 et poursuivie en 1984 avec le transfert de compétences en matière d'action sociale, elle constitue l'un des faits marquants de l'actualité institutionnelle de ces dernières années», «dans l'ensemble des compétences décentralisées, l'action sociale se distingue doublement, non seulement par son poids financier mais également par son rôle dans la recherche permanente de la cohésion du pays».¹

De profonds bouleversements découlent, il est vrai, des lois du 07/01/1983 et du 22/07/1983 qui fixent les modalités de décentralisation de l'action sociale applicables au 1er janvier 1984. Elles déterminent en effet les responsabilités transférées par l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'aide sociale légale et obligatoire laquelle concerne : l'enfance en danger, les personnes handicapées, les bénéficiaires des dispositifs d'insertion et les personnes âgées.

«Une nouvelle logique de financement est ainsi mise en oeuvre [dans la mesure où le] transfert de ressources qui a accompagné ce transfert de compétences, autorise le Conseil Général et son Président, à arbitrer seuls, indépendamment de l'Etat, dans des domaines qui leur sont réservés».²

En effet ce sont les conseils généraux qui sont principalement chargés à présent de la protection et de l'aide à la jeunesse, avec la mise en place du service de l'aide social à l'enfance (A.S.E.). Ce dispositif a pour ambition d'aider à devenir adultes, citoyens et responsables les enfants et les jeunes qui n'ont pas la chance de disposer d'un soutien familial suffisant.

Cette ambition repose sur quatre principes de base :

- Le maintien dans le milieu naturel autant que possible
- Le travail avec les familles
- La primauté de l'éducatif sur le répressif
- Le choix de mesures éducatives à dimension préventive

La traduction de ces missions générales pour l'aide sociale à l'enfance, comme pour les autres domaines d'intervention, consiste à apporter une aide financière, matérielle et éducative aux familles qui rencontrent des difficultés dans l'éducation de leur enfant. Mais il ne faut pas oublier que le meilleur endroit pour qu'un enfant se développe harmonieusement est la cellule familiale, c'est pour cela que la séparation reste l'exception et n'est envisagée que lorsque le maintien continu dans la famille risque de nuire au bon développement de l'enfant.

D'un point de vue institutionnel, ce dispositif, simple dans ses principes, se caractérise par sa complexité qui en rend difficile la compréhension par la population et les non-spécialistes. Selon les cas, en effet, les décisions sont prises par le Président du Conseil général ou le juge. Mais pour leur application, le Président du Conseil général peut faire appel à ses services ou à des structures habilitées, tandis que le juge peut recourir aux services de la Protection judiciaire de la jeunesse, mais aussi aux services du Conseil général ou à des structures habilitées. Le bon fonctionnement du dispositif au niveau départemental suppose donc une nécessaire coordination entre le Conseil général et l'autorité judiciaire.

Ainsi donc, la décentralisation a multiplié le nombre des instances concernées par la définition des objectifs de travail, le financement des programmes éducatifs et l'appréciation des rapports d'activités des établissements et des services sociaux.

Pour proposer puis mettre en oeuvre des solutions susceptibles de répondre aux besoins des personnes en intégrant à la fois leurs potentialités et les expressions de leurs troubles ou de leur souffrance, il est à présent indispensable que les personnels intègrent les exigences des différentes Autorités qui examinent leurs projets, financent leurs activités puis contrôlent les résultats de leurs actions, en fonction de critères qui ne sont

pas uniquement pédagogiques. Ainsi :

EN MATIERE D'ASSISTANCE EDUCATIVE

De profondes mutations en matière d'investigation et de placement sont constatées.

Chargé du suivi des jeunes qui lui sont confiés par le Juge des enfants, le service départemental d'aide sociale à l'enfance demande aux établissements et aux services habilités d'appliquer la mesure décidée. Il en résulte un travail en partenariat, avec référent, qui ne peut être que favorable à la prise de décisions conformes à l'intérêt des personnes quand bien même donne-t-il l'impression d'un contrôle très strict du travail éducatif et occasionne-t-il parfois des lourdeurs frisant l'incohérence pédagogique, tout particulièrement en raison des difficultés qu'il engendre dans les relations avec la famille des enfants placés. Il semblerait que les modalités d'un partenariat performant et conforme aux droits de l'enfant soient à définir. Les placements en établissement spécialisé sont décidés de plus en plus fréquemment tout au long de l'année et pour des périodes relativement courtes (6 mois) ne facilitant, ni la mise en place, ni le suivi d'une action sur les causes à l'origine de la mesure. Septembre est de moins en moins le mois au cours duquel les établissements procèdent au renouvellement de leurs effectifs, ce qui impose de reconsidérer le projet éducatif global et les modes de fonctionnement de nombre d'entre eux.

Des difficultés de concertation avec les services et les personnels de l'éducation nationale sont mentionnées à maintes reprises : problèmes de réinsertion scolaire en fin de placement, exclusions temporaires et parfois définitives en cours de séjour en raison de comportement d'élèves qu'il est difficile aux enseignants d'admettre.

Par ailleurs, davantage encore que par le passé, il importe aux personnels d'individualiser la prise en charge des résidents ainsi que d'adapter les réponses aux problèmes et aux potentialités de chacun, ce qui sous-entend une plus grande attention aux caractéristiques de leur milieu familial et de leur environnement social, par le biais d'un accroissement de

la concertation avec les parents et les intervenants sociaux de secteur, au moment de l'admission certes, mais également pendant et à l'issue de leur prise en charge.

Enfin, si les placements de longue durée sont toujours de règle pour les enfants et adolescents exprimant de très sérieuses difficultés caractérielles ou victimes de sévices qu'ils osent à présent dénoncer, les magistrats apprécient, conformément à la Loi mais de manière sensiblement plus rigoureuse, le déroulement du séjour et l'intérêt d'une prolongation de la mesure.

EN MATIERE DE PREVENTION SPECIALISEE

L'action de prévention spécialisée présente plusieurs paradoxes que les dispositions des lois de décentralisation n'ont fait qu'accentuer.

Imaginée au lendemain de la seconde guerre mondiale par des militants en réaction à des mesures socio-éducatives qui séparaient alors systématiquement le jeune de son milieu jugé a priori néfaste à son évolution et reconnue officiellement par l'arrêté du 07/01/1959 sur l'enfance en danger, elle se présente, aux termes de l'arrêté du 04/07/ 1972 et de ses circulaires d'application, comme une intervention éducative à la fois :

- militante et professionnelle,
- préventive mais implantée uniquement dans des milieux «où l'inadaptation est particulièrement développée»,
- limitée théoriquement dans le temps mais en fait, le plus souvent, pérennisée en raison de la persistance des facteurs d'exclusion des familles et des personnes logées dans les banlieues ou les cités «à problèmes».

L'arrêté du 14 mars 1986 confirme la spécificité des modalités d'intervention des équipes de prévention spécialisée que la décentralisation situe parmi les services répondant à des besoins financés par le Département dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance. Cependant, certains Conseils Généraux (dont celui de la Moselle) estiment indispensable une participation des municipalités au financement de l'équipe ou des équipes

intervenant dans un ou plusieurs de leurs quartiers. Sans une vigilance accrue des administrateurs de l'association ainsi que des membres des équipes, une fâcheuse tendance à la politisation des interventions pourrait assez facilement résulter de cette multiplicité des partenaires financeurs. En effet, si certains élus apprécient de façon rigoureuse la qualité des services rendus par les équipes au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance, d'autres estiment l'adéquation de leurs interventions aux difficultés manifestées par les jeunes des cités «à problèmes», en fonction de critères qui ne sont pas uniquement éducatifs. D'autant que la dimension très médiatique des activités de l'éducateur «de rue» impose une grande vigilance dans l'utilisation qui peut en être faite, étant donné le respect des personnes qui conditionne l'action de prévention spécialisée.

3.2 LES NOUVEAUX DISPOSITIFS D'INSERTIONS

Accentuée par l'ampleur et la gravité de la crise économique dont on ne voit pas encore l'issue, la remise en cause des valeurs de notre société nécessite la définition de nouvelles stratégies ; de nouveaux organismes ont été ainsi créés pour contenir la montée apparemment inexorable des processus d'exclusion. Certains auteurs estiment que cette diversification, plus que cette extension, des mesures socio-éducatives devrait se poursuivre, voire s'amplifier, en raison des nouvelles caractéristiques des populations concernées. Mieux informées, celles-ci deviennent plus exigeantes quant à la qualité des services qui leur sont destinés. Par ailleurs, l'enchevêtrement des multiples conséquences de la détresse dans laquelle un grand nombre s'enfonce chaque jour davantage, semble-t-il, impose, tant une plus grande adaptabilité des modes de réponses afin d'être en mesure de proposer des accompagnements personnalisés, qu'une meilleure coordination entre les services évitant ainsi à la fois les surenchères et la «neutralisation» réciproque des mesures préconisées.

Citons notamment parmi les nouveaux dispositifs mis en place ces dernières années :

- la cellule départementale, les commissions locales et les organismes instructeurs des dossiers d'attribution du Revenu Minimum d'Insertion (R.M.I.)
- les Comités Communaux de Prévention de la Délinquance (C.C.P.D.) dont la mission consiste à «éradiquer la délinquance»

- les opérations de Développement Social des Quartiers (D.S.Q.), anciennement opérations Habitat et Vie Sociale (H.V.S.), à présent contrats de ville (214 en 02/95)
- les Comités Locaux d'Aide aux Jeunes (C.L.A.J.)
- les contrats «d'actions prévention» avec les collectivités locales (540 en 02/95)
- les 250 Missions Locales et les 420 Permanences Accueil, Insertion, Orientation (P.A.I.O.) ayant pour objet de «favoriser le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans au moyen d'actions très diversifiées»
- l'Aide Pour l'Emploi des Jeunes (A.P.E.J.) qui a remplacé le Fond d'Aide aux Jeunes (F.A.J.)
- les Commissions Locales d'Insertion (C.L.I.)
- les Zones d'Education Prioritaire (Z.E.P.) au nombre de 554 (fin 94)
- les Opérations Prévention Eté (O.P.E.) ayant pour objet de «promouvoir l'insertion dans la vie de la cité, des mineurs et des jeunes majeurs issus de milieux défavorisés»
- les Stages d'Accès à l'Entreprise (S.A.E.)
- les «Projets Jeunes»
- les «Ateliers Jeunes»
- le Crédit Formation Individualisé (C.F.I.)
- le Dispositif d'Insertion des Jeunes de l'Education Nationale (D.I.J.E.N.) qui a pour mission «d'assurer l'accompagnement des jeunes qui en ont fait le choix volontairement et sont sortis du système scolaire, avec ou sans diplôme, sans solution de formation ou d'insertion professionnelle».

De plus la politique de la famille est en mutation, des prises de

consciences émergent et de grandes actions ministérielles sont mise en place afin d'informer, de sensibiliser et de faire face à ce problème de la protection de l'enfance :

- Coordination partenariale, la direction de l'action sociale anime directement trois groupes de travail chargés de coordonner l'action des institutions dans le domaine de l'enfance maltraitée.
- Information et sensibilisation du grand public aux problèmes de la protection de l'enfance, à l'aide de publications, de vidéos et de la création de la journée de l'enfance maltraitée.
- Formations professionnelles et soutien aux associations. Afin d'améliorer les compétences des personnes chargés de l'accueil et du suivi thérapeutique des jeunes.
- Prise en compte des violences institutionnelles, devant la multiplication de révélations de violences et de maltraitance dont ont été victimes des mineurs accueillis dans certaines institutions médico-sociales.
- Mise en place de schémas départementaux d'aide à l'enfance et à la famille, mais mise en place également de programme régionaux de santé qui représentent également un bon niveau de stratégie dans la politique d'aide et de protection de l'enfance.

Cette énumération non exhaustive des nouveaux dispositifs mis en place ainsi que de certaines mesures prises par les gouvernements successifs pour lutter contre l'exclusion prouve à elle seule que le problème est loin d'être résolu et que la gravité des difficultés vécues par nombre de familles et sporadiquement exprimées par les jeunes des banlieues demeure préoccupante. Chacun de ces dispositifs, dits «transversaux», ne répond en fait qu'à un seul aspect du désarroi des personnes exclues : échec scolaire, manque de qualification professionnelle, absence de perspectives d'emploi, conditions déplorables d'habitat, rupture familiale, ennui...

Destinées en principe à faciliter une approche «partenariale» de leurs difficultés, ces mesures posent aux personnels des établissements et des services de REALISE un certain nombre de questions, à commencer par celle de la

spécificité de leur mission «transversale», les Pouvoirs Publics souhaitant coordonner leurs actions avec celles des services sociaux existants.

Il semblerait qu'elles n'aient encore que partiellement atteint cet objectif car c'est bien souvent au coup par coup que les éducateurs prennent contact ou sont sollicités par les personnels de ces nouvelles structures :

- soit pour envisager en commun la prise en compte des difficultés scolaires, d'insertion professionnelle, de logement, de surendettement ou d'extrême précarité des personnes et des familles,
- soit pour étudier les réponses appropriées aux actes de délinquance, aux manifestations de violence urbaine exprimées par la jeunesse ainsi qu'au climat d'insécurité et au malaise social qui règnent dans nombre de cités.

Trop souvent, leurs rapports relèvent davantage d'une recherche d'opportunités pour dépasser des difficultés conjoncturelles individuelles que d'une volonté réelle de les examiner en commun pour identifier et agir sur les causes de ces situations ou de ces comportements. D'ailleurs, comment le pourraient-ils dans la mesure où celles-ci ne sont plus résiduelles mais structurelles, dépassant ainsi très largement le cadre traditionnel des compétences des travailleurs sociaux ? De plus, quand les éducateurs auraient-ils le temps de rencontrer régulièrement leurs nouveaux collègues, les incidences budgétaires de ces réunions de concertation n'étant pas prises en compte dans les prix de journée de leur établissement ou de leur service ?

Il convient enfin de mentionner une astreinte particulière aux équipes de prévention spécialisée. Celles-ci sont contraintes en effet : d'une part, de présenter un grand nombre de projets d'actions ponctuelles susceptibles de bénéficier de financements parcellaires complémentaires et d'autre part, de consacrer une grande partie de leur temps de travail en réunions. Il en résulte un morcellement de l'action et une prise de distance par rapport au milieu extrêmement préjudiciable à la spécificité de leur mission qui se caractérise essentiellement par l'aspect global de leur intervention, à la fois auprès des jeunes et dans le milieu ainsi que par leur présence sur les lieux de vie : abords des immeubles, entrées, caves, locaux désaffectés...

3.3 LES LOI ET LES ORDONNANCES QUI RÉGISSENT LE SOCIAL

Textes relatifs à la population

Le système français de protection de la justice repose sur deux instances publiques : l'une administrative (ASE - Aide Sociale à l'Enfance -), dont le rôle est préventif et qui requiert l'accord des parents pour le choix de la décision (assurée par le conseil général : lois de décentralisation du 22/7/1983 et du 06/1/1986); l'autre, judiciaire, qui a un rôle de protection après constatation d'un état de danger (ordonnance du 23/12/1958) ou de délinquance (ordonnance du 02/02/1945). Cette protection a un caractère obligatoire.

Si au cours de l'Ancien Régime on a considéré que le mineur délinquant pouvait subir le même traitement que celui des majeurs, la loi du 22/07/1912 a posé le principe d'une juridiction spéciale pour le juger.

L'ordonnance n° 45174 du 02/02/1945 a poursuivi l'évolution de cette loi en instaurant une juridiction et un magistrat spécialisé : le juge pour enfants. Le mineur délinquant est ainsi sorti du champ habituel du droit pénal : sa responsabilité peut être retenue mais il doit en priorité bénéficier de mesures éducatives, la sanction pénale ne devant être envisagée qu'en ultime recours. C'est pourquoi l'ordonnance du 02/02/1945 est aussi nommée « l'éducabilité du mineur ». Elle est dans l'ambiance de l'après-guerre, de désir de réparation, de construction d'un meilleur avenir.

Elle devient une référence dans la justice des mineurs car la protection prime sur la répression, la mesure éducative devient la règle, la peine, l'exception. Il est intéressant de repérer tout de même que l'éducation surveillée (actuelle PJJ) était, à cette époque, un service de l'administration pénitentiaire.

Les dispositions de l'ordonnance du 02/02/1945 s'articulent de deux façons suivant l'âge du mineur (moins de 13 ans et plus de 16 ans) et la gravité des crimes et délits, (notions sur lesquelles nous reviendrons plus tard)

Les MECS :

- les mesures provisoires éducatives : la liberté surveillée définie par l'article 23, les mesures de placement où l'on retrouve ainsi dans le même type d'établissement les mineurs délinquants et les mineurs relevant de l'assistance éducative (Enfance en danger : ordonnance du 23/12/1958) afin d'éviter la ségrégation des mineurs placés dans le cadre pénal et civil,
- les mesures provisoires à caractère répressif : le contrôle judiciaire, la détention provisoire, l'incarcération, la mesure de réparation.

L' AEMO :

- Ordonnance du 23/12/1958 sur la protection des mineurs en danger (prolongement de l'ordonnance 02/02/1945 dans le cadre civil) :

Elle modifie les articles 375 à 382 du Code Civil, nous en parlons dans le paragraphe suivant, « Si la santé, la sécurité, la moralité d'un mineur non émancipé est en danger ou si les conditions de son éducation sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées par la justice ».

En instaurant l'assistance éducative comme prolongement de l'ordonnance du 02/02/1945, le juge des enfants qui ne pouvait être saisi qu'après un délit peut intervenir. Cette mesure d'aide éducative permet de traiter les problèmes du mineur avec son milieu familial et a aussi pour but de venir en

aide momentanément aux parents défaillants pour remplir leurs devoirs éducatifs à l'égard de l'enfant. S'agissant du contrôle d'un droit, il est apparu nécessaire de le confier à un juge : le juge des enfants.

Ce juge de l'assistance éducative est un juge civil : ses décisions sont soumises aux dispositions du code de procédure civile.

Pour bénéficier d'une mesure d'assistance éducative, l'enfant, appelé cas social, doit être mineur et vivre dans une situation de danger.

- Article 375 du code civil : « Si la santé, la sécurité ou la moralité... ».

L'assistance éducative a donc pour but de venir en aide aux parents pour remplir leur devoir éducatif à l'égard de leurs enfants. L'autorité parentale appartient aux père et mère pour protéger l'enfant. Ils ont à l'égard de ce dernier droit et devoirs de garde, de surveillance et d'éducation.

LES NORMES POUR L'ETABLISSEMENT

L'application des lois, que constitue le cadre juridique des établissements, obligera le centre éducatif à ne plus fonctionner exclusivement sur la subjectivité et l'arbitraire, en s'appuyant sur des modalités juridiques bien précises.

- Décret n°46-734 du 16/04/1946.

Toute œuvre ou toute institution s'offrant de recueillir de façon habituelle des «mineurs 45» devra obtenir une habilitation spécifique au titre de la loi du 22/07/1912. Des obligations de fonctionnement pour ce type d'institution sont énoncées.

- Loi n° 8617 du 06/01/1986, article 49.

Les MECS doivent demander un agrément au ministère de la justice pour pouvoir bénéficier de placements par le juge des enfants. Ces agréments ont une durée de cinq ans et doivent être redemandés à échéance.

Certaines MECS n'ont pas l'agrément pour accueillir des mineurs de l'ordonnance du 02/02/1945; c'est pourquoi le centre éducatif est de plus en plus sollicité, vu l'évolution du contexte

social et la progression de la délinquance.

- Loi 75-535 du 30/06/1975, relative aux institutions sociales et médico-sociales.

Cette loi est en projet de révision et de réactualisation. Il s'agit en fait de dispositifs de travail applicables aux institutions sociales et médico-sociales. Cette volonté de coordination des établissements (à travers la constitution de groupements composés des établissements et services médico et médico-sociaux, la conclusion de convention précisant les objectifs poursuivis par l'établissement, les catégories de bénéficiaires, les moyens mis en œuvre, etc.) vise à élargir son champ d'interventions dans la politique sociale et la pratique médico-sociale.

L'actualisation de la loi du 30/06/1975 intéresse le centre éducatif car le mineur oriente toute action collective par la nature de ses besoins et il conditionne l'organisation de la réponse. C'est pourquoi il nous semble que la loi de du 30/06/1975, dite loi sociale, prend insuffisamment en compte la place et les droits des usagers.

Conclusion et ouverture :

Cet ensemble d'observations tirées de la pratique quotidienne des personnels des établissements et des services de REALISE confirme que «L'exclusion n'est pas une identité mais le résultat d'un processus»¹ et les réponses qu'il leur est demandé d'apporter aux problèmes exprimés et vécus de manière de plus en plus diffuse par un nombre sans cesse grandissant de personnes leur posent bien des questions embarrassantes.

¹ Jean-Baptiste DE FOUCAULT

- Comment faire pour que les temps de concertation qu'il leur est demandé d'avoir avec leurs collègues des nouveaux dispositifs ne viennent pas en déduction des heures d'écoute et de vie avec les personnes qu'ils ont mission d'accompagner, ni de celles indispensables à la préparation et à l'évaluation de leurs activités, dans la mesure où la stagnation des budgets ne permet d'envisager aucune création de poste ?

- Comment répondre aux aspirations des personnes par des activités attrayantes, utiles sinon indispensables quand leurs incidences financières ne permettent que difficilement leur création, leur extension, voire leur simple maintien ?

- Comment, dans le cadre de budgets strictement contingentés, développer des initiatives intégrant simultanément :

- L'accompagnement individualisé des personnes ou des familles

- la concertation avec l'ensemble des différents partenaires sociaux concernés par un ou plusieurs facteurs d'exclusion, étroitement imbriqués par ailleurs

- la notion «d'authenticité» que doit revêtir tout acte éducatif

- les conséquences de la professionnalisation de la

majeure partie des intervenants socio-éducatifs

- la portée et les valeurs professionnelles de référence de leurs multiples et complexes interventions ?

DEFINITIONS UTILES

ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

Cf. charte de l'accompagnement scolaire (7.10.92).Charte initiée par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture et le Secrétariat d 'État à l 'Intégration auprès du Ministère des Affaires sociales et de l 'Intégration, avec le Ministère de la Jeunesse et des sports et le Secrétariat d 'État à la Ville, charte signée par de nombreux organisme publics.

On désigne par « accompagnement scolaire » l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour leur réussite scolaire,appui qu 'ils ne trouvent pas dans leur environnement familial et social.

Ces actions sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire.

ACCUEIL IMMÉDIAT

Mission de service public par laquelle un établissement,dont la capacité installée n'est pas dépassée,accueille immédiatement un mineur correspondant à l'habilitation dès lors qu'un magistrat estime que ce mineur se trouve en danger réel,actuel et certain,et décide de cet accueil.

ACCUEIL PROVISOIRE

Décision administrative prise en accord avec le représentant légal de l'enfant, en vue de son hébergement hors de son domicile.

Déf : Action exercée par un travailleur social auprès d'un mineur dont le comportement ou la situation vécue nécessite une mesure de suivi, sans qu'il y ait pour autant retrait du milieu de vie social et familial.

ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT (A.E.M.O.)

Note : La mesure d'A.E.M.O. peut être administrative : elle émane alors de l'aide sociale à l'enfance, chargée de la protection de l'enfance. Elle peut être judiciaire : elle émane alors d'un juge qui donne mandat au travailleur social, mandat qui s'impose au mineur et à sa famille. Dans tous les cas la coopération des intéressés doit être recherchée.

Déf : Ensemble des moyens par lesquels une société agit sur elle-même pour préserver sa cohésion, notamment par des dispositifs législatifs ou réglementaires et par des actions visant à aider les personnes ou les groupes les plus fragiles à mieux vivre, à acquérir ou à préserver leur autonomie et à s'adapter au milieu social environnant.

ACTION SOCIALE

Note : Tout en continuant à s'adresser à des catégories de population définies (personnes handicapées, personnes âgées, enfants en danger ...), l'action sociale vise prioritairement à lutter contre des situations d'exclusion caractérisées par des problèmes multiples et complexes (d'emploi, de santé, de logement, d'éducation ...).

72

Déf : Ensemble de formes de protection de l'enfance au sein, en dehors ou sans la famille.

AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

Note : Les missions de l'aide sociale à l'enfance relèvent des conseils généraux. Elles visent à apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique à des mineurs, des jeunes majeurs et à leurs familles confrontés à des difficultés sociales importantes.

Déf : Allocation destinée à compenser les surcoûts entraînés par l'éducation d'enfants ou d'adolescents handicapés.

ALLOCATION D'ÉDUCATION SPÉCIALE

Note : Le bénéfice de cette allocation, financée par l'Etat et versée par les Caisses d'Allocations Familiales, est fonction d'un taux d'incapacité apprécié par la Commission Départementale de l'Education Spéciale (CDES).

Celle-ci se prononce également sur l'orientation vers des établissements et services de l'éducation spéciale.

ASSISTANT(E) DE SERVICE SOCIAL (A.S.)

Déf. : Catégorie de travailleurs sociaux qui a pour mission de dispenser à des personnes ou des groupes une aide destinée à résoudre des difficultés sociales, ponctuelles ou durables, de les conduire à l'autonomie et de participer aux actions de développement de la société.

Note : Cette profession sociale est une des plus anciennes et des plus réglementées. La formation sanctionnée par un diplôme d'Etat est obligatoire pour pouvoir exercer et dure trois années. On dénombre environ 36 000 AS en 1998.

AUTORITÉ PARENTALE

Ensemble de droits et devoirs attribués aux père et mère à propos de leur enfant légitime ou naturel jusqu'à sa majorité ou son émancipation pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité. L'autorité parentale se décline en droit et devoir de garde, de surveillance et d'éducation.

Dans le cadre d'une décision judiciaire, les responsables légaux en conservent tous les attributs compatibles avec les mesures éducatives, précisées par le Juge des enfants.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Déf. : Etablissement public communal chargé :

- d'animer une action générale de prévention et de développement social sous formes de prestations (dons et prêts)
- d'instruire les demandes d'aide sociale
- de créer éventuellement et de gérer des équipements sociaux et médico-sociaux.

Note : L'organisation, les attributions et le fonctionnement des centres communaux d'action sociale sont prévus par les dispositions du code de la famille et de l'aide sociale. Anciennement appelés bureaux d'aide sociale, les CCAS prennent de plus en plus d'importance dans la politique sociale territoriale.

Déf. : Structure médico-sociale s'adressant aux personnes handicapées âgées de 20 ans et plus, ne pouvant momentanément ou durablement travailler dans des entreprises ordinaires, ni dans un atelier protégé, ni exercer une activité professionnelle indépendante.

Elle remplit à la fois une mission de mise au travail et d'insertion professionnelle ainsi qu'une mission de soutien éducatif et d'accès à l'autonomie sociale.

Les personnes travaillant en C.A.T., bien que touchant une rémunération, n'ont pas le statut de salarié.

Note : Créés dans les années 50, les CAT sont soumis à une réglementation définie par la loi du 30 juin 1975 en faveur des handicapés.

Déf. : Equipement de voisinage qui a pour but de susciter une dynamique collective de développement sur le territoire qu'il dessert.

Son action est variée et certains se sont spécialisés plus particulièrement dans une activité : loisirs, activités éducatives, accueil petite enfance, actions d'insertion pour des jeunes...

Déf. : Lien social établi entre une personne et l'État qui la rend apte à exercer librement l'ensemble des droits politiques attachés à cette qualité sous réserve qu'elle ne se trouve pas privée de tout ou partie de cet exercice par une condamnation pénale (privation de droits civiques).

CENTRE D'AIDE PAR LE TRAVAIL (C.A.T.)

CENTRE SOCIAL

CITOYENNETÉ

En démocratie, l'exercice des droits ne va pas sans le respect également légitime d'obligations (respect des lois, respect des us et coutumes du pays, obligations fiscales ...).

Note : La citoyenneté revêt d'autres aspects :

- La citoyenneté économique et la citoyenneté sociale concernent la participation directe et personnelle de l'individu au fonctionnement de son propre espace social (travail, habitat, quartier, loisirs, etc.)
- La citoyenneté symbolique manifeste le partage d'un ensemble de valeurs, de croyances communes et forge le sentiment identitaire.

DÉCENTRALISATION

Déf. : Transfert des compétences de l'État vers les collectivités territoriales (commune, département, région), issu notamment des lois du 7 janvier et 22 juillet 1983 dans le champ de l'action sociale.

La décentralisation, dans ses dispositions principales, entraîne des modifications des conditions de création, de transformation, d'extension et de financement des établissements et des services. Elle répartit les compétences du préfet et du président du Conseil général ; notamment elle place le service social sous la responsabilité de ce dernier, ainsi que l'aide à l'enfance, l'insertion des bénéficiaires du RMI, l'aide aux handicapés, la prestation spécifique dépendance des personnes âgées ...

Note : La décentralisation de l'aide sociale a été instaurée particulièrement par la loi du 6 janvier 1986 qui adapte la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence en matière d'aide sociale et de santé. Cependant, des efforts restent à faire pour que la décentralisation ne provoque pas des disparités excessives selon la population et les départements.

EDUCATEUR SPÉCIALISÉ

Déf. : Professionnel du travail social qui intervient auprès d'enfants, d'adolescents ou d'adultes rencontrant des difficultés sociales ou des handicaps physiques ou mentaux.

Selon l'étymologie l'éducateur est celui qui conduit ceux dont il a la charge temporaire au-delà d'eux-mêmes. C'est quelqu'un qui accompagne sur le chemin du savoir, de la connaissance, de la conscience. Les éducateurs naturels et premiers sont évidemment les parents. Mais il peut arriver que ces soins ne soient pas suffisants, soit parce que les difficultés sont trop importantes pour qu'elles puissent être surmontées sans aide supplémentaire, soit parce que les parents n'ont pas joué leur rôle.

Note : L'éducateur peut exercer sa profession non seulement auprès des enfants, mais auprès de tous. Ses capacités sont notamment requises auprès de toutes les personnes dont les handicaps, ou les problèmes psychologiques, affectifs et sociaux, nécessitent une intervention spécialisée. D'où l'appellation professionnelle d'éducateur spécialisé répondant au statut de certains d'entre eux.

Déf. : Enquête effectuée dans le cadre de procédures judiciaires civiles et pénales précises.

ENQUÊTE SOCIALE

Par exemple, en cas de divorce elle peut être demandée avant toute décision fixant les modalités de l'exercice de l'autorité parentale et du droit de visite. De plus, dans l'action sociale, on nomme également enquête sociale toute investigation menée par un travailleur social pour recueillir des éléments sur une situation sociale et éclairer la décision des services administratifs (aide financière, logement, etc.).

Déf : Entreprise aidée par l'Etat pour permettre l'insertion sociale et professionnelle des publics les plus exclus de l'emploi. De statut associatif ou commercial, elle doit être économiquement viable.

ENTREPRISE D'INSERTION

Note : Elle accueille des personnes auxquelles elles offrent un contrat de travail renouvelable dans la limite de 24 mois et un accompagnement socio-éducatif adapté. La loi de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998 prévoit

l'agrément de ces personnes par l'Agence Nationale pour l'Emploi.

INADAPTATION Déf : Incapacité ou difficulté d'accomplir une tâche ou encore d'assumer un rôle, tel que la société le prescrit et/ou l'attend. C'est donc un état général qui handicape l'être humain dans ses rapports avec les autres et avec la société.

Note : Le terme d'inadaptation est lié très tôt au champ de l'éducation spécialisée, mais il est de moins en moins utilisé. On lui préfère la notion de handicap plus large et plus universelle, ou encore celles de marginalité, de délinquance, voire d'exclusion plus à même chacune d'entre elles de préciser la nature des situations conduisant à l'inadaptation.

INCAPACITÉ Déf : Réduction partielle ou totale pour une personne de la capacité d'accomplir une activité ou de jouer le rôle qu'on attend d'elle, en raison de difficultés physiques, sensorielles, intellectuelles, ou psychiques, résultant d'accidents, de déficiences, ou de troubles divers.

Note : L'incapacité correspond à l'aspect fonctionnel du handicap.

Il existe aussi l'incapacité juridique qui conduit à demander une tutelle, une curatelle ou une sauvegarde de justice destinées l'une comme l'autre à protéger le sujet, et à l'assister dans la revendication de ses droits et l'indépendance de sa personne.

INSERTION Déf. : Processus qui conduit une personne à trouver une place reconnue dans la société.

Note : L'insertion peut prendre plusieurs figures : insertion professionnelle, sociale, globale. L'insertion professionnelle est la remise en contact avec le milieu de travail ou la réadaptation au marché du travail. L'insertion sociale concerne l'accompagnement

social de la personne. L'insertion sociale globale désigne un ensemble d'actions d'accompagnement personnalisé visant un effet global d'interventions croisées (emploi, soins, logement, culture, éducation).

Déf. : Processus qui conduit une personne à adopter les valeurs et les normes du système social.

Note : Il suppose d'une part une volonté et une démarche individuelle (intégrabilité de la personne), et d'autre part une aptitude de la société (capacité intégratrice).

INTÉGRATION

Déf. : Mauvais traitements qu'ils soient atteintes sexuelles, violences physiques, violences psychologiques, négligences graves dont sont victimes des enfants et des adolescents et plus largement des personnes vulnérables : femmes (violences conjugales), personnes âgées, parents (violence filiale).

La maltraitance peut être intra-familiale ou se produire en établissement (violence institutionnelle).

Note : La société a pris la mesure de ce phénomène il y a peu et a engagé des actions pour lutter contre celui-ci (loi du 10 juillet 1989 relative à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance).

MALTRAITANCE

Il s'agit d'un établissement destiné à accueillir pour des séjours allant de quelques ours à toute la période de la minorité les enfants dont les familles se trouvent en difficulté momentanée ou ne peuvent assumer durablement l'éducation de l'enfant. Ils sont confiés par le service de l'aide sociale à l'enfance ou par le juge des enfants. La mission de l'établissement est limitée par l'exercice de l'autorité parentale des responsables légaux qui en conservent tous les attributs compatibles avec les mesures éducatives, précisées par le juge des enfants.

MAISON D'ENFANTS À CARACTÈRE SOCIAL (M.E.C.S.)

MÉDIATION

Déf : Intervention d'un tiers entre des personnes ou des groupes, pour prévenir un conflit, ou y trouver des solutions avec l'accord et la participation des parties en présence.

Du latin «médiare : s'interposer», ce terme a d'abord servi dans les rapports entre deux belligérants et s'est étendu dans les domaines de la vie sociale, du travail, de la famille.

Note : La médiation est un mode d'action sociale qui se développe dans les moments d'histoire où la loi est contestée, et où la violence l'emporte sur le respect des règles.

On en distingue de multiples formes : médiation familiale, médiation pénale, médiation administrative

MISSION LOCALE

Déf. : Structure d'accueil des jeunes de 16 à 25 ans sans emploi ni qualification, pour une aide au parcours d'insertion.

Elle a un rôle d'écoute, d'information, d'orientation, d'accompagnement et de soutien en matière d'emploi, de formation, de santé, de logement, de loisirs.

Note : Créées en 1982, elle jouent un rôle important dans l'insertion professionnelle des jeunes, en liaison avec les Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation (P.A.I.O.).

PLACEMENT

Déf : Mesure prise à propos d'un mineur ou d'un adulte, jugé provisoirement irresponsable, le confiant à un service, ou à une structure d'accueil, de traitement, ou de protection, de quelque nature qu'elle soit (famille, ou institution) et pour une durée déterminée, renouvelable.

Cette mesure peut être concertée, ou autoritaire par décision de justice, selon la nature des situations qui l'ont entraînée, et dans les conditions régies par les textes : placement familial, placement thérapeutique, placement social, placement judiciaire....

Note : De plus en plus de précautions sont à prendre aujourd'hui à propos des mesures de placement, tant il est vrai que la rupture avec le milieu de vie n'est pas forcément une bonne solution, mais ces mesures n'en sont pas moins nombreuses, et malgré le développement des services ouverts, à cause de la convergence des problèmes qui se posent aux personnes concernées, restent bien souvent la solution préconisée, la plus favorable.

La mission de l'établissement ou du service est définie par le projet pédagogique, pièce essentielle du dossier d'habilitation, référence pour évaluer les prestations que l'établissement, ou le service, s'est engagé à exercer lui-même et celles pour lesquelles il aura recours à des prestations extérieures.

La responsabilité éducative et pédagogique est assurée en permanence par l'établissement ou le service.

Diligenté par l'autorité judiciaire, le service a pour objet de suivre à domicile les mineurs et leur famille, créer et maintenir, dans le milieu naturel, des conditions socio-éducatives susceptibles de permettre aux enfants une évolution positive.

Ce service peut également être habilité par l'ASE pour réaliser des aides éducatives à domicile (AEMO administrative), à la demande des parents ou avec leur accord intégral.

PROJET PÉDAGOGIQUE

SERVICE D'ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT (S.A.E.M.O.)

Service d'aide à la décision dont la mission consiste à réaliser pour l'autorité judiciaire une étude de la personnalité du jeune et des conditions de son éducation par le moyen d'une observation du comportement, d'un bilan médico-psychologique ou de tout autre mesure d'information, ensemble ou séparément. Cette investigation a pour but techniquement d'étudier le jeune et d'élargir le travail à la famille puis à l'environnement en associant les intéressés.

SERVICE D'INVESTIGATION ET D'ORIENTATION ÉDUCATIVE (S.I.O.E.)

URGENCE SOCIALE

Déf. : Situation de difficultés sociales graves voire très graves qui nécessitent une action rapide afin d'éviter des drames sociaux.

Les modalités de réponse à l'urgence sociale sont variées : hébergement d'urgence, SAMU social, hôtel social, boutiques d'accueil de jour, secours d'urgence, placement d'enfants, services d'écoute.

Note : Face aux problèmes sociaux, l'action sociale a de plus en plus à prendre en compte l'intervention d'urgence sociale; cependant son rôle est plus fondamental et doit viser la transformation des situations et chercher à agir sur les causes.

ZONE

Déf : Espace géographique ou temporel dans lequel les repères de compréhension de la situation apparaissent pour celui qui la vit comme absents ou flous.

Note : Le «zonard» ou oisif urbain s'apparente à celui qui traîne, à celui qui flotte, à celui qui galère.

Glossaire du Social



- ADELS Association pour la démocratie de l'éducation locale et sociale
- ADI Agence départementale d'insertion
- ADOES Association pour le développement des organismes de l'économie sociale
- ADRI Agence pour le développement des relations interculturelles
- ADUA Association des usagers de l'administration et des services publics
- AEI Action éducative et innovante
- AEMO Aide éducative en milieu ouvert
- AEPS Activités éducatives périscolaires
- AFIREM Association française d'information et de recherche sur l'enfance maltraitée
- AFPA Association nationale pour la formation professionnelle des adultes
- AFR Allocation formation reclassement
- ALF Allocation de logement familial
- ALMS Agent local de médiation sociale
- ALS Allocation de logement social
- ANAH Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat
- ANPA Agence nationale de prévention de l'alcoolisme
- ANPE Agence nationale pour l'emploi
- APA Atelier de pratique artistique
- APE Allocation parentale d'éducation
- APJE Allocation pour jeune enfant

APL Aide personnalisée au logement
APP Atelier pédagogique personnalisé
ARTT Aménagement et réduction du temps de travail
ARVEJ Aménagement des rythmes de vie des enfants et des jeunes
ASE Aide sociale à l'enfance
ASF Allocation de soutien familial
ASI Appui social individualisé
ASS Allocation de solidarité spécifique
ASSEDIC Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce

BAFA Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (diplôme non professionnel)
BAFD Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (diplôme non professionnel)
BAPAAT Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien de la jeunesse et des sports
BASE Brevet d'aptitude à l'animation socio-éducative (diplôme non professionnel)
BEATEP Brevet d'État d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse
BPDJ Brigade de prévention de la délinquance juvénile

B

CAF Caisse d'allocations familiales
CAPS Contrat d'action et de prévention pour la sécurité
CARVEJ Contrat d'aménagement des rythmes de vie des enfants et des jeunes
CAS Charte de l'accompagnement scolaire
CAT Centre d'aide par le travail
CAUE Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
CCAS Centre communal d'action sociale
CCPD Centre communal de la prévention de la délinquance
CDPD Comité départementaux de prévention de la délinquance
CEL Contrat éducatif local
CEREQ Centre d'études et de recherche sur les qualifications
CER Centre éducatif renforcé

C

CES Contrat emploi solidarité
CFA Centre de formation d'apprentis
CFI Contrat de formation individualisé
CIO Centre d'information et d'orientation
CIPPA Cycle d'insertion professionnelle par alternance
CLAE Centre de loisirs associé à l'école
CLAI Centre local pour l'accueil et l'intégration
CLAP Comité de liaison pour l'alphabétisation et la promotion
CLAS Contrat local d'accompagnement scolaire
CLI Commission locale d'insertion
CLIPA Classe d'initiation préprofessionnelle en alternance
CLIS Classe d'intégration scolaire
CNAF Caisse nationale d'allocations familiales
CNAJEP Comité national des associations de jeunesse et d'éducation populaire
CNASEA Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
CNC Centre national de la cinématographie
CNCE Comité national de coordination et d'évaluation
CNDP Centre national de documentation pédagogique
CNED Centre national d'enseignement à distance
CNEI Centre national des entreprises d'insertion
CNEPJ Conseil national de l'éducation populaire et de la jeunesse
CNIL Commission nationale de l'informatique et des libertés
CNLAPS Comité national de liaison des associations de prévention spécialisée
CNVA Conseil national de la vie associative
CODAC Commission départementale d'accès à la citoyenneté
CODEPSE Commission départementale socio-éducative
CPA Classe préparatoire à l'apprentissage
CPCA Conférence permanente des coordinations associatives
CPF Centre de planification familiale
CPI Centre de placement immédiat
CPJ Conseil permanent de la jeunesse
CPIE Centre permanent d'initiation à l'environnement
CREAI Centre régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptée
CRE Contrat de retour à l'emploi
CRIJ Centre régional d'information jeunesse
CTT Contrat de travail temporaire

D

DAS Direction de l'action sociale
DATAR Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale
DDASS Direction départementale de l'action sanitaire et sociale
DDJS Direction départementale de la jeunesse et des sports
DD SP Direction départementale de la sécurité publique
DDSS Direction du développement social et de la santé
DDTE Direction départementale du travail et de l'emploi
DEDPAD Diplôme d'État de directeur de projet d'animation et de développement
DEF Délégation à l'emploi et à la formation
DEFA Diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation
DESCO Direction de l'enseignement scolaire
DFAIJ Sous-direction des formations en alternance et de l'insertion des jeunes
DFP Délégation à la formation professionnelle
DGS Direction générale de la santé
DIES Délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale
DIF Délégation interministérielle à la famille
DIJ Délégation interministérielle à l'insertion des jeunes
DIREN Direction régionale de l'environnement
DISS Direction des interventions sanitaires et sociales
DIV Délégation interministérielle à la ville et au développement social urbain
DPJJ Direction de la protection judiciaire de la jeunesse
DPM Direction de la population et des migrations
DRAC Direction régionale des affaires culturelles
DRASS Direction régionale des affaires sanitaires et sociales
DRIRE Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement
DRTEFP Direction des relations du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
DSD Direction de la solidarité départementale
DSF Développement social de la famille et de l'enfance
DSQ Développement social de quartier
DSU Dotation de solidarité urbaine

E

EEJ Espace écoute jeunes
EJE Éducateur de jeunes enfants
EREF Espace rural pour l'emploi et la formation
ES Éducateur spécialisé

F

FAJ Fonds d'aide aux jeunes
FAS Fonds d'action sociale
FEDER Fonds européen de développement régional
FIV Fonds interministériel d'intervention pour la politique des villes
FJT Foyer de jeunes travailleurs
FNARS Fédération nationale de réadaptation sociale
FNCSF Fédération nationale des centres sociaux et socioculturels de France
FNDVA Fonds national de développement de la vie associative
FRMJC Fédération régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture
FSE Fonds social européen
FSU Fonds social urbain

G

GEIQ Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification
GLTD Groupement local de traitement de la délinquance
GRETA Groupement d'établissements pour la formation continue

I

IDEF Institut de l'enfance et de la famille
IFEN Institut français de l'environnement
IME Institut médico-éducatif
IMP Institut médico-pédagogique
IMPRO Institut médico-professionnel
INJEP Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire
IREF Institut régional d'études et de formation
IRILL Insertion, réinsertion, lutte contre l'illétrisme
IRTS Institut régional du travail social

M

MCC Ministère de la culture et de la communication
MECS Maison d'enfants à caractère social
MEN Ministère de l'éducation nationale

MES Ministère de l'emploi et de la solidarité
MGIEN Mission générale d'insertion de l'éducation nationale
MIF Maison de l'information sur la formation
MILDT Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie
MINEFI Ministère des finances
MJC Maison des jeunes et de la culture
MLC Maison des loisirs et de la culture
MOUS Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale
MPT Maison pour tous

NCPC Nouveau code de procédure civile
NSEJ Nouveaux services emplois jeunes
OPAH Opération programmée d'amélioration de l'habitat
PHLM Office public d'habitations à loyer modéré

PACT (urbain) Programme d'aménagement concerté du territoire
PAE Projet d'action éducative
PAGSI Programme d'actions gouvernementales relatives à la société de l'information
PDPD Plan départemental de prévention de la délinquance
PDS Programme développement solidarité
PDS Plan départemental de sécurité
PFS Placement familial spécialisé
PJJ Protection judiciaire de la jeunesse
PLAJS Projet local d'animation jeunesse et sports
PLH Programme local de l'habitat
PLIE Plan local d'insertion par l'économie
PNAE Plan national d'action pour l'emploi
PPU Prêt projet urbain
PRDFPJ Plan régional de développement des formations professionnelles des jeunes
PSE Plan social étudiant

RPIJ Réseau public de l'insertion des jeunes
RUP Reconnaissance d'utilité publique
SAE Stage d'accès à l'entreprise

NO

P

RST

SEGPA Section d'enseignement général et professionnel adapté
SGAR Secrétariat général aux affaires régionales
SI Service d'investigation
SIRPA Service d'information et de relation publique des armées
SRU Loi de solidarité et de renouvellement urbain
SSJ Suivi socio-judiciaire des mineurs ou jeunes majeurs
TIG Travail d'intérêt général
TRACE Trajet d'accès à l'emploi

U

UDAF Union départementale des associations familiales
UEER Unité d'encadrement éducatif renforcé
UFJT Union des foyers de jeunes travailleurs
UNADFI Union nationale des associations de détense de la famille et des individus
UNAF Union nationale des associations familiales
UNEDIC Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
UNESCO Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIOPSS Union nationale interfédérale des œuvres et œuvres privées sanitaires et sociales
UNISAE Union nationale interprofessionnelle des syndicats d'associations employeurs
URSSAF Union de recouvrement des cotisations de la sécurité sociale et des allocations familiales
USGERES Union de syndicats et groupements d'employeurs représentatifs de l'économie sociale

Z

ZAC Zone d'aménagement concerté
ZEP Zone d'éducation prioritaire
ZFU Zone franche urbaine
ZRU Zone de redynamisation urbaine
ZUS Zone urbaine sensible

Architecture

2

Etat des lieux, structures en places

1.1 Historiques des « MECS » en France.

En se penchant un peu sur l'historique des MECS en France, l'on tend vers une compréhension plus claire de l'évolution des mœurs et des idéaux en matière de social et d'architecture. Ainsi si l'on veut espérer créer des espaces d'accueil et d'insertion, il est important de ne pas réitérer les erreurs d'antan et de bien positionner notre concept dans une réalité actuelle.

Environ 60 % de ces centres d'accueil ont été créés il y a plus de 40 ans et environ 15 % ont une histoire qui prend ses racines au début du siècle. Très rares sont les établissements de moins de 10 ans. Ce constat s'explique par le fait que notre société a toujours dû placer ses enfants en difficultés, ou, comme nous allons le voir, ses orphelins si l'on remonte au début du siècle.

On peut, à travers les divers écrits et rapports, entrevoir le lien et l'évolution entre l'architecture « d'accueil » et l'évolution interne des mœurs et coutumes, ainsi que la progression de l'ouverture des centres vers l'extérieur. On pourrait ainsi diviser les différents types de mecs en trois catégories :

- 1- Le Cloître ou le couvent ou les hôpitaux, les plus anciens; ils datent généralement du début du siècle.
- 2- La maison de maître, qui accueille des organismes sociaux depuis environ 25 ans. Ce sont les plus nombreux en France.



Association de la Maison d'Enfants de Clion

Un hôpital hospice créé en 1868 avec un legs ne fonctionnant plus depuis 1930. En 39-40, il sert de centre d'hébergement pour les réfugiés alsaciens de Strasbourg. Un centre d'accueil pour prisonniers évadés lui succède et enfin en 43, il est réquisitionné par la Préfecture de l'Indre au profit du Secours National pour y accueillir des enfants.

Départ en promenade et partie de pêche dans les années 60.

«La pédagogie active du scoutisme est adoptée et la vie en équipe demande des efforts. Une grande ouverture sur l'extérieur est réalisée, l'école, le village, vacances à la mer et en Ardèche...»

- 3- Les bâtiments spécialement conçus pour recevoir et rééduquer les jeunes en difficultés. Ce sont des bâtiments récents, mais il en existe très peu en France aujourd'hui.

Généralement concentré à l'intérieur de la ville, le couvent monolithique, entouré de hauts murs, découpé d'un lourd portail, se présente plus comme un endroit carcéral que comme un lieu de vie éducatif. Austère, sombre, il pèse d'un lourd passif où les filles déchues et exclues y étaient cloîtrées (délinquantes, prostituées), cohabitant déjà difficilement entre elles ; chacune marquant son territoire, son statut, en fonction de sa personnalité. Y étaient même localisées tout en haut de la tour, les cellules pour celles un peu trop « récalcitrantes ».

Si le projet d'établissement des MECS doit donner aux enfants une aide éducative et pédagogique dans le but de les faire adhérer aux valeurs sociales afin qu'ils s'y intègrent, l'histoire des couvents s'inscrit à son origine, comme des maisons de redressement. Nous sommes loin des textes définissant la population des MECS comme devant accueillir des enfants sains placés pour des raisons familiales, psychologiques ou sociologiques, mais dont les liens familiaux existeraient toujours.

Autres possibilités, les centres créés après la guerre, réquisitions de bâtiments publics par le secours national, les hôpitaux et anciens centres de détention prennent le relais pour accueillir des enfants dont les parents sont déportés, prisonniers ou travailleurs en Allemagne.

Pendant et tout de suite après la guerre, l'objectif précis était de vivre dans une atmosphère familiale aussi paisible et sécurisante que possible et d'améliorer la santé des enfants. D'où une surveillance médicale régulière, une vie saine et des règles d'hygiène à respecter. La scolarité à l'école publique pour les plus grands. La pédagogie active du scoutisme est adoptée et la vie en équipes demande des efforts.

Une grande ouverture sur l'extérieur est réalisée, l'école, le village faisant partie intégrante de la vie du centre.



Historique de la M.C.S.S. de PEYRAUBE.

encore un parcours type de mecs.

Bâtiment construit en 1885 (appartenant au conseil général du Gard).

De 1898 à 1940 : Crèche Départementale.

De 1940 à 1946 : Orphelinat.

De 1946 à 1969 : C.O.S.O.R. (Comité des Oeuvres Sociales des Organismes de la Résistance), aérium et orphelins de la guerre.

En 1969 : Création des M.C.S.S.

En 1970 : Création de la M.C.S.S. (Maison à Caractère Sanitaire Spécialisée).

De 1971 à 1978 : Aérium 30 lits. M.C.S.S. 90 lits.

En 1978 : P.E.P. avec un agrément de 60 lits en M. C. S. S. seulement.

En 1986 : Création de l'Hôpital de Jour « Maison Lune », service de pédopsychiatrie au Vigan.

En 1986 : La M.C.S.S. passe à 40 lits.

En 1995 : Début du travail sur le projet I.R.

En 1997 : Dépôt en C.R.O.S. refus.

En 2000 : Annonce de la fermeture pour 2001

En 1957, une circulaire du Ministère de la Santé et de la Population précise que les MECS (Maisons d'Enfants à Caractère Social) peuvent être considérées utiles, notamment pour les familles, qui sans vouloir abandonner leurs enfants, se trouvent dans l'impossibilité matérielle de les garder dans leur foyer. L'aide des pouvoirs publics aux MECS ne doit tenir compte essentiellement que de cas de cette nature.

A cette époque, les MECS sont encore considérées comme des orphelinats alors que, déjà, dans les années 60, la population accueillie concerne essentiellement les enfants de familles désunies ou à qui les nécessités du travail ou les aléas de la misère rendent impossible la tâche éducative. C'est aussi à cette période que sont abordées les définitions des enfants « cas sociaux » et des MECS.

«...un enfant cas social est celui qui pour une raison familiale, matérielle ou psychologique, ne trouve pas dans son milieu de vie les soins et climat indispensables à son développement et à son épanouissement...».

A ce moment, aucune orientation n'est définie par un texte officiel dans ce secteur mineur de l'Action Sociale, mais il ressort déjà du discours spécialisé qu'un accueil seulement protectionniste et alimentaire ne suffit pas. Car normalement, le milieu idéal pour l'enfant est le milieu familial, la maison d'enfants n'est qu'un palliatif imposé par les circonstances conjoncturelles. Or, les durées de placement variaient entre 7 à 12 ans suivant l'âge d'entrée des enfants.

Nous sommes ici dans une configuration presque idéale pour l'époque, ouverture et acception du centre vers et par l'extérieur, il fait partie intégrante de la vie de la société qui l'entoure. Cependant cette configuration ne va pas perdurer longtemps et l'évolution des mentalités et surtout de la délinquance, va amener ces centres à se refermer sur eux-mêmes ou à s'exiler en périphérie de ville.



Le château de Laraufie 6 - 15 ans

Situation : en campagne à proximité de Biars sur Cère.
Accueil : bâtiment de deux étages
Capacité : 20 jeunes de 6 à 15 ans répartis sur deux unités de vie distinctes
Encadrement : 2 équipes de 3 1/2 éducateurs



Foyer d'Accueil Melle Bourgeois

Situation : L'établissement comprend plusieurs bâtiments érigés sur une propriété de 1,5 ha verdoyant et arboré
Accueil : maison particulière avec un jardinet, pelouse et petit potager.
Capacité : 38 enfants de 4 à 18 ans
Encadrement : 10 Educateurs

1.2 La MAISON d'enfants à caractère social

De nos jours le type de bâtiment le plus utilisé pour l'accueil des MECS, est la maison de maître ou la villa. Maison de maître, il faut comprendre par cela, une bâtisse de grande surface (200-300 m²), possédant un terrain périphérique. Soit loué, soit acheté, selon la taille de l'association, c'est cette « maison » qui est la typologie architecturale la plus utilisée pour l'hébergement des MECS aujourd'hui en France. La politique actuelle des MECS aujourd'hui, est celle de la location, plus économique face à des amortissements d'achat qui dépasseraient les trente ans dans la plupart des cas.

Les buts premiers de l'établissement d'accueil, sont :

- Suppléer aux carences familiales
- Favoriser un climat d'échange et de socialisation
- Favoriser la mise en place d'un projet personnel d'épanouissement.

On peut se poser la question du choix de ces « maisons » comme catalyseurs, et, la première chose à laquelle on pense, c'est au climat familial que le bâtiment veut recréer, ou semble recréer. Car la maison ou la MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social) n'a dans aucun cas un but de substitution de la cellule familiale originelle, elle n'a pour but que le traitement des abus subis par la famille d'origine, ainsi que la considération et l'assurance d'un développement personnel sain à l'enfant. De notre point de vue, il semble un peu « facile » de choisir une



maison comme lieu d'épanouissement et de traitement, certes c'est le lieu « naturel » où tout enfant devrait s'épanouir, mais cependant cela pose aussi des problèmes au niveau du rapport entre l'espace architectural et les différentes fonctions qu'il abrite.

2.11 Traitement des espaces

Sans entrer dans le projet, il faut cependant faire le point sur le traitement des espaces dans la MECS, et plus particulièrement dans les MECS qui sont installées dans d'anciennes maisons privées.

Si la maison répond aux besoins premiers de l'organisation interne d'une MECS, à savoir chambres, séjour, cuisine, cette réponse apportée reste très limitée. Au vue des différentes recherches que nous avons effectuées, l'on peut rarement remarquer une quelconque différence entre ces espaces et ceux qui appartiendraient à une véritable maison et non à une MECS. Cependant il est crucial de ne pas faire l'amalgame entre un espace chez soi et un espace dans un centre, même s'il occupe la même fonction (chambre, cuisine, séjour).

Il manque une réponse adaptée au problème des MECS en France, réponse qui devra être donnée après une étude des besoins de chaque MECS, mais aussi après étude de l'environnement direct de la MECS.

Le même problème se pose, lorsqu'on aborde la question des interactions entre les espaces, car il ne s'agit plus, par exemple, de traiter du rapport entre un salon et une chambre, un espace ouvert et un espace fermé, mais entre un espace collectif de représentation et un espace privatif individuel. Les besoins ne sont pas les mêmes et la conception doit en tenir compte. On ne peut pas transposer l'usage d'une maison par une famille à l'usage d'une maison par un groupe de personnes.

Les espaces de transition tels que les couloirs, les entrées, les limites en général posent problème quant à l'organisation même de l'établissement. Il faut dans le projet, tenir compte des limites physiques et des limites symboliques ; créer une



Le GAIA de Figeac 15 - 21 ans

Situation : centre ville
Accueil : maison particulière avec un jardinet, pelouse et petit potager.
Capacité : 10 jeunes
Encadrement : 4 éducateurs spécialisés, 1 moniteur éducateur et une maîtresse de maison à mi-temps.



Foyer d'Accueil Melle Bourgeois

Situation : L'établissement comprend plusieurs bâtiments érigés sur une propriété de 1,5 ha verdoyant et arboré
Accueil : maison particulière avec un jardinet, pelouse et petit potager.
Capacité : 38 enfants de 4 à 18 ans
Encadrement : 10 Educateurs

organisation cohérente, qui sache combiner les différentes instances présentes.

Pouvoir donner sa légitimité architecturale à des espaces qui sont le plus souvent de simples pièces sans intention et sans rapport avec leurs fonctions, comme des pièces pour la rencontre avec la famille, la fratrie, ou encore la place du psychologue, et l'espace des enfants, sont plus de chances de favoriser le dialogue et le traitement des enfants. Toutes ces pièces qui demandent une étude précise, sont en quête de légitimité vis-à-vis de leur place dans la structure d'accueil. L'espace doit être nominatif, et chaque pièce doit trouver sa place dans le projet, sans être pour autant, un reste ou un espace sans valeurs.

En effet la plupart des MECS aujourd'hui, étant hébergées dans des structures pavillonnaires, se fondent dans l'environnement bâti ; à tel point qu'il est parfois difficile de différencier une demeure privée d'une MECS. Les associations veulent « fondre leurs établissements » dans l'existant. Un centre aujourd'hui possède bon nombre de partenaires, qui participent à l'élaboration et à la conduite a terme de projets de développement personnel des enfants. Un lien fort existe entre la MECS et ses partenaires : missions locales, le CFA (centre de formation accélérée), la mairie, et les entreprise environnantes (les divers magasins, les entreprises de BTP, etc....) Notre position est basée sur le précepte contraire à « pour vivre bien, vivons cachés », il faut s'affirmer pour mieux s'intégrer, et développer une politique d'échange.

L'architecture du centre devra être issue du centre, et non le contraire, et devra jouer un rôle social dans la communauté qui l'entoure, prendre part activement à la vie d'un quartier par exemple. Nous ne voulons pas ici, dicter de nouvelles lois de fonctionnement d'un centre, mais simplement expliquer que plus le centre, la MECS, sera ouverte vers l'extérieur, la ville et sa société, plus l'enfant pourra par la même occasion, prendre part à cette même société et apprendre à devenir citoyen.

Notre Projet architectural devra prendre en compte ces échanges et ces ouvertures, et ce, dans son implantation et dans ses composition architecturale et urbaine.

Il est important, de notre point de vue, que l'enfant

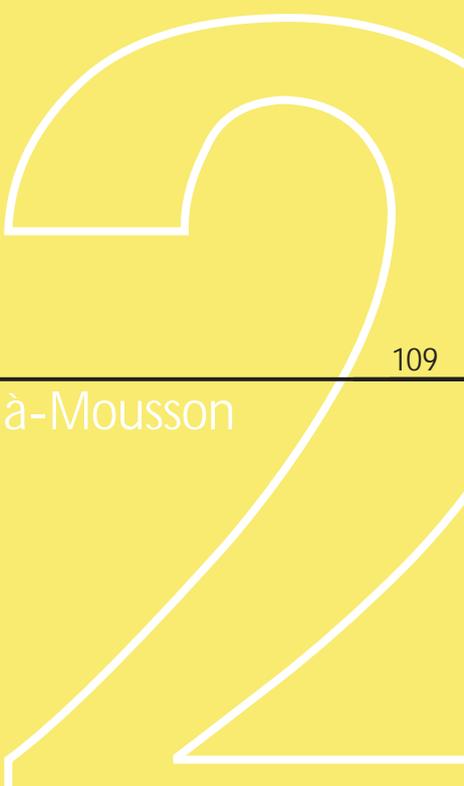
puisse être traité et éduqué dans un milieu qui diffère totalement du milieu familial et qui serait vraiment conçu pour permettre à l'enfant de se re-construire et de soit, réintégrer la cellule familiale, soit poursuivre sa vie en tant que personne autonome et responsable.

2.12 Les contraintes des coûts de fonctionnement

Il est important de souligner que depuis l'apparition des lois de décentralisation, c'est le Conseil général qui finance les associations de l'aide sociale à l'enfance dans les départements. C'est donc aussi en fonction du budget alloué à ces associations que les types de locaux et leurs modes d'acquisitions sont déterminés.

Le budget est calculé d'après le coût par enfant et par jour, et ce, multiplié par le nombre d'enfants placés dans le département. Le budget est ainsi calculé chaque année. Celui de l'association REALISE, association qui gère la plus grande partie des instances d'aide à l'enfance en difficulté en Meurthe et Moselle (MECS et AEMO par exemple), représentait en 2001 le deuxième plus gros budget du Conseil général, avec une enveloppe de plus de 20 millions de francs.

La question du budget et du coût de fonctionnement est devenue crucial aujourd'hui, car elle va également orienter notre direction d'approche du projet, et de son programme. Et enfin, avant de développer le propos du programme de notre projet, il est intéressant de confronter le rapport entre le type de bâtiment et le coût du fonctionnement. En effet depuis peu, le secteur du social fonctionne, comme dans le secteur du BTP, avec un système d'appel d'offres, c'est-à-dire que l'on va rechercher l'association qui aura un coût de fonctionnement moindre à prestations égales. Il s'agit donc bien de réduire les coûts de travail et de placement, tout en sachant que réduire la qualité de l'accueil ou réduire le temps d'accueil pour favoriser le « rendement » du centre, n'est pas une solution d'approche envisageable. Une des solutions retenues sera d'effectuer un travail de regroupement des instances afin de centraliser et d'optimiser les dialogues et les interventions, pour parvenir à une baisse des coûts de fonctionnement et ainsi atteindre une



Centre PATTON, Pont-à-Mousson

2.1 Visite du centre Patton de Pont-à-Mousson

Afin de pouvoir connaître les conditions de vie des enfants placés dans une MECS et afin, aussi, de nous faire notre propre opinion sur la vie en centre, nous avons décidé de visiter la MECS de Pont à Mousson. Ce sont les éducateurs spécialisés travaillant dans cette MECS avec lesquels nous sommes en collaboration pour ce TPFE, qui sont les investigateurs de cette « commande ». En complément de cette analyse, nous avons entrepris de retranscrire une interview, plus loin dans le mémoire, menée lors de cette visite avec les adolescents du centre.

2.11LA TYPOLOGIE DU CENTRE

Comme la plupart des MECS, le centre Patton est constitué d'une maison individuelle, pas ce que l'on pourrait appeler une « maison de maître » mais plutôt une bâtisse imposante. Elle se trouve à la fin d'un chemin privé perpendiculaire à un axe routier très usité, l'avenue Patton. Comme la plupart des MECS, mis à part un nombre de voitures garées devant la maison supérieure à la moyenne, rien ne différencie cette propriété d'une autre, nous sommes bien en présence d'un centre ouvert, qui possède des limites plus virtuelles et symboliques que des barrières physiques comme les centres fermés.



1 : L'arrivée au centre Patton, un longue allée privée.

2 : le centre ne possède pas l'espace nécessaire pour des activités en plein air.

3 : La façade avant du centre, une maison comme une autres, aucun signe distinctif.

4 : le seul lieu (partiellement) utilisé par les enfants, le préau extérieur.



A-Organisation interne :

Le centre accueille 8 enfants sur deux niveaux, les R.d.C. pour les filles et le premier étage pour les garçons. Au Rez-de-chaussée se trouve le bureau des éducateurs, les chambres des filles, un sanitaire douche, un garage. A l'étage, des chambres, la cuisine, le salon, une salle de réunion. On pourrait séparer encore plus simplement les espaces en deux catégories, les espaces privés et les espaces publics, à savoir les chambres et le bureau des éducateurs d'un côté et le salon et la cuisine de l'autre. Nul besoin de pousser l'analyse pour percevoir un des problèmes majeurs du centre : la multiplicité des usages pour une seule et même pièce. Toujours dans le rapport privé / public, le manque de place a pour incidence directe de transformer des espaces dit publics (salon, cuisine) en espaces privées (bureau de l'éducateur), c'est-à-dire des espaces hybrides où les enfants n'ont plus vraiment de points de repère et où les affectations deviennent floues. Or au contraire un des buts premiers d'une MECS est de permettre à l'enfant de retrouver ses repères et pouvoir se reconstruire soi-même. La symbolique du lieu est aussi très importante : c'est elle qui va influencer le comportement de l'enfant, et qui permettre à celui-ci de s'ouvrir, ou au contraire de se replier sur lui-même.

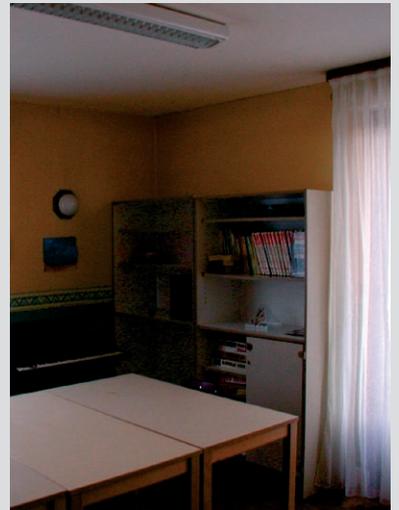
A l'extérieur, un petit préau accueille les enfants pour des activités annexes ou tout simplement pour leur permettre de fumer. De façon générale le centre Patton ne possède pas une largeur de terrain suffisante pour pouvoir être exploité par les éducateurs et les enfants : l'état des lieux s'en ressent, propre mais bien peu utilisé ; aucun signe d'appropriation n'est visible. Les activités de plein air dans la proximité directe du centre ne sont pas elles aussi visibles. Bref rien ne transpire de cette bâtisse et de son environnement, si l'on ne savait pas que c'était occupé par une mecs, on pourrait presque dire : « le couple d'à côté ? Des voisins sans histoires...»

B-Ouverture vers l'extérieur

Des contacts vers l'extérieur, ils existent, et ils sont mêmes primordiaux dans le bon déroulement du placement de l'enfant et dans sa reconstruction. Ainsi le premier facteur



1 et 2 : la cuisine du centre Patton, point de rencontre des enfants au divers moments de la journée.



3 et 4 : l'autre espace de vie commune des enfants, le salon.

de guérison de l'enfant est la constitution d'un projet pour son insertion sociale. L'insertion sociale débute le plus souvent par le travail grâce au contact avec la vie active et les partenaires sociaux. Le plus souvent situées dans un périmètre relativement proche (<50 Kms), les entreprises locales et les grandes enseignes implantées à Pont-à-mousson sont les partenaires les plus privilégiés pour faire entrer l'enfant dans le monde du travail : elles ont un rôle de formation d'une part et elles permettent aussi à l'adolescent de devenir, au fil du temps, de plus en plus autonome et responsable. Il est donc important de tout mettre en œuvre afin de faciliter ces échanges. La situation géographique du centre par rapport au centre ville et aux divers accès aux transports sont capitaux. Dès lors, on privilégiera une situation urbaine, proche d'une gare plutôt qu'une situation péri-urbaine moins desservie par les réseaux de transport. De même, en général, notre position est de faire participer la MECS dans la vie du quartier où elle est implantée, et de faire disparaître son anonymat, afin de lui donner un statut positif et non plus péjoratif. Ainsi, le choix de notre terrain de projet devra prendre en compte toutes ces contraintes.

2.12 LES ESPACES DE VIE...

A-Espaces communs

Les espaces communs se sont, dans une MECS, les espaces de vie commune, les espaces de dialogues et d'échanges entre les pensionnaires et l'espace où l'on s'affirme en tant de personne. Dans le centre Patton ces espaces sont principalement la cuisine et le salon ; des espaces communs éducateurs/enfants seulement, mais il manquerait un espace commun enfants/enfants pour qu'un certain équilibre soit respecté.

B-Espaces individuels

Principalement, les chambres et le bureau des éducateurs. Cependant ces espaces ne sont pas assez nombreux et diversifiés au sein du centre Patton, de sorte que ce sont les espaces communs, comme la cuisine par exemple qui fait office de salle de dialogue entre l'enfant et l'éducateur. Les enfants



1 et 2 : une des chambres du centre, celle-ci à été investi par l'enfant et il y dévoile ses centres d'intérêts, ses loisirs, sa famille.

3 et 4 : exemple de chambres non investie par l'enfant, un peu comme une chambre d'hôpital, l'enfants se dissocie du lieu ou il vit.



étant très réceptifs à la lumière et aux couleurs, ce n'est pas un hasard si la cuisine est le plus souvent le lieu de rencontre : c'est un lieu clarté, connu de tous comme lieu d'accueil, et situé au centre de la maison, à la croisée des circulations internes. Le travail de projet sur l'espace individuel de l'enfant, est une des pièces centrales de la conception d'une MECS, c'est pour ainsi dire, le noyau du projet.

Espace individuel par excellence, la chambre est l'espace de développement de l'enfant, c'est elle qui accompagne l'enfant jusqu'à son départ du centre, et c'est elle qui va contenir toutes les humeurs, les joies, les déceptions de l'enfant. Il est intéressant de constater les différences d'appropriation de ce lieu par les différents enfants du centre : certaines chambres sont juste celles d'adolescents ordinaires avec leur lots d'idoles épinglées sur le mur et de peluches sur le lit, mais d'autres ne semblent pas investies par l'enfant, le papier peint vide vieux de 6 mois ne laisse entrevoir, comme des cicatrices, ces traces laissées par le scotch arraché aux posters collés par les précédents occupants de la chambre. Il est encore plus curieux de constater, pour nous, futurs architectes, l'agencement des quelques meubles de la chambre, sans la moindre logique, l'armoire trônant au milieu de la pièce ou la tête de lit écarté d'un mètre du mur. Je pense qu'il y a sûrement une voie à frayer dans la psychanalyse à travers l'agencement des pièces.

Notre position, développée dans le programme, concernant la chambre, est de constituer un espace qui soit personnalisable par l'enfant et qu'il puisse dans la même démarche, le représenter face aux autres occupants du centre.

Rencontre avec les jeunes du centre, interview

Preambule de l'interview

La visite du centre Patton (la MECS Patton) c'est déroulé le 18 avril 2003. Après une visite le l'établissement accompagné d'un éducateur, nous nous installons dans la cuisine du centre. Sur les 8 enfants du centre seul deux sont présent, et au départ, un seul engagera la discussion. Il s'agissait pour nous de ne pas rendre cette interview trop solennel, nous voulions établir un contact avec les jeunes, et emmener cette interview comme une simple discussion entre jeunes.

Au fils de l'interview plusieurs personnes vont prendre part à la discussion, des éducateurs, la psychologue du centre (qui en passant appuiera sur l'importance du bureau du psychologue au sein de la MECS), et des enfants du centre. A la fin de cette interview d'une heure cinquante environs, nous finirons à 9 personnes dans une cuisine devenu trop petite pour l'occasion, et avec un peu de mal pour stopper la discussion entre nous et les enfants, qui au fils des questions, c'étaient approprié notre projet, et demandaient déjà quant allait débiter la construction du nouveau centre.

Interview

ARCHI : Tu connais tout le monde ici ? Je pense que tu as déjà discuté avec les autres sur les problèmes liés au bâtiment et au centre en général.

JEUNE : Eh bien, pas trop, parce que je ne parle pas trop avec eux, quand même.

ARCHI : Je pense que vous avez tous des avis sur le bâtiment. Ce qui ne va pas ici par exemple.

JEUNE : Non, pas forcément, je ne sais pas.

ARCHI : As-tu déjà eu des échos ?

JEUNE : Non, pas spécialement, je ne pense pas ; de toute façon, eux, ils s'en foutent un peu où ils habitent. Ils n'en pensent pas grand chose. Je ne sais pas.

Arrivée de la psychologue dans la pièce. Présentation des intervenants. La psychologue interroge l'enfant sur son sourire.

La psychologue expliqua à l'enfant les raisons de notre présence et en outre le fait que le centre actuel ne disposait pas de bureau pour elle. Elle ajouta que les architectes s'étaient déplacés afin de sonder leurs besoins réels. La discussion s'engagea sur le manque d'espace au centre et sur les relations entre les divers espaces du lieu ;

ARCHI : le but étant de faire vivre tout le monde dans un même espace afin de pouvoir gérer les interactions entre les différents sous-ensembles d'espace. Je pense que c'est plus un problème entre les espaces que de l'espace lui-même : les interactions entre les espaces communs et les espaces individuels, les espaces où les gens se croisent.

JEUNE : C'est vrai que le mieux serait d'avoir des endroits communs tout en sachant qu'ils soient bien

isolés.

ARCHI : donc que vous puissiez avoir des endroits où l'intimité soit privilégiée.

JEUNE : Voilà. Ici les chambres sont tout à côté, où on est deux dans la chambre, et puis vu l'état des chambres.....

ARCHI : Et toi, quel espace aurais tu aimé trouver ici ?

JEUNE : Ben, je sais pas parce que c'est quand même en pleine ville ici, sinon un truc plus grand parce que je sais que si on est dans les chambres et qu'on veut descendre, les chambres passent par un escalier et on est obligé de croiser quelqu'un. Et on passe à moitié par ici, et donc les « éducs » nous voient quand on passe par ici.

ARCHI : Mais, tu ne crois pas que c'est voulu qu'ils puissent vous voir ?

JEUNE : Ouais, mais....

ARCHI : Ca, ça te pèse ?

JEUNE : Ouais, ça me pèse à mort, c'est pas question de partir pour fuguer de... je sais pas. J'ai le sentiment que partout où je vais, je suis épié.

ARCHI : Ainsi l'important, ne serait-il pas de choisir entre les espaces collectifs et les espaces privés ? Qu'en penses-tu ?

JEUNE : Comment ça ?

ARCHI : Que tu puisses avoir le choix entre rester seul ou être avec les autres.

JEUNE : Voilà ! Parce que même quand je me lève pour aller aux toilettes, je passe par la chambre de quelqu'un d'autre. Comment dire ? Par exemple, je trouve que c'est pas bien parce que c'est juste à côté de la cuisine : il y a tout le temps, des gens qui discutent et quand on regarde la télé, c'est pas possible, on peut pas être isolé. En plus, il y a une banquette pour dix personnes.

ARCHI : Oui, il y a un manque évident d'espace.

ARCHI : On fait du neuf....

Espace privé, espace collectif on va voir comment ça marche, les besoins

PSY : Et la place du bureau de la psychologue ?

GENS : Ha ha.

ARCHI : on va voir les besoins pour ces petits espaces

PSY : L'adolescent aurait la possibilité de rencontrer la psychologue sans automatiquement avoir à parler devant tout le monde. La démarche n'est pas simple, et il n'a pas forcément envie de la faire partager aux autres membres du groupe.

JEUNE : une véranda pour le bureau

PSY : une véranda, une serre, dis moi pourquoi ?

JEUNE : Parce que l'on est comme ça, on est tranquille

ARCHI : vrai qu'ici manque la lumière, la couleur, les matériaux....

Que penses tu de la couleur ?, comment doivent-elles être pour toi ?, le bleu béton par exemple ? Construire en béton. On te dit demain ta chambre est en béton ?

JEUNE : Ben ouais, c'est bien

ARCHI : Mieux que le papier déchiré des années 70 ?

PSY : On parle des couleurs, qu'est ce que tu dirais des couleurs vives ?, faut que ça soit vivant ?

JEUNE : Il faut que cela soit vivant. Parce que le trou noir, c'est pas agréable.

ARCHI : Mais dans ta chambre on a vu du papier peint et c'était tout jaune ?

PSY : Mais quand tu parles de couleurs vives, tu penses à quelles couleurs ?

JEUNE : Chais pas, du vert.

PSY : Ca revient le vert, les plantes, la serre.

ARCHI : Quand on avait parlé du bureau du psychologue, on voyait un espace très ouvert sur l'extérieur, vitré. Ce serait un lieu agréable et accueillant , paisible, pour que l'accueil des parents soit optimisé.

PSY : Il ne faut pas que cela soit un lieu trop isolé, il faut que cela soit un lieu de passage. Je travaille dans quatre endroits , et dans ceux qui sont dans un lieu de passage, je trouve que cela facilite le travail avec les jeunes. Ils ont plus accès.

ARCHI : C'est vrai que cela facilite le contact avec les adolescents, mais pour les réunions avec les parents il faudrait penser à autre chose. C'est pourquoi on avait pensé à la possibilité d'avoir une seconde pièce afin de privilégier le contact psychologue/parents.

JEUNE : Dans tous les foyers il devrait y avoir une salle télé et avec des jeux, de société etc..., un truc pour les jeunes.

ARCHI : c'est ce qui est prévu : C'est ce qui contribue l'épanouissement de l'enfant avec les autres, sans les éducateurs.

JEUNE : Si jamais y'a un éducateur qui vient et que je suis tout seul, je peux parler avec lui, mais si il y en a d'autres qui regardent la télé autant les laisser tranquilles et aller discuter ailleurs.

ARCHI : On aimerait savoir quelle est pour toi l'importance de la place de l'institution par rapport au centre ville ? Est ce qu'il est important qu'il se trouve proche du centre ville ? Par rapport à tes besoins, est ce primordial ?

JEUNE : C'est clair que y'a toujours des jeunes qui demanderont à être proches du centre.

PSY : Oui, mais par rapport à toi ?

JEUNE : Je sais pas; cela dépend si les éducateurs veulent bien m'amener en voiture.

GENS : Ha ah

PSY : En même temps au niveau des moyens tu sais qu'il n'est pas toujours simple de véhiculer l'un et l'autre.

JEUNE : Enfin, moi ça va.

PSY : Mais par rapport à l'appartement, tu insistais sur le fait que c'est en centre ville, c'est par rapport à quoi ? Que du coup, il y a moins d'espace.

ARCHI :c'est le manque d'espace, de place en général .

JEUNE : Encore ici on a de la chance on n'est pas dans une rue.

ARCHI : C'est un renforcement.

JEUNE : C'est vrai que les baraques qu'il y a là haut c'est paisible, c'est juste à côté de la ville mais c'est isolé.

ARCHI : Benjamin explique la position du projet dans la ville, et notamment l'entourage direct du site.

JEUNE : Faut faire attention avec le lycée à côté.

ARCHI : Mauvaise influence ? L'image du centre social ?

JEUNE : C'est surtout ce que les gens pensent du centre social.

ARCHI : C'est pas obligatoire que cela soit écrit en gros sur le bâtiment, « centre social », cela peut rester discret.

PSY : De plus, la période de l'adolescence est une période où le regard de l'autre prend une place importante et cela peut être périlleux. On ne peut pas changer le regard de la société.

ARCHI : On avait pensé mais on ne sait pas encore par quels moyens, mais faire participer le centre à la vie communautaire, l'ouvrir sur l'extérieur : les institutions, les entreprises aux alentours.

JEUNE : Ce serait bien, si l'on pouvait avoir un espace vert, protégé où l'on pourrait se reposer, fumer une cigarette, parce que rester dans le centre, toute la journée c'est pas agréable. Bon, on a un préau ici mais on a pas de vue sur l'extérieur, cela donne quand même l'impression d'être enfermé.

PSY : (au JEUNE) Et toi, tu le verrais où, le bureau de la psychologue ?

Tu as parlé de l'espace commun, de l'extérieur mais la psychologue ? Qu'est ce qui te donnerait envie de me voir ?

JEUNE : Une véranda, on serait dans une pièce et ce serait quand même ouvert. Et du mobilier où l'on soit à l'aise dedans.

PSY : Spacieux, grand, petit ?

JEUNE : Chais pas ?

ARCHI : Plus c'est grand, plus cela peut paraître vide.

JEUNE : Une petite pièce bien éclairée, cela peut être bien.

PSY : Quand est-ce que vous me construisez une véranda ?

GEN : Ha ah

ARCHI : il y a aussi en projet un lieu commun d'échange, est ce que cela vous parle ?

PSY : un espace pour discuter sans que cela soit le salon ou la salle à manger.

JEUNE : Quand on regarde la télé, y'a toujours des gens qui parlent.

ARCHI : Comment ça se déroule leur journée, le matin quand ils se lèvent, quand ils partent travailler ?
Ils ont besoin de plus d'autonomie ?

Comment ont lieu les rentrées, les sorties ?

PSY : Oui, de toute façon il y a un travail sur l'autonomie même si les horaires des départs et des retours sont surveillés.

ARCHI : Et le bureau de l'éducateur ?

JEUNE : Faudrait une grosse fenêtre sur le bureau des éducateurs.

PSY : Oui, que l'on puisse avoir une vue sur l'extérieur. Par discrétion, on peut devoir s'entretenir avec un jeune dans le bureau mais ne pas avoir une vision sur ce qui se passe à l'extérieur, peut être problématique. Mais après, ça fait aquarium. Mais déjà qu'il soit plus grand !. Faut pas être coupé entièrement du groupe.

ARCHI : Le fait qu'ici, c'est un poste d'éducateur et un bureau de garde, c'est uniquement à cause de la place ?

PSY : Parce que l'on ne peut pas dégager une chambre en plus.

ARCHI : Mais sinon, ce serait une pièce à part

PSY : La chambre de veille de l'éducateur est du coup, en même temps, le bureau.

ARCHI : L'idéal, ce serait que la chambre de veille soit à côté du bureau.

PSY : Oui, parce que venir discuter dans une pièce où il y a le lit où l'éducateur va passer la nuit, symboliquement, on est un peu dans la confusion.

ARCHI : C'est un peu trop intime, et de plus un bureau où un éducateur dort, c'est une chambre.

PSY : On peut se poser la question de la mixité. Il n'y a pas grand chose d'écrit à ce propos dans les mecs. Il va falloir se poser la question sur la répartition des chambres.

ARCHI : Il faut pouvoir respecter une certaine mixité et respecter l'intimité entre filles et garçons. C'est une question de limites physiques et symboliques. C'est comme la limite entre l'intérieur du bâtiment et l'extérieur et la limite entre le centre et le monde extérieur ; on se posait la question de la clôture, va-t-il falloir grillager ?

PSY : A ce moment là, on appellerait ça un centre éducatif fermé. On peut avec un dialogue avec les adolescents, leur faire intégrer les limites et les règles imposées par l'institution. Faut pas avoir recours systématiquement à un grillage.

JEUNE : Oui, en plus ça sert à rien, ça rend plus mal à l'aise qu'autre chose et cela crée une envie d'escalader le grillage.

PSY : Mais au niveau de la mixité ?

ARCHI : Il faut faire une distinction entre espaces privés et collectifs. Le bâtiment doit être fonctionnel, il faudra distinguer les espaces collectifs et les espaces personnels.. Sans compter les entrées, les studios, leurs orientations, s'ils doivent être ouverts sur l'extérieur ou plus fermés, plus discrets par exemple pour les studios, il faudrait mieux les mettre sur la cour intérieure.

128

ARCHI: Tu dois te sentir chez toi quand tu rentres dans le studio, c'est pas le fait de mettre un poster, c'est bouger les meubles comme tu veux, toi. Pouvoir l'agencer comme tu veux

JEUNE : J'aimerais avoir une vue sur l'extérieur.

PSY : Chaque adolescent va s'investir différemment.

ARCHI : C'est aussi une question de meubles, acheter les meubles qui pourront le permettre.

JEUNE : C'est vrai, dans ma chambre, il y a une grosse armoire et on ne peut pas la bouger.

PSY : Et si tu avais la possibilité de la bouger.

JEUNE : Pas vraiment possible, trop grande. Ce serait bien d'avoir un lavabo dans la chambre.

ARCHI : On pensait mettre des sanitaires dans les chambres.

ARCHI : Cela se passe comment ? Le matin partent ils à l'école ou au travail ? A pied, en bus, en train ?

PSY : Tous les types de transport, même vélo, ils sont autonomes sur le choix des transports.

ARCHI : D'où la question ?

PSY : Oui, mais y'a beaucoup de facteurs, dans les mecs y'a un manque de moyens, c'est pas un manque d'initiatives de la part des éducateurs. Ils aimeraient bien faire une activité sportive, ou des ateliers de métiers mais cela nécessite des moyens énormes. En journée, il peut y avoir qu'un éducateur, donc s'il en prend certains dans un atelier, qui s'occupe des autres ? Y'a beaucoup de projets, mais pas de moyens.

ARCHI : Mais, on ne pourrait pas solliciter des intervenants extérieurs

PSY : On avait une intervention scolaire mais c'est tout, mais, c'est possible, Je le fais dans un autre foyer.

ARCHI : On avait pensé à une salle pour des interventions scolaires mais il pourrait également s'agir d'une salle polyvalente susceptible d'accueillir différents types d'ateliers. On se posait la question de savoir s'il était nécessaire que les interventions scolaires et les ateliers se déroulent dans la même pièce.

PSY : Faut une personne détachée à la cuisine.

ARCHI : Y aurait-il une grosse différence entre un centre tout beau, tout neuf et ton chez toi qui t'apparaîtrait plus aussi bien ?

JEUNE : Je pense que c'est au niveau éducatif que cela se joue.

PSY : Penses-tu que cela doit être un centre humanisé. Il est difficile d'affirmer sa place dans un lieu blanc, vide, impersonnel. On pourrait avoir des espaces, des pans de mur où les adolescents pourraient laisser libre cours à leur imagination. Des tags, des dessins.

JEUNE : Faut que cela soit organisé avec les éducateurs. Plutôt dans le cadre d'un atelier.

ARCHI : Ce serait bien que chaque adolescent ait la possibilité de poser sa marque.

PSY : Il faut que cela ait un sens. D'autant plus, on ne dessine pas n'importe quoi, n'importe comment.

ARCHI : C'est important que vous puissiez vous exprimer dans le centre ?

JEUNE : C'est important que l'on puisse montrer notre savoir-faire. Cela peut apporter des choses aux jeunes. Ça occupe, et c'est accessible à tout le monde.

PSY : Par rapport à la place du bureau du psychologue, dans l'idéal, je devrais être à temps plein dans une mecs ; j'ai des cartons partout, mais bon. Si j'avais un temps plein, j'aimerais avoir un bureau où je conduise mes entretiens individuels et un autre où je pourrais organiser des psychodrames, des jeux de rôles, où je puisse prendre le groupe en compte dans sa globalité, que cela soit moi ou une collègue.

ARCHI : Les espaces éducatifs, les différents espaces mais le problème, c'est la multitude de pièces avec espaces vides.

PSY : Quand on veut organiser un groupe de paroles, c'est pas toujours évident de savoir où on va pouvoir s'installer ? Quand je viens travailler, je viens vers dix-sept heures. Ils sont en train de goûter : je m'installe et je commence à leur parler de leur journée, de choses et d'autres ; ici, c'est vrai que c'est bien !

JEUNE : C'est bien la cuisine mais ce serait bien qu'il y ait d'autres endroits mais c'est vrai que si on se retrouve tous dans la cuisine...

PSY : Ca peut être pesant !

PSY : C'est pas toujours simple pour les activités.

EDUCATEUR : Là vous avez un petit aperçu du foyer à cinq heures du soir.

PSY : C'est pas toujours simple. Mais, moi dans le bureau du psychologue, je verrais un espace avec un bureau, des cadrans et avec la possibilité d'avoir un autre petit espace avec des chaises, une table basse.

ARCHI : L'espace du dialogue et l'espace privé de la psychologue ne doivent pas être les mêmes : l'espace de travail et l'espace de discussions ne doivent pas être identiques.

PSY : Cela dépend vraiment des adolescents. C'est vrai qu'avec certains adolescents, le fait d'être côte

à côté va leur permettre de verbaliser et de créer un climat, une ambiance propices au dialogue. Pour d'autres, cela va être beaucoup plus rassurant qu'il y ait un bureau, une délimitation. C'est un manque que j'ai constaté dans les autres centres.

ARCHI : Mais pour les autres centres, il s'agit de bâtiments privés, c'est-à-dire de grandes bâtisses.

PSY : Oui.

ARCHI : Car nous avons fait une recherche au niveau de toute la France pour trouver un bâtiment conçu spécialement pour une mecs et nous n'avons rien trouvé.

Entrée de Delphine. (Une jeune fille du centre en studio en ville)

PSY : Je sais que le C.P.I. de Metz vient d'emménager dans des locaux tout neufs sans placement immédiat par la P.J.J.

ARCHI : Je ne pense pas que leurs rôles soient identiques.

PSY : Non, mais en même temps, je pense que ce serait intéressant de voir. Tu connais ?

EDUCATEUR : Oui, pas les nouveaux locaux, mais leur fonctionnement, oui. Ils ont des jeunes de tous horizons ; on peut avoir les mêmes par le fait du centre d'accueil d'urgence. Donc les C.P.I. ont que de l'urgence P.J.J., c'est-à-dire qu'ils ne travaillent que dans l'urgence avec des jeunes très, très difficile.

PSY : Avec un placement maximum de deux à six mois dans le but d'une réorientation, pour faire le point, canaliser.

EDUCATEUR : Ils ont le souci de ne servir que d'espaces de transition, voir d'espaces « fourre-tout ».

PSY : Mais, j'ai cru comprendre que les locaux étaient intéressants. C'est un espace neuf qui a été construit spécialement mais qui donnerait le sentiment d'être dans un laboratoire.

ARCHI : Il est clair qu'une maison n'est pas faite pour accueillir une mecs. Pourtant 95% des mecs en France sont installées dans de vieilles maisons.

Delphine : Je suis dans un studio à côté du foyer et je viens deux jours dans la semaine. Je vis entre le foyer et le studio toute seule chez moi pour voir, pour faire un peu grandir les jeunes ici. Ça me plaît d'être dans un studio toute seule.

ARCHI Quels avantages t'apporte le studio par rapport à la vie d'ici ? Qu'est-ce qui est mieux ?

Delphine : Ce qui est mieux, c'est le studio ; pour nous, les jeunes, ça peut nous apporter plusieurs choses. Déjà à vivre seul, à être autonome, gérer son argent, gérer les choses de la vie courante.

PSY : Le fait de vivre en groupes, d'être constamment avec les autres, tu trouvais cela pesant ?

Delphine : C'était un peu dur, parce que ce n'est pas facile de vivre avec eux, de les écouter, de leur parler. Alors qu'en studio, on peut être seul et bien.

ARCHI : Quand tu as envie de discuter avec quelqu'un, tu peux revenir au centre ?

Delphine : Oui, si j'ai envie de parler, si j'ai un petit souci, je peux venir les voir : ils sont toujours là. C'est important qu'ils restent avec nous sinon on se sentirait un peu perdu, surtout pour les jeunes qui ont encore des difficultés.

ARCHI : Dors-tu au centre ?

DELPHINE : Deux jours par semaine.

ARCHI : L'idéal serait de faire des studios de proximité avec un éducateur qui resterait au centre, ce qui permettrait de dormir au studio et pas au centre. C'est l'avantage de posséder les deux.

PSY : On posait la question des meubles dans le studio. Quand tu es arrivée dans le studio, il était déjà meublé.

DELPHINE : Oui, ils nous prêtent des meubles, quand on n'est pas majeur, le foyer « Anc sur Seille ». Et nous, après on peut acheter au fur et à mesure, tout doucement.

PSY : C'est l'idée d'investir et de personnaliser son espace.

ARCHI : Tu peux t'approprier ton espace, rajouter ce que tu veux ?

Del : J'ai mis quelques petites choses que l'on m'a données, des affaires de ma famille, des petits tableaux pour ma cuisine et je déco à ma façon.

EDUCATEUR : Toi, Delphine qui a vécu dans l'appartement là, dans l'appartement « Clémenceau » qui était un autre appartement puis tu es partie directement au studio extérieur parce que l'idée de travail des deux architectes, c'est qu'il y ait une transition entre les studios extérieurs et l'appartement tel qu'il existe maintenant ainsi qu'avec les studios de proximité rattaché directement au centre. Est-ce que toi, s'il y a un an au lieu de la chambre, tu aurais pu rentrer dans ce petit studio, qu'est-ce que tu aurais aimé y trouver ?

DELPHINE : Ca aurait été déjà bien de me montrer ce qu'est la vie en studio et avoir des choses comme des meubles tout en gardant un contact proche avec les éducateurs.

EDUCATEUR : Si toi, il y a un an et demi, il y aurait eu un studio comme ça, au bout de la rue, comment aurais tu motivé ton choix ? Moi, je veux y aller, parce que....

DELPHINE : Si, pour voir, comment c'est et voir si je suis capable d'être autonome. J'aurais bien voulu pouvoir y aller plus tôt mais là, ça fait un petit moment que j'y suis et cela me plaît beaucoup

EDUCATEUR : Là, on est sur les studios extérieurs, je voulais dire un studio tout près où tu aurais eu des contacts avec les éducateurs.

DELPHINE : Oui, être chez moi et pouvoir voir les éducateurs.

ARCHI : L'idéal serait de construire des studios de telle sorte qu' on ne puisse pas les rattacher au centre ; qu'aucun rapport ne puisse être établi entre les deux.

EDUCATEUR : Est ce qu'il y a un an et demi, tu étais suffisamment prête à être séparée des éducateurs, des autres jeunes ?

DELPHINE : Il y a un an et demi, non, mais là je suis plus prête car on a beaucoup travaillé. Je suis partie progressivement ; on a fait des tests par périodes pour voir si j'étais prête à être seule.

ARCHI : Les studios de proximité constitueraient un moyen efficace de parvenir à l'autonomie. C'est important de pouvoir dire, « je peux être toute seule ? ».

DELPHINE : Faut réfléchir avant de dire ça, parce que dire « je veux être toute seule », il faut s'en sentir capable.

ARCHI : Toi, tu te sens capable d'être autonome, faire ta cuisine, ton ménage et c'est important. Es-tu satisfaite ?.

DELPHINE : oui, je suis contente, j'ai beaucoup progressé, grâce à l'école, aux ateliers.

ARCHI : Es tu d'accord ?

JEUNE : Ca dépend de la personne, chacun est différent.

ARCHI : Ne serais-tu pas heureux de te dire que tu as ton studio, que tu te prends en charge, que tu

apprends un métier et que les éducateurs posent simplement un regard sur ce que tu fais ?

PSY : Dans les foyers, les accès aux studios sont conditionnés par un projet professionnel ; il faut que le jeune soit en stage ou scolarisé. Et cela les soutient, les encourage car ils vivent cela comme une promotion sociale et ils ne veulent pas la perdre.

ARCHI : Comment trouves-tu les chambres ? Qu'est ce qui te paraît positif ou négatif ?

DELPHINE : Les chambres sont trop petites pour deux personnes : on n'a pas assez de place. Ici, on a beaucoup d'espace ; on a un préau derrière mais on n'a pas assez de place pour faire des choses : jeux, ateliers, activités.

ARCHI : Il vous faudrait un espace à vous.

JEUNE : J'aimerais bien un studio ; comme cela, je pourrais être seul tout en étant sur le centre ; un studio qui serait tout près, ou collé au centre.

EDUCATEUR : Et toi, Jonathan, à seize ans, ça t'aurais plus d'être dans un studio comme celui-ci. Avec encore une vie de foyer. Parce que la salle de bain commune, elle te convient ?

JEUNE : Non, bien sûr, c'est plus agréable d'avoir sa salle de bain.

PSY : Il n'y a pas de miroir ici, beaucoup de jeune m'ont dit qu'ils aimeraient avoir un miroir dans leurs chambres.

ARCHI : Ils sont à l'âge où, l'image est très importante

PSY : Où est-ce que vous verriez dans une structure comme celle-là, le bureau de la psy et comment il serait ?

DELPHINE : Une sorte de petit appartement où elle aurait son bureau et son appartement. Elle serait installée avec nous. Au lieu de venir tous les jours, elle serait tout le temps parmi nous.

ARCHI : Comment verrais-tu son bureau ? Quelque chose de lumineux ?

DELPHINE : Oui, voilà. Mais quelque chose de intime et discret. Une pièce avec un bureau des chaises confortables.

JEUNE : Cela serait bien d'avoir un mur où on pourrait dessiner.

JEUNE : Ou dessiner sur le studio, quitte à effacer ce que l'on a fait quand on le rendra.

EDUCATEUR : Une question par rapport au règlement. Si on avait des petits studios à côté, comment voudriez-vous le règlement ? Qu'est ce que vous reprochez au règlement qui est ici ? Vos droits et vos devoirs ?

JEUNE : Au foyer « Magoo », ils ont le droit de sortir quand ils veulent, comme les mercredis, au moins quatre heures à partir du moment où ils ont demandé la permission.

DELPHINE : Si on est au studio tout seul, il faut respecter un minimum de chose. Comme les sorties par exemple : il faut pas commencer à sortir le soir jusqu'à minuit, une heure du matin, en sachant que l'on a cour le lendemain matin.

PSY : Alors, qui doit imposer ça ?

DELPHINE : Les éducateurs avec les jeunes.

PSY : Et, par rapport à la possibilité d'inviter des amis ?

DELPHINE : Pas plus de deux ou trois personnes.

EDUCATEUR : Pourquoi pas plus ?

JEUNE : Sinon, ça fait beaucoup de monde et ça pourrait déranger.

ARCHI : Ils seraient invités dans les studios ou bien dans les espaces collectifs ?

DELPHINE : En studio. Mais, des fois, certains viennent ici le soir, mais il y a des limites. Ce serait plutôt dans les studios, parce que si on veut inviter quelqu'un, c'est plus intime. On pourrait le faire, à partir du moment où on a demandé l'autorisation à un éducateur. Puis ils peuvent venir faire des contrôles.

PSY : Tu ne penses pas qu'il y aurait un peu plus de règles dans les studios de proximités que dans les studios extérieurs.

DELPHINE : Si, les règles de sortie ne seraient pas les mêmes pour ceux dans les studios qui sont près du foyer. On est encore dans le foyer, ce serait le même règlement au niveau des sorties : de quatorze heures à six heures et c'est tout.

JEUNE : Cela dépend du jeune aussi.

EDUCATEUR : Mais toi, tu parlais avant des studios de proximité et, du hall qui existait au centre « bel-

air ». Si c'était des studios de proximité, est-ce que tu aurais envie que, au moment où tu sors, tu doives passer par un espace collectif ou accéder directement à la ville ?

JEUNE : J'aimerais avoir le choix des deux.

DELPHINE : Faut pas que les éducateurs choisissent pour nous, il ne faut pas imposer. Il faut qu'ils discutent avec les jeunes, pour voir ce qu'ils préfèrent, et se mettent d'accord.

PSY : Oui, mais, il faut qu'il y ait des règles communes.

EDUCATEUR : La vie de tous les jours me montre que, ici, il y a plein de jeunes qui ont du mal à se lever tout seuls, etc..et que les éducateurs sont obligés d'être un petit peu derrière pour imposer certaines règles.

JEUNE : Il ne faut pas que le jeune oublie qu'il fait partie encore du foyer.

ARCHI : Donc, en fait le studio devrait faire partie du foyer, sans montrer qu'il fait parti du foyer. Car, c'est ce que vous m'avez dit tout à l'heure ; et en même temps dans votre tête, ça fait partie du foyer.

DELPHINE : Il y a les deux.

ARCHI : Il y aurait les règles du foyer, sans pour autant, que tu te sentes dans un foyer. Tu te sentiras quand même chez toi.

DELPHINE : Voilà.

PSY : Tu ne veux pas vivre en collectivité, mais, conserver les règles. Les règles, ça rassure, même si des fois, c'est chiant.

DELPHINE : (rire), oui, des fois.

PSY : Sur ces bonnes paroles, c'est l'heure de mettre la table.....

COUPURE.....

DELPHINE : Moi, ça me gênerait de prendre ma famille ici.

ARCHI : Et si tu avais un espace pour toi et tes parents, où ils pourraient à midi te faire à manger. Ce ne serait pas bien ?

DELPHINE : Oui, mais ce serait à nous de faire la cuisine.

EDUCATEUR : Comment verrais-tu cet espace ?

DELPHINE : Un coin cuisine, un coin pour manger, et un coin détente, loisirs.

EDUCATEUR : Pourquoi ?

DELPHINE : Nos parents peuvent venir avec nos petits frères et nos petites sœurs, alors ce serait bien un endroit pour jouer.

ARCHI : Tu la verrais où, cette pièce ?

DELPHINE : Loin des autres jeunes, de la cuisine et des espaces collectifs. Un peu, comme pour aller voir la psychologue, j'aimerais que cela soit un espace personnel ; ça ne concerne pas les autres jeunes, ce que l'on va se dire. Il faut une pièce spéciale pour parents.

EDUCATEUR : Et l'éducateur ? Il a besoin de voir les parents , comment faire si tout est séparé ?

DELPHINE : C'est important qu'il vienne, mais pas tout le temps. Cela dépend de la situation du jeune. Chacun a ses problèmes, on est tous différent. Il faudrait plutôt un bureau pour l'éducateur, et un bureau pour la psychologue.

Fin
interview du 28 avril 2003
Centre Patton Pont-à-Mousson

Programmes et intentions

4.1 Un projet social et architectural

La MECS tout en faisant partie du complexe Social/Educatif, possède un statut propre. Elle est composée de deux parties, le bâtiment principal, et les studios.

4.11 LA M.E.C.S ET LES STUDIOS

A- les studios

Ils sont au nombre de 10 au total, appelés « studios de proximité »; ils sont le compromis entre des studios en ville et les chambres dans le centre; ils sont destinés aux personnes en phase de transition. Ils font partie de l'enceinte de la MECS mais ils restent indépendants et autonomes.

Ils possèdent un accès direct à la m.e.c.s et sur la rue. L'enfant décide s'il veut rester isolé ou se joindre au reste du groupe.

Il sera important de travailler sur la personnalisation de chaque studio en fonction de son occupant. En effet les studios seront déjà meublés et équipés, mais il restera cependant une place pour la touche personnelle de l'habitant. Des distinctions extérieures seront trouvées afin que l'enfant puisse identifier son studio, de même, l'intérieur du studio sera modulable afin que l'enfant puisse trouver un aménagement adéquat à sa personnalité.

Les studios seront regroupés en « blocs » afin de créer et de favoriser des situations de voisinage proche de la vie de tous les jours et ne pas «trop» augmenter les coûts de construction.

1	hall d'entrée + accueil	30	30
1	bureau directeur	18	18
2	administration secrétaire + economiste	12	24
1	bureau educ chef	12	12
1	bureau educs	18	18
2	bureaux psychologues (1+1)	15	30
1	espace d'accueil famille/fratrie	30	30
1	salle de réunion/synthèse	30	30
surface administration			162
1	cuisine 12 pers	50	50
1	espace collectif	25	25
1	espace scolaire	12	12
surface collectif			87
2	chambre «urgence»	9	18
8	chambre «normale»	12	96
10	studio	18	180
1	chambre de garde + wc + douche	12	12
surface «herbergement»			306
1	locaux techniques	12	12
1	sanitaires (2 wc + 4 douches)	30	30
1	locaux techniques studio (poubelles, velos,,,))	20	20
1	buanderie	12	12
surface technique			74
surface total			659

De même, leurs places sur la parcelle favorisent les échanges de voisinage avec le reste du quartier. En effet les studios seront implantés dans une ou deux rues calmes d'habitat dense et ancien.

D'un autre coté, les studios auront un contact direct avec le cœur d'îlot du projet, ce qui leur permet d'avoir accès à la Mecs, si besoin est, et, de profiter d'une vue plus ouverte sur le cœur d'îlot végétal et sur le parvis.

B- La M.E.C.S

Elle est attenante aux studios, et est occupé par des éducateurs spécialisés, des psychologues et par des enfants et adolescent. Ici le travail peut se diviser en plusieurs parties :

- le travail sur les cheminements et les entrées
- le travail sur des espaces spécifiques tels que le bureau des psychologues, des éducateurs et des espaces d'accueil des familles par exemple.
- le travail sur la lumière et la couleur.
- le travail sur les chambres et sur les espaces collectifs.

La question des limites est à se poser, en effet il faudra trouver des solutions de marquages symboliques des espaces afin de bien structurer l'ensemble du projet. Il faudra également prendre en compte les différents déplacements de personnes dans chaque lieu du projet (collectif, individuel, etc....) afin de laisser certains espaces plus accessibles que d'autres.

La Mecs possède plusieurs entrées en fonction des personnes s'y rendant. Une entrée destinée aux enfant et aux éducateurs, une entrée commune avec les autres services (EAMO et SI), et un lien construit entre les différentes administrations.

Les espaces thérapeutiques : composés du bureau du psychologue, du bureau des éducateurs et de l'espace d'accueil des famille, ces lieux seront traités avec une grande sensibilité face a l'enfant. En effet, il est ressorti de nos entretiens avec les enfants du centre, que ceux-ci sont plus aptes à confier leur sentiments, et leurs apprehensions dans un milieu « non – hostile » apte a servir de catalyseur. L'accueil espace famille, sera par exemple le lieu de contact entre les enfants et leurs famille, lieu lourd en terme de symbolique, qui devra permettre

1	directrice	18	18
1	chef de service	12	12
1	psychiatre	15	15
2	psychologues	15	30
3	assistantes sociales	12	36
10	éducateurs spécialisés	9	90
2	secrétaires	12	24
2	comptable	12	24
1	secrétaire de direction	15	15
Programme AEMO			264
1	direction	18	18
1	chef de service	12	12
1	administratif	12	12
	bureaux pour les travailleur sociaux :		
3	2 personnes	18	54
1	6 personnes	40	40
1	5 personnes	40	40
1	salles de reunion	50	50
Programmes SI			226
1	secretariat	12	12
2	salle d'attente	20	40
4	toilette	20	80
2 +2	salles d'entretien (1 grande + 2 petites)	30 + 2X20	70
1	cuisine / repos	30	30
1	archives	50	50
1	locaux techniques	30	30
Programme commun			312
1 +1	salles principales	75	150
1	LT	20	20
1	sanitaire	25	25
Atelier			195

d'engranger les médiations qui s'y tiendront.

Le projet dans son ensemble a pour but à « optimiser » le traitement de l'enfant en général, et bien que le mot optimisé soit à notre sens un peu péjoratif, il est pourtant question d'optimisation. Le but est de synchroniser trois administrations qui travaillent dans le même univers, mais qui généralement sont implantées, géographiquement parlant, séparément dans une ville ou une région. (1-La MECS, 2-L'AEMO, 3-le SI). Les enfants peuvent avoir été concernés par la MECS puis l'AEMO par la décision de la SI (voir anexe, analyse sociologique), il ont souvent un parcours qui concerne une voir deux de ces administrations, les faire s'unir d'une seule voix permet une coordination accrue entre ces services.

Dans ce cadre d'optimisation, et dans celui du programme, des parties de programmes de chaque service (MECS,AEMO,SI) ont été regroupés au sein du projet. Ainsi l'accueil regroupera les trois instances, tout en gardant aussi des entrées spécifiques supplémentaires pour chaque service. De plus des salles de réunions communes seront présentes afin de permettre de renforcer la coordination et le suivi des enfants.

4.12 L'AEMO, SI, ET LE QUARTIER

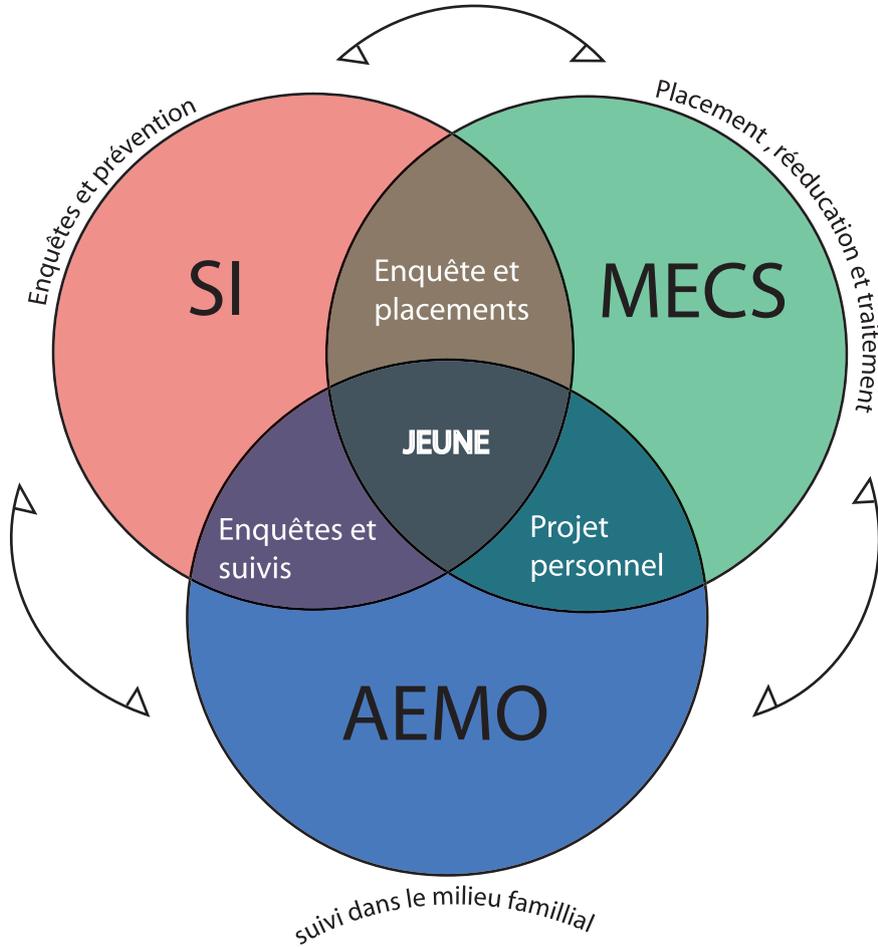
A-AEMO, SI

Ces deux services sont regroupés sur la rue Saint Martin, et sont principalement constitués de bureaux et de salles de réunions. L'objectif sera ici d'élaborer une bonne interaction entre les différents services et de créer une desserte fluide entre chaque service. Une attention sera portée sur le travail de la façade sur rue, afin de recréer un front bâti en concordance avec l'existant.

B-La salle polyvalente (et atelier)

Véritable charnière entre les deux projets mais aussi lien entre la ville, la société et les enfants de la MECS, elle permettra à des manifestations publiques d'investir l'enceinte de la MECS. Elle aura aussi pour mission en complément du parvis, de créer

Sphères d'inter-relations



un pôle d'activités pour le quartier.

Cette salle aura pour but premier de servir d'atelier, d'espace d'expression pour les enfants de la Mecs, cela en fonction des différents projets éducatifs entre eux et les éducateurs.

C- Le projet urbain

Le parvis, doit être un lieu de centralité et de vie pour le quartier en général, et lieu de passage, de rencontre et d'attente pour les écoliers. Il a également pour but d'ouvrir et d'aérer un quartier asphyxié durant 25-30ans par une friche industrielle. Un traitement adéquat du sol permettra d'unifier les espaces jouxtant les écoles, les prolongeant et les sécurisant. Les abords de ceux-ci conservent les places de parkings destinées principalement aux habitants du quartier et disposent d'un espace de dépose et de récupération des écoliers attendant sur le parvis. Un espace tampon végétal entre le parvis et la salle polyvalente sera crée afin de distinguer et de mettre en valeur celle-ci.

Un traitement urbain homogène du reste des rues du quartier participera à la création « d'une promenade » entre les différentes places et parcs de celui-ci. Ceci participe à la remise en valeur du centre culturel des Prémontrés, qui est un élément remarquable de Pont-à-Mousson et du quartier.

4.13 POURQUOI LE REGROUPEMENT : efficacité et rentabilité

Le sujet en lui-même propose une solution novatrice, et concurrentielle face à l'arrivée d'autres « prestataires de service » du social : le regroupement de toutes les instances de traitement et de suivie de l'évolution de l'enfant sont réunies pour faire avancer les choses de manière rapide et efficace.

Car ce concept central oblige à l'adaptation de nouvelles pratiques sociales et médico-sociales, en appliquant la loi d'une manière souple mais précise, pour mieux appréhender les projets. Nous évoquerons nos modes d'actions sur ce sujet dans le dernier chapitre.

La clarification du rôle et de la fonction de l'établissement (définir la structure sociale, ses missions et ses modalités d'interventions, les publics accueillis, les normes et les conditions de fonctionnement...), permet de répondre au plus près aux besoins des usagers favorisant l'efficacité de la structure.

Cette offre de service énonce l'existence et le contenu d'un service à rendre et donc à évaluer. Ce qui obligera les professionnels à élaborer, à formaliser, à proposer des actions techniques adaptées, à innover et à être innovants pour être crédibles face aux organismes prestataires.

De plus, un besoin de valoriser les institutions s'avère essentiel au bon fonctionnement de ce dispositif. Une réflexion sur l'établissement « fourre-tout ou ghetto » doit être menée, à un moment où violence et délinquance se manifestent en tous lieux.

Implantation du projet dans le tissu urbain

5.1 Historique de Pont-à-Mousson

Marcel Pagnol, à qui un journaliste demandait pourquoi il n'avait jamais passé l'agrégation, répondit que c'était «par crainte d'être nommé à Pont-à-Mousson».

Le propos, boutade ou réalité, révélerait-il une méconnaissance des attraits d'une ville considérée trop souvent comme une cité industrielle, hérissée de cheminées, environnée de fumées d'usine ? Il serait injuste, venant d'un académicien attaché aux valeurs de l'esprit, de l'art, de la culture.

C'est, en effet, oublier que Pont-à-Mousson a été pendant deux siècles le centre intellectuel de la Lorraine et que son Université a rayonné sur l'Europe occidentale. Elle a accueilli des professeurs célèbres, des étudiants venus de tous les horizons, des réformateurs d'ordres religieux, des hommes de sciences, des imprimeurs réputés. Tous ont concouru à la prospérité de la ville et en ont assuré la renommée.

L'histoire de Pont-à-Mousson commence avant même la naissance du pont qui figure dans ses armes et lui a donné son nom. La butte de Mousson, qui découpe sa silhouette sur l'horizon au dessus de la vallée tracée par la Moselle, a été le berceau des comtes de Bar.

La puissante forteresse a appartenu à l'une des plus anciennes et des plus illustres maisons : celle «de Bar et de Mousson» qui fut à l'origine de la ville.

Celle-ci a été fondée par Thiébaud II, douzième comte de

Mousson, désireux d'établir dans ses états un centre économique et de répondre au vaste mouvement d'autonomie communale du XIII^{ème} siècle.

La situation privilégiée de Pont-à-Mousson tant sur le plan géographique que politique, lui valut d'être choisie par le duc Charles III et son cousin, le cardinal de Lorraine, comme siège de l'Université. Celle-ci fut confiée aux jésuites par le pape Grégoire XIII dans la bulle «In supereminenti» en date du 5 décembre 1572.

La faculté de Théologie et celle des Arts s'installèrent sur la rive droite, celles du Droit et de la Médecine, confiées à des séculiers, sur la rive gauche.

L'Université acquit rapidement une réputation qui dépassa les limites de la Lorraine. Elle répondait aux exigences du concile de Trente par la fondation de séminaires : celui de l'évêché de Metz, celui de Pierre du Châtelet, évêque de Toul, le séminaire des Ecosais et Irlandais, fondé par la reine Marie Stuart en 1581 et celui «des Menus».

L'implantation de nombreux ordres religieux, désireux de se réformer, firent de Pont-à-Mousson, «ville couvent», un foyer d'intense spiritualité, un bastion de la foi catholique. L'ancienne abbaye des Prémontrés, actuel centre culturel lorrain, en est le témoin.

Les dernières années du XVI^{ème} siècle et le premier tiers du XVII^{ème} siècle constituèrent la période la plus brillante de l'Université qui - collège compris - comptait plus de 2000 étudiants. La guerre de Trente Ans lui porta un coup fatal. Foyer du patriotisme lorrain, l'Université de Pont-à-Mousson était suspecte aux yeux de Richelieu qui envoya «au plus tôt» les professeurs sur le chemin de l'exil.

Lorsque le Recteur était allé à Metz prêter serment à Louis XIV, il s'était vu féliciter «pour n'avoir pas prolongé une résistance qu'on aurait pu prendre pour un refus, lequel aurait entraîné infailliblement la suppression de l'Université». Celle-ci se maintint cependant malgré la guerre, l'occupation étrangère, l'incertitude

du lendemain. Elle retrouva même une certaine prospérité avec le duc Léopold à la fin du XVII^{ème} siècle. Les bâtiments somptueux, élevés alors, en témoignent (Collège Marquette).

De toutes les vicissitudes de son histoire, ce fut pour la ville la plus cruelle. Pont-à-Mousson fut diminuée du cinquième de sa population et perdit son prestige. Elle ne pardonna jamais à Nancy le transfert de l'Université, qualifié d'illégal par les habitants qui ne se résignèrent pas à ce départ. Ils multiplièrent -en vain- les démarches : les protestations des Cahiers de doléances en font foi.

«La saine politique veut-elle donc que l'on entasse tous les consommateurs dans les capitales et que pour leur donner un faux lustre, on dépouille les villes de second ordre ? Pont-à-Mousson, écrasée par deux cités cirvoisines qui lui coupent les canaux du commerce, ne peut en aucune manière se dédommager de sa perte».

La ville ne comptait plus au début du XIX^{ème} siècle que 6428 habitants.

Il faudra attendre le renouveau économique du XIX^{ème} siècle, l'établissement du chemin de fer en 1850, la création des Fonderies en 1856, pour voir se relever le nombre des habitants. L'essor démographique fut également lié aux conséquences de la guerre de 1870 avec l'installation d'industries venues du pays annexé (Pantz, Adt); c'est à ce moment que l'Imagerie eut son heure de gloire.

Dans cette seconde moitié du siècle, l'agglomération poursuivit son extension hors les murs en direction de la gare et des quartiers périphériques. A la veille de la guerre de 1914, Pont-à-Mousson comptait 14.000 habitants (militaires compris).

La Première Guerre mondiale fut un tournant dans l'histoire de la ville. Pendant quatre années, elle eut à subir sans interruption le feu de l'ennemi, rendant impérissables les noms du Bois-le-Prêtre, du Xon, de Sainte-Geneviève à la pointe du Grand-Couronné.

La Seconde Guerre mondiale fut encore plus néfaste par ses destructions : la ville se trouva tragiquement coupée en deux du

2 au 17 septembre 1944. Le lourd tribut qu'elle paya assombrit la joie de sa libération.

Depuis lors, les nouveaux quartiers se sont développés, qui ont fait revivre les noms des lieux-dits : le Point du jour, le Home, la Souricière, la Louvière, le Parterre, le Pré la Tour, le Breuil, la Vitrée, le Saut du Cerf.

Ces noms, comme ceux des rues, sont les témoins d'un passé vieux de huit siècles : ils évoquent l'histoire de la ville. L'hodographie. Elle n'aurait qu'un intérêt secondaire, si elle ne faisait pas revivre en même temps leurs habitants.

Les rues d'aujourd'hui n'ont plus le pittoresque d'autrefois : elles ont gagné en confort et en salubrité. Le temps n'est plus, où les «eaux usées» couraient au ruisseau central, où l'étroitesse du passage ne permettait pas la présence de trottoirs. Les plans d'alignement (1835-1838) soulevaient chaque fois les protestations des propriétaires.

Pas de pavés mais de la terre battue, mêlée aux cailloux roulés de Moselle, de couleur brune : «les patates». Les derniers visibles ont disparu récemment de la rue Poncette.

Ce n'est qu'à la fin du XIX^{ème} siècle que les rues principales furent pavées : en 1889 pour la rue Saint-Laurent que l'on borda de trottoirs, en 1898 pour la rue du Camp. On utilisa les pavés de Sierck, résistants et peu glissants. Les rues sont sales, impraticables par temps de pluie. Le projet de doter la ville d'un réseau d'égouts ne date que de 1875.

L'éclairage public était rare, dispensé d'abord au XVIII^{ème} siècle par quelques lanternes à carreaux de verre blanc avec chandelles de pur suif. On disposa ensuite dans les rues principales des réverbères fonctionnant à l'huile, progressivement remplacée par le gaz au XIX^{ème} siècle. L'électricité n'apparut qu'au début du XX^{ème} siècle lorsque la ville autorisa Charles Pantz et Fabius Henrion à «poser des fils conducteurs de lumière électrique».

Les exigences de la vie moderne ont fait disparaître peu à peu le pittoresque de nos rues. Il avait déjà fallu exhausser le niveau général de la ville en 1786 en raison des inondations et

ont du recommencer à plusieurs reprises.

A la fin du XIX^{ème} siècle on supprima les portes devenues gênantes pour la circulation; la porte de Mousson fut détruite en 1800, la porte de Rieupt en 1821, celle de la Poterne en 1828, la porte Notre-Dame en 1837, la porte de Trey disparut la dernière en 1901.

Les arcades furent démolies au milieu du XIX^{ème} siècle pour permettre l'élargissement de la rue Notre-Dame (Victor Hugo), de la Poterne, des Frontières (Gambetta), qui fut mise à l'alignement en 1861.

Les murailles, abattues en partie par ordre de Richelieu, ne furent jamais relevées; les fossés furent comblés, transformés en jardins; il ne reste comme seuls témoins de ce «tour de viné», que les deux boulevards Ney et de Riolle, édifiés à la fin du XVIII^{ème} siècle pour servir de digues et protéger la ville des emportements de la Moselle.

Les anciennes fontaines, trop monumentales, ont été remplacées au milieu du siècle dernier par des bornes en pierre, puis en fonte, avant de disparaître complètement au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

Les façades mises au goût du jour au cours des siècles, n'ont plus le pittoresque des maisons à encorbellement dont les dernières (rue Saint-Laurent et sur le pont) ont été détruites en 1914.

De nouvelles rues sont apparues à la faveur d'expropriations, de dons ou de démolitions par fait de guerre.

On avait déjà percé la rue Marquette et la rue Saint-Martin au cours de la Révolution en 1792, la rue Neuve-de-l'Union (Clemenceau) en 1793. On ouvrit la Demi-Lune pour les piétons en 1902. La rue de Harino (Kennedy) fut aménagée en 1908, la rue des Fossés continuée vers le boulevard de Riolle en 1921.

On créa la place Foch en 1925 en même temps qu'était à nouveau élargie la rue Victor Hugo. En 1936, fut construit le passage supérieur de la gare; l'île d'Esch, la tour de Prague, le jardin d'Amour avaient été, au cours de cette période, transformés en promenade.

Nos rues n'ont pas gardé leurs noms d'origine; des engouements momentanés, des modes passagères ont valu à quelques-unes d'entre elles des dénominations banales. Toutes ont été débaptisées en 1792, victimes du manque d'imagination des révolutionnaires.

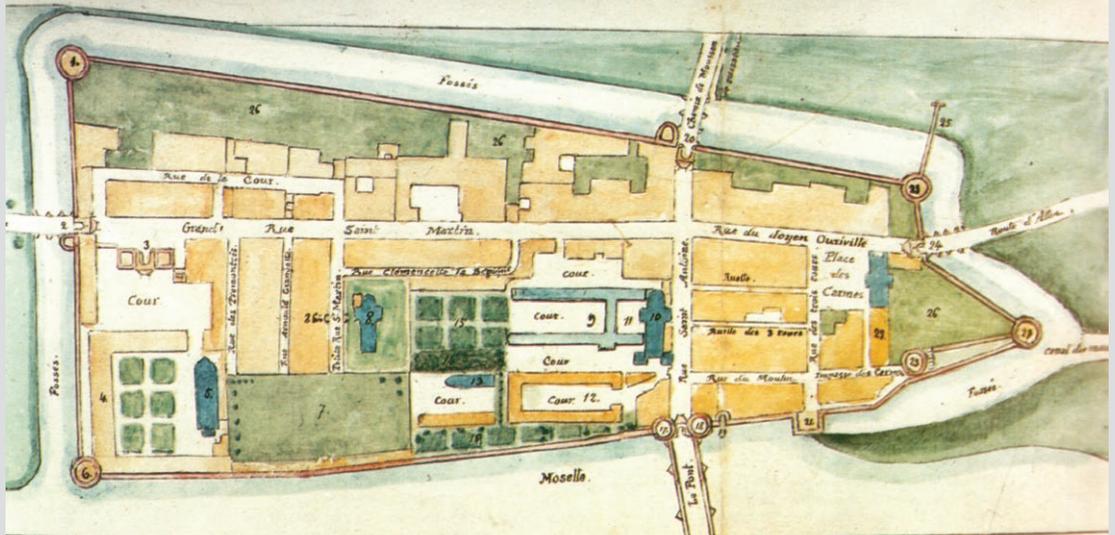
Après la Première Guerre mondiale, «un vent de débaptisation» des rues a soufflé sur la France pour mettre sur leurs plaques les noms de ceux qui s'étaient illustrés au cours des hostilités et avaient contribué à la victoire. A Pont-à-Mousson, les changements furent modérés.

La mémoire d'une ville à travers ses rues ne doit pas être réduite à l'histoire locale : elle s'insère dans un contexte plus général de l'histoire de notre pays avec ses moeurs, ses coutumes, ses structures économiques et sociales.

Les institutions religieuses, relayées aujourd'hui par les laïcs, les bienfaiteurs de la ville, par leurs fondations, leurs legs, ont donné à Pont-à-Mousson une infrastructure institutionnelle bien avant que les lois sociales ne viennent consolider les acquis et en faire bénéficier la population entière.



Plan de la Paroisse Saint Martin de Pont-à-Mousson en XVII^e Siècle. —



Légende : 1. Tour rouge ; 2. Porte de Trivy ou de Saint Martin ; 3. Entrée du Monastère des Prémonstrés, flanquée de deux tours carrées ; 4. Le Monastère
 5. L'église ; 6. La Tour sur l'eau surnommée la Chapelle de tous les Saints ; 7. La grande rièze des Prémonstrés ; 8. Église paroissiale de Saint Martin et son cimetière
 8 bis. La Presbytère ; 9. Bâtimens de l'Université ; 10. Église des Jésuites ; 11. Le Cloître ; 12. Le Collège ; 13. Chapelle de la Confrérie de la S^{te} Vierge ; 14. Allée de l'église
 15. Écurie ; 16. Potager ; 17. Tour Hézardel ; 18. Tour Manoleguerre ; 19. Porte aux chevaux ou porte St. Georges ; 20. Porte de Mousson ou de Saint Antoine ; 21. Le Moulin
 22. Couvent et église des Carmes ; 23. Les trois tours de défense au milieu ; 24. Porte d'Alton ou de Saint Nicolas ; 25. Passage souterrain, de secours ; 26. Jardins

5.2 Historique du quartier Saint-Martin

5.21 LES ANTONISTES ET LEUR EGLISE (actuellement Saint-Martin)

Passé le pont, on entre, rive droite, dans la partie la plus ancienne de la ville : le quartier Saint-Martin; «l'autre ville» ainsi que l'appelaient les vieux habitants jusqu'à une époque récente. Ce fut en effet d'abord la Ville du Pont-Saint-Antoine avant la création de la «ville neuve», sur la rive gauche, par Thiébaud II, au milieu du XIII^{ème} siècle.

A- Les antonistes et le feu de Saint Antoine

L'importance du passage de la Moselle avait permis l'établissement d'une maison hospitalière, fondée par le comte de Mousson et d'un prieuré bénédictin. Ce prieuré fut établi par Renaud 1^{er} de retour de Palestine, sur la rive droite de la Moselle.

Les bénédictins reçurent tout le terrain qui appartenait à la Maison-Dieu, créée à la fin du X^{ème} siècle.

Thiébaud 1^{er} donna aux antonistes le prieuré des bénédictins qui allèrent s'installer à Saint-Michel près de Thirey, dont ils desservaient l'église. Le vicaire de Thirey dépendait de l'abbé de Saint-Mihiel. Ce fut le premier noyau de la ville. La «Maison-Dieu» quant à elle, fut confiée vers 1217 aux hospitaliers de Saint-Antoine-de-Viennois.

La commanderie de Pont-à-Mousson était dite «de Liège» parce

que le territoire sur lequel elle avait juridiction, englobait l'évêché de Liège. C'était un ordre important qui avait des ramifications internationales et dont le centre était en Dauphiné. Il avait été fondé par Gaston, seigneur de la Valloire en 1095 et appelé «ordre des Hospitaliers de l'Aumône de Saint-Antoine». En 1297, ceux-ci adoptèrent la règle de Saint Augustin et devinrent «les chanoines réguliers de Saint Antoine».

Les antonistes ou antonins étaient voués au soin du mal des ardents ou feu Saint Antoine, mal qui fut l'une des premières épidémies de la fin du X^{ème} siècle : «A cette époque sévissait parmi les hommes un fléau terrible à savoir un feu caché qui, lorsqu'il s'attaquait à un membre, le consumait et le détachait du corps; la plupart en l'espace d'une seule nuit furent complètement dévorés par cette affreuse combustion».¹

Les épidémies se succédèrent pendant près de trois siècles, faisant de grands ravages. Le mal des ardents ou «peste du feu» sévissait surtout lors des années humides et en période de disette où l'on était contraint de se nourrir de pain de mauvaise qualité, celui-ci étant dû à l'ergot du seigle (champignon parasite qui vit aux dépens d'un grand nombre de graminées). Il se manifestait par une sorte de gangrène qui attaquait les membres et était souvent accompagné d'hallucinations. Les parties atteintes devenaient noires et se détachaient du corps, à moins que l'amputation ne fut le résultat des frères chirurgiens-barbiers. Les «démembrés», comme on les appelait, étaient ensuite équipés de pilons et de béquilles.

Pour se protéger ou essayer de guérir, on utilisait les vertus du Saint Vinage. Il s'agissait d'un vin provenant de la vigne proche de la «maison de l'Aumône» avec lequel on arrosait chaque année, le jour de l'Ascension, les reliques de Saint Antoine. Ce «vin» acquérait ainsi le pouvoir de guérir les victimes du feu.²

La première église fut une chapelle modeste destinée au culte; elle abritait les reliques du saint ermite; on venait de loin les vénérer et prier pour sa guérison. Une ancienne statue provenant de l'église de Pont-à-Mousson et actuellement au musée de Metz, représente le saint entouré de flammes avec son porc, une clochette au cou. Cela permettait de distinguer les «cochons de Saint Antoine» qui, seuls, avaient le privilège d'aller

¹ Raoul Glaber, chroniqueur et moine de Cluny

² A Pont-à-Mousson la vigne des antonistes longeait la Moselle à l'emplacement du presbytère actuel de Saint-Martin jusqu'au logis abbatial et devint par la suite propriété des Prémontrés.



Saint-Antoine aux ardents, accompagne de son porc. Statue en pierre XV^{ème} siècle provenant de l'église des antoniste de Pont-à-Mousson.

en liberté par les rues de la ville et d'y manger les ordures. Leur lard servant à soigner les ulcères des «ardents».

La prospérité de l'ordre fut à la mesure de l'extension de la maladie. Les antonistes accumulèrent les biens en terres, bois, chènevières, vignes, fermes. A cette époque, ils possédaient la ferme de la Bergerie à Pont-à-Mousson (emplacement de la gare et du Champ de Mars), le clos des moines à Maldières, le bois de l'hôpital à Montauville, des maisons, des fermes, des prés à Loisy, Sainte-Geneviève, Xammes, Beney, Clémery, Atton, Dieulouard, Belleville.

Leur chapelle était devenue trop petite. Ils résolurent de la reconstruire plus somptueuse et dans le style nouveau : joyau de l'art gothique, elle a traversé les siècles et les guerres et nous est parvenue presque intacte. Ses deux tours -privées de leurs flèches, il est vrai - se dressent toujours à l'entrée du quartier dont elle est devenue l'église paroissiale.

En 1574, les antonistes ont dû la céder aux jésuites. Pendant deux siècles, elle fut l'église de l'Université. Après le transfert de celle-ci à Nancy, elle passa aux chanoines réguliers de Saint Pierre Fourier avant de devenir paroissiale sous le vocable de Saint Martin à partir de 1786.

B- L'Eglise

Commencée à la fin du XIII^{ème} siècle par les abbés généraux de l'ordre de Saint Antoine et par les soins des commandeurs de Pont-à-Mousson, elle fut consacrée le 17 septembre 1335 «au nom de Dieu, de la Vierge et de Saint Antoine», par Daniel, vicaire général d'Adhémar de Monteil, évêque de Metz.

Si le style de l'église appartient au XIV^{ème} siècle, sa façade date du XV^{ème}; c'est, en effet, à la fin de ce siècle que fut achevé «l'ouvrage du portail et les tours... marchandé» en 1467 et entrepris par le maître d'oeuvre Jacquemin de Lenoncourt, auteur de la façade de la cathédrale de Toul, assisté de Tristan de Hattonchâtel et de Mengin Chevrot, de Vicherey.



1 : Façade de l'Eglise Saint-Martin, place Foch.
 2 : Pignon portant l'inscription : «Adonc T S³, frère me faisait quand Monferranà, abbey Benoit de Viennois ma visitait».4
 3 : Portail.

Page de droite : porche néo-gothique et façade latérale rue Gambetta.

³ TS. : Thierry Sourlier qui comme l'indiquait son épitaphe était «commandeur de céans».

⁴ «... quand Benoit de Montferrand, abbé de Saint-Antoine de Viennois me visitait».

Le **pignon**, orné de feuilles de choux qui termine la façade, porte une inscription gravée, sous un écusson au Tau des antonistes, surmontée de la mitre et de la crosse abbatiale.

«Adonc T S³, frère me faisait quand Monferranâ, abbey Benoit de Viennois me visitait».⁴

Cette façade est particulièrement soignée. Le gothique flamboyant s'épanouit dans la grande rose et la baie qui occupe toute la largeur de la nef. Elle est proche de celle de l'abbatiale de Saint-Antoine en Dauphiné

Le **portail**, surmonté d'une balustrade et d'un gable en accolade, encadré de pinacles, comporte un tympan à trois niches. Comme à Saint-Antoine en Dauphiné, deux portes séparées par un trumeau se partagent le porche qui ouvre dans l'axe de la nef.

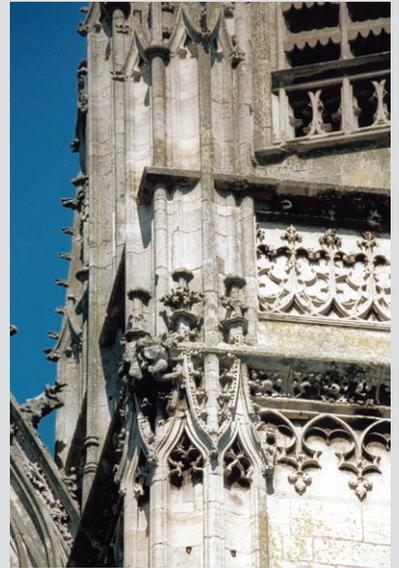
Les statues ont disparu à la Révolution : celles qui garnissent les voussures et les piédroits datent de la restauration de 1860. Elles seraient, d'après P. Marot, attribuées à l'artiste mussipontain Aimé de Lemud qui a sculpté au tympan du portail latéral, rue Gambetta, le groupe de Saint Martin, partageant son manteau (1866).



Le **porche néo-gothique** en pierre jaune de Jaumont a remplacé celui de la rue Gambetta, que les jésuites avaient ouvert pour permettre le passage du dais lors des processions; il était de style Renaissance, accosté de deux colonnes ioniques et surmonté d'un fronton au chiffre des jésuites. Lors de sa destruction, les colonnes ont été conservées pour servir d'ornement à l'entrée du «Jardin d'Amour» au boulevard de Riolle.

Les **façades latérales** de l'église sont interrompues par un transept non saillant et flanquées de contreforts ornés de gargouilles et d'arcs-boutant.

Une chapelle à lanteron, garnie de pilastres toscans, fait saillie à l'entrée du chœur au Midi. De chaque côté, huit échoppes s'étaient installées entre les contreforts : elles ont progressivement disparu à la fin du XIX^e siècle; deux subsistent qui, avant la Seconde Guerre mondiale, abritaient un cordonnier et un débitant de tabac.



1 : Tours Nord et Sud, place Foch.
 2 : Détail de la Tour Nord.

Page de droite : Fronton encadré par les deux tours, place Foch.
 Tour Nord avec l'Horloge, rue Gambetta.



Les deux tours sont hautes de 38 mètres. De plan carré à la base, elles passent au niveau du pignon au plan octogonal. La transition est habilement assurée aux angles par de petits contreforts, décorés de clochetons. La tour Nord est la plus ancienne; d'un style et d'une exécution précoces, elle apparaît comme un prototype dans l'art flamboyant. La tour Sud n'a été édiflée qu'ensuite; elle est pourvue d'une structure analogue, dans une disposition différente des huit pans de l'octogone. Chacun d'eux est percé d'élégantes fenêtres à remplages flamboyants. La fantaisie des sculpteurs se donne libre cours dans les culs-de-lampes, les niches et les gargouilles. Les deux tours sont couronnées d'une galerie finement ajourée, garnie de pinacles. Des flèches en bois, couvertes d'ardoises, les faisaient culminer à plus de 65 mètres. Elles ont été détruites à la fin du XVIIIème siècle. L'une a été incendiée par la foudre en 1793, l'autre a dû être abattue quelques années plus tard.



L'horloge, installée dans la tour Nord au temps des jésuites, a été placée en 1794 dans la tour Sud à la demande des habitants du quartier. Celle-ci renferme également le beffroi en chêne qui supporte les cloches. Des quatre fondues au XVIIème siècle, en 1634 «pour l'église des jésuites», deux sont encore au clocher : Françoise (2500 kg) et Antoinette (1500 kg), fêlées, elles ont été refondues en 1734 par les frères Jean et Pierre Houard d'Epinal. L'inscription, sur la première, rappelle la fuite du duc Nicolas-François de Lorraine et de son épouse Claude, déguisés en paysans pour échapper à Richelieu. Sur la seconde, on lit les mots de l'apôtre Paul : «si je parle le langage des hommes sans que j'aie la charité des anges je ne suis qu'un airain sonore». Au XIXème siècle, le curé doyen Breton qui fit restaurer l'église, ajouta deux cloches qui portent respectivement les noms de Victoire et de Cécile-Emilie avec l'inscription : « J'ai été fondue sous l'administration de M. Magot, conseiller général et maire de Pont-à-Mousson, par les soins de M. Jean Joseph Breton, curé de la paroisse Saint Martin, chanoine honoraire du diocèse et des membres de la Fabrique J. Profichet, François Lorrain, le vicomte de Romance, Hyppolite Perrin et Victor Claude, aidés par les offrandes des paroissiens. Fondue à Metz par J. François Goussel, fondeur de Sa Majesté Impériale».



- 1 : Intérieure de l'Eglise Saint-Martin.
 2 : Ancien jubé devenu la tribune de l'orgue.
 3-4 : «Sépulcre».

Page de droite : Clefs de voûte de la nef, de l'abside et du chœur.
 Anges musiciens de la tribune de l'orgue.



L'intérieur de l'église est à trois nefs de quatre travées. Les dimensions de la nef principale sont de 48 mètres de long, 18 mètres de large et 18,50 mètres de haut, la largeur des collatéraux étant de 8 mètres, ce qui confère à l'ensemble une impression de légèreté et d'élégance. Le transept est étroit à une seule travée. Le choeur en comporte trois; il est terminé par une abside polygonale à sept pans et accosté de deux absidioles à cinq pans.

Les clefs de voûte de la nef sont marquées du Tau des antonistes et des initiales de Thierry Sourlier. Celle de l'abside a conservé sa polychromie du XIV^{ème} siècle dans le couronnement de la Vierge; celle du choeur représente Saint Antoine au désert avec Saint Paul et le corbeau qui, quotidiennement lui apportait une demi-galette de pain.

Les travées, comme à Saint-Antoine en Dauphiné, comportent trois étages : les grandes arcades, un faux triforium à quatre arcs en tiers-points géminés et des fenêtres hautes à deux lancettes. La retombée des voûtes se fait par pénétration directe dans les colonnes engagées sans chapiteau.

Des antonistes, nous est parvenue une oeuvre monumentale majeure «Le Sépulcre» abrité dans un enfeu à la troisième travée du collatéral Sud. Celui-ci s'ouvre par une arcade surbaissée, décorée d'une dentelle de pierre au réseau flamboyant. C'est une mise au tombeau à treize personnages, vingt et un, si l'on compte les angelots suspendus à la voûte de l'enfeu.

On a cru longtemps qu'elle avait été élevée en mémoire du duc de Bar, Edouard III, marquis de Pont-à-Mousson, tombé à Azincourt en 1415, mais une étude récente la situe entre 1425 et 1430. Cet ensemble serait dû à un Allemand, commandeur de l'ordre de la maison de Pont-à-Mousson de 1415 à 1430: Baldemar-Johannis de Biebelnheim.

Autre témoin du temps des antonistes, le Jubé flamboyant qui fermait la nef. Il a été démonté par les jésuites pour rendre le choeur «augustins ac capaciis» et le maître-autel visible de tous, répondant en cela aux prescriptions du concile de Trente.

La face du jubé, composée de trois arcs surbaissés et d'une



1 : Chaire en bois du XVIIIème siècle.

2-3 : Détail de la balustrade et du plafond de la chaire.

4 : Christ monumental.

Page de droite : Buffet de l'orgue.

balustrade faite d'une dentelle de pierre, a été remplacée par le recteur Bouvet au fond de la nef pour servir de tribune à l'orgue. Des seize statues de prophètes, disparues à la Révolution, il ne reste que les socles; on a heureusement conservé dans les écoinçons les quatre anges musiciens, ils sont d'un style proche de deux autres situés à l'entrée du chœur, à l'endroit où se trouvait le jubé.

La voûte est à lanternon. Le retable d'autel est constitué de deux colonnes corinthiennes qui soutiennent un fronton interrompu, sommé d'une niche. Elle abrite une statue de la Vierge à l'enfant, entourée d'anges et d'angelots.

Le mobilier.

La chaire est un bel exemple de la sculpture sur bois du XVIII^{ème} siècle. Les panneaux de la rampe sont décorés de bas-reliefs représentant les évangélistes, celui de la porte, le Bon Pasteur; au plafond, la colombe du Saint-Esprit se détache, entourée d'angelots; le Christ ressuscité se dresse dans toute sa gloire au sommet de l'abat-voix. L'ensemble avait été commandé en 1739 par le recteur Laurans aux sieurs Chardard-Dupuis et Mangin qui l'ont exécuté d'après le dessin du frère prémontré Thomas Rossi. De la même époque, datent les confessionnaux et le buffet de l'orgue. Les jésuites l'avaient voulu «à la moderne et de bonne grâce» pour remplacer celui, installé par les antonistes, en nid d'hirondelle à la deuxième travée de la nef. Ils commandèrent un orgue neuf au facteur Claude Legros de Metz. La date de 1704 figure sur le buffet, sous l'ange de la tourelle centrale. Celle-ci fut surmontée à l'époque par l'emblème des jésuites, remplacé lors de leur départ par un ange musicien.

L'orgue de Saint-Martin a subi plusieurs restaurations, en 1768 et en 1875. Il fut démonté au cours de la Première Guerre mondiale et mis à l'abri au Carmel de Domrémy avec le mobilier de l'église et les statues de la mise au tombeau. La dernière restauration de 1955. Le buffet avait été classé Monument Historique le 26 juillet 1949, la partie instrumentale le fut le 25 février 1974.

Le christ monumental, élevé au transept face à la chaire, a été béni en septembre 1890 par l'abbé Désiré Mathieu, curé de la paroisse.





1 : Choeur de l'Eglise Saint-Martin.
2 : Vitrail.

Page de droite : Autel et vitrail.



L'autel de Saint-Pius, sous la tour Sud, aménagée en chapelle dédiée à Saint Joseph par l'abbé Breton en 1860, on a installé en 1977, l'autel de Saint-Pius. Le reliquaire du XIXème siècle, oeuvre d'un orfèvre parisien, renferme, à côté d'une statue de cire couronnée de lauriers, les cendres d'un jeune martyr des catacombes aux premiers temps du christianisme. En 1975, le sarcophage et l'autel, voués à la disparition, furent alors recueillis dans l'église Saint-Martin de Pont-à-Mousson avec l'autorisation de l'évêque de Nancy.



Les vitraux

Les baies sont faites d'agencement de trèfles et de quatre-feuilles; elles portent dans leur remplage la marque du XIVème siècle. Les vitraux ont été détruits au cours de la guerre de 1914. Le seul, daté de 1630 qui ait échappé aux destructions, se trouvait au-dessus de la porte de la sacristie. Il a disparu lors de l'incendie en 1944.

Les vitraux actuels ont été exécutés en 1927 par le peintre-verrier Gaudin; leur iconographie se rapporte à l'Histoire de l'église. Celle-ci est longue, jalonnée des grands événements lorrains.

- On y a conclu des traités, des alliances y ont été scellées.
- Charles VII, roi de France, y vint en 1445, en médiateur entre Lorrains et Messins.
- Pendant plus d'un an, du 12 juillet 1462 au 8 novembre 1463, le chapitre de la cathédrale de Metz y trouva refuge.
- En 1476, Charles le Téméraire y fut reçu.
- En 1574, l'évêque de Verdun, Nicolas Psaume, vint y fulminer la bulle de fondation de l'Université, fulminée par le pape Grégoire XIII.
- Fermée à la Révolution, l'église fut rouverte au culte en 1801. Mais, à partir de 1815, les cérémonies officielles eurent lieu à Saint-Laurent. Le 21 janvier 1816, le service anniversaire de la mort de Louis XVI fut célébré à Saint-Laurent.
- Un dernier épisode se situe en 1870, marqué par la présence de Bismarck à Saint-Martin. C'est en effet du haut de la chaire que le chancelier de Prusse, botté et casqué, vint haranguer les quelque quatre cents prisonniers français entassés dans l'église au lendemain de la défaite.

Dans le cadre des embellissements qu'ils apportèrent à l'église aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, les jésuites firent disparaître tout ce qui rappelait leurs prédécesseurs : tombeaux, chiffres, autels et, notamment, le somptueux mausolée de Théodore de Saint-Chamond, abbé général de l'ordre en 1495, commissaire apostolique contre les luthériens, mort le 28 décembre 1527.

L'autel monumental élevé par Claude Grata⁵ fut remplacé au XVIII^{ème} siècle pour être en harmonie avec la décoration du chœur réalisée de 1745 à 1747.

Les arcades gothiques furent obturées, recouvertes de marbre et de pilastres encadrant une série de sept tableaux peints dus à Jacques Durand. Ils représentent la Nativité, l'Adoration des Mages, la Présentation au Temple, la Cène, la Résurrection, l'Ascension et la Pentecôte. Une corniche puissante supporte les statues des saints et martyrs jésuites, oeuvres de Mangin. On a placé entre les statues les châsses dorées qui contiennent les nombreuses reliques dont fut dotée l'église des antonistes.

Les deux autels latéraux sont dus aux libéralités de Philippe Barthélémy, pour celui de droite, dédié à la Vierge, et de Jean des Porcelets de Maillane, maréchal de Lorraine, pour l'autel de Saint Ignace dans l'absidiole de gauche. La décoration en fut confiée à Jessé Drouin.

Les jésuites ont ajouté deux chapelles au niveau du chœur. La plus ancienne, à droite, a été édifée en 1629 en «réparation à Saint Antoine» aux frais de Jean Cheminot.

Lorsque les chanoines réguliers remplacèrent les jésuites, ils dédièrent la chapelle à Saint Pierre Fourier. Un tableau de médiocre facture, représentant le saint, a remplacé celui de Saint Louis de Gonzague au-dessus de l'autel. Dans le même temps, ils transférèrent les cendres de leurs pères enterrés au séminaire de Saint-Nicolas, à la tour de Prague.

Une dalle de marbre noir rappelle que la translation eut lieu le 12 mai de l'année du Seigneur 1780.

L'église Saint-Martin est aussi l'une des plus remarquables élevées en France par les antonistes. Elle a été classée en 1840 au titre des Monuments Historiques et restaurée à plusieurs reprises; en 1860, l'abbé Breton fit procéder à

⁵ Ce premier autel de 35 pieds de haut et 27 de large avait été commandé par les jésuites à Claude Grata en 1607. Le retable qui le décorait était encadré de 18 colonnes de marbre de Dinan et accosté des statues des saints Pierre et Paul.



A gauche : Chapelle dédiée à saint-Antoine.
A droite : Autel latéral dédié à la Vierge.

d'importants aménagements : l'avant-choeur fut abaissé au niveau de la nef, les portails furent ornés de statues et la nef munie de bancs.

D'importants travaux furent entrepris en 1907 : 10 échafaudages de 40 mètres furent nécessaires pour gratter et rejointoyer les pierres des tours, remplacer les pinacles et le fleuron du gable central.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, il fallut réparer les toitures des bas-côtés et de la chapelle de Saint-Antoine, endommagées par l'incendie qui détruisit la sacristie. Les restaurations récentes ont porté sur l'intérieur qui a retrouvé sa splendeur originelle et mis en valeur la beauté de ses nefs.

5.22 L'ANCIENNE ABBAYE DES PRÉMONTRÉS

Le 14 avril 1608, l'abbé Annibal-Servais de Lairuelz posait la première pierre des bâtiments de l'abbaye qu'il venait de transférer de Sainte-Marie-au-Bois.

Le monastère de Sainte-Marie avait été créé entre 1131 et 1135 (au pied de la forteresse de Prény), par Saint Norbert lui-même, fondateur de l'Ordre.

La déchéance des prémontrés au XVI^{ème} siècle avait nécessité ce transfert à Pont-à-Mousson où les novices pourraient suivre les cours de l'Université. Servais de Lairuelz, nommé en 1600 abbé de Sainte-Marie, s'employa pendant trente ans à exhorter les religieux à revenir à la pratique de la règle primitive (réforme de l'Antique Rigueur).

Pour installer son nouveau monastère, il avait acquis des terrains au bord de la Moselle entre la porte de Trey et la «tour sur l'eau», à côté du collège des jésuites.

La difficulté provenait du fait que le lieu choisi dépendait du diocèse de Metz, alors que Sainte-Marie-au-Bois relevait du diocèse de Toul.

Il fut alors convenu entre les deux évêques que l'abbaye transplantée continuerait d'appartenir à son ancien diocèse.

Le nouveau monastère, dont les plans furent conçus par Servais lui-même, fut achevé dans le premier tiers du XVII^{ème} siècle. Il était ordonné autour de deux cours à l'emplacement du jardin et de la grande façade actuelle. Le porche d'entrée (conservé) ouvrait sur l'Impasse des Prémontrés.



En haut : L'abbaye des Prémontrés au XVII^{ème} siècle, manuscrit Charaux.

En bas : Les Prémontrés, grande façade coté jardin.

La réforme fut admise difficilement par certaines abbayes; il lui fallut d'ardents défenseurs comme le Père Guinet, abbé de Pont-à-Mousson, dont Louis XIV avait dit «qu'il serait de taille à gouverner un royaume». Elle fut finalement acceptée en France où Louis XIII avait donné les lettres patentes qui en autorisaient l'introduction dans tout le royaume. Elle gagna la Souabe, la Bavière, l'Autriche, la Bohême..., plaçant l'abbaye de Pont-à-Mousson à la tête d'une quarantaine de maisons et faisant d'elle le chef d'ordre des prémontrés de l'Antique Rigueur.

L'abbé Alexandre Guillaume voulut, au XVIIIème siècle, concrétiser cette primauté par un monument somptueux.

La reconstruction dura trente ans, de 1705 à 1735; elle fut achevée sous la prélatrice de Nicolas Félix.

Les prémontrés avaient fait appel à deux de leurs architectes, les frères Thomas Mordillac et Nicolas Pierson.

On commença par l'abbatiale dont la première pierre fut posée le 16 mai 1705 en présence de François-Antoine de Lorraine, abbé de Stavelot.

«... alors l'abbé de Sainte-Marie, s'étant adressé au Sérénissime Prince en des termes très louangeux, le conduisit aux fondations de la nouvelle basilique consacrée au patronage ancien et heureux de Notre-Dame; là, le Sérénissime Prince, après avoir reçu du frère Thomas Mordillac, architecte, la truelle, scella la première pierre dans l'angle droit du sanctuaire, qui était recouvert de sable.

Cette pierre avait, en quelque sorte, depuis cent ans, reçu sa consécration, par le repos nocturne du Vénérable Serviteur de Dieu et Révérend Père Pierre Fourier, réformateur des chanoines réguliers de Notre Sauveur, et fondateur de l'Ordre des moniales de la congrégation de Notre-Dame : en effet, cet homme, en strict observateur de la discipline régulière, préféra reposer devant les portes en plein air, plutôt que de troubler par son arrivée les chanoines de Sainte-Marie, ses hôtes et amis».

La décoration du choeur et les plans des bâtiments réguliers sont dus à Nicolas Pierson; d'autres artistes de talents travaillèrent à la bibliothèque, au réfectoire : les frères Gerdolle, Thomas Rossi, les peintres Gilles dit Provençal et Girardet.

L'abbatiale est une magnifique église-halle, aux voûtes



Abbatiale de l'ancienne abbaye des Prémontrés, devenue actuellement la salle de représentation du centre culturel des Prémontrés.

d'arêtes soutenues par deux files de colonnes galbées aux chapiteaux corinthiens.

Elle frappe le visiteur par sa luminosité et l'élégance de ses proportions : 66 mètres pour la longueur, 23 mètres pour la largeur, la hauteur de la voûte centrale est à 18,75 mètres, celle des collatéraux à 17,05 mètres.

Le chœur a conservé une partie de sa décoration baroque. Les deux médaillons placés à l'entrée du sanctuaire, représentent les deux fondateurs : Saint Augustin, du côté de l'Évangile, Saint Norbert, du côté de l'Épître; dans le chœur ce sont les quatre évangélistes Saint Luc et Saint Jean, Saint Marc et Saint Matthieu. Leurs bas-reliefs s'inscrivent dans un décor raffiné blanc et or, de pilastres et de panneaux dont les tableaux ont disparu à la Révolution.

Les deux autels latéraux prolongent cette décoration: celui de droite est dédié à Saint Laurent le martyr, celui de gauche représente Saint Firmin, septième évêque de Verdun, guérissant un paralytique.

Le bas-relief qui surmonte la porte d'entrée du cloître traite du « triomphe de l'Église, écrasant les hérésies », sculpté d'après un tableau de Rubens.

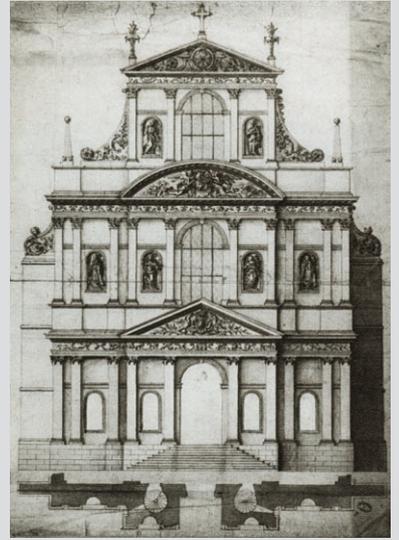
La façade de l'abbatiale est à trois niveaux avec un frontispice à la romaine, conçue sur le modèle de l'église des jésuites Saint-Paul-Saint-Louis à Paris.

Deux ailes concaves en élargissent la base comme à Sainte-Agnès de la place Navone à Rome, oeuvre du grand architecte baroque Borromini.

Les trois ordres se superposent aux pilastres des trois étages qui ménagent entre eux des niches, aujourd'hui vides. Les statues des douze apôtres qui les garnissaient, furent abattues en 1793.

Le fronton triangulaire de l'avant corps central, aux armes de l'abbaye, a été bûché à la Révolution; celui du milieu, curviligne, a conservé sa sculpture d'origine : elle représente Sainte-Marie-Majeure, la Vierge de Saint Luc dans un médaillon, entourée d'anges.

Les tours aux aisselles du transept sont à quatre étages



1 : Vue aérienne de l'abbaye des Prémontrés.
2 : Façade de l'abbatiale.
3 : Façade de l'église des Prémontrés, dessin aquarellé, XVIIIème siècle.
On notera la présence de statues dans les niches.

Page de droite : «Escalier rond» et escalier «de Samson».

et coiffées d'un toit à l'impériale, à lanternon ajouré; elles forment avec le chevet un ensemble élégant que complètent les bâtiments réguliers.

Ceux-ci sont disposés autour du cloître. Les trois galeries, voûtées d'arêtes, s'ouvrent par de grandes arcades sur un jardin intérieur (48 mètres sur 42).

Les salles voûtées du rez-de-chaussée s'ordonnent dans une parfaite harmonie : la grande sacristie avec sa fontaine aux ablutions et la salle «des stations», toutes deux partagées par une rangée de colonnes cannelées.

Le réfectoire est une belle salle de 21 mètres sur 8, voûtée en anse de panier. Les doubleaux, décorés de rosaces, reposent sur des culots sculptés aux armes de Lorraine. La porte au tracé concave, à double battant, s'inscrit dans un portail au fronton sculpté : il porte les armoiries de Monseigneur Lavigerie, évêque de Nancy et celles de l'abbé Nicolas Félix, accostées de la crosse et de la mitre.

Le chauffoir est à l'extrémité de l'aile Nord; c'est une belle salle de 11 mètres sur 8, aux voûtes baroques retombant sur des culots sculptés, ornés de motifs floraux et de figures humaines.

La cheminée reflète l'art de l'époque dans sa décoration délicate: elle porte à son manteau le phénix renaissant de ses cendres, thème courant du feu, devenu symbole de l'abbaye.

Les escaliers des Prémontrés ont de tout temps suscité l'admiration de ceux qui les découvrent. Dom Calmet les trouvait à la fois «si beaux, si commodes et si hardis». Ils sont rond, carré, ovale, hélicoïdal et desservent les différents corps de logis du monastère.

- Le petit, «l'escalier rond», s'ouvre au pied du chauffoir sous l'oeil gouailleur du pierrot de la comédie italienne.
- L'escalier carré dégage un large espace qui met en valeur son élégante galerie du deuxième étage au rôle purement décoratif.
- L'escalier ovale ou escalier d'honneur est dit «de Samson» à cause de l'atlante qui semble porter tout le poids de son limon; c'est le morceau d'apparat de l'abbaye. L'ardoise en forme de





1-2 : Galeries encadrant le jardin.
3 : Jardin.

Page de droite : Parc encadrant l'abbatiale.
Bibliothèque des Prémontrés avant 1944.

coeur, découverte sous son pavage lors de la restauration, permet de le dater du «3e May 1727».

L'escalier de Samson prend naissance dans le vestibule qui s'ouvre sur la façade monumentale; celle-ci, aux proportions imposantes (93 mètres de long), n'est interrompue que par un avant-corps central au fronton triangulaire, supporté par quatre pilastres colossaux, et couvert d'un comble à l'impériale.



Deux galeries perpendiculaires encadrent le jardin, réalisant avec la façade une sorte de cour d'honneur : celle de l'ouest «du bord de l'eau» s'appuie sur l'ancien mur de la ville; celle de l'Est, conçue en symétrie, s'élève à l'emplacement des anciens communs.

Le jardin planté de tilleuls a été malencontreusement amputé pour faire place au lycée technique. Il ne subsiste de l'ancienne clôture que son élégant portail à la flamande, dans le goût des châteaux du XVIIIème siècle.



La bibliothèque occupait toute l'aile orientale sur deux niveaux, le long de la rue Saint-Martin; c'était une salle de quarante mètres de long sur dix de large et huit de haut, coupée par une galerie qui en faisait le tour.

Aux angles, des niches de boiseries abritaient les statues de quatre docteurs de l'Eglise : Saint Grégoire, Saint Léon, Saint Augustin et Saint Ambroise. Au fond, celle de Moïse occupait la rotonde au plancher marqueté fait de bois exotiques.

Des groupes d'angelots à la manière de Clodion, des médaillons des apôtres complétaient la décoration au niveau des plafonds. Les boiseries recouvraient les murs et les armoires; elles étaient ornées de fleurs, d'entrelacs, de rosaces sculptées à plein dans le bois.

La bibliothèque de Sainte-Marie-Majeure a disparu dans l'incendie de septembre 1944 avec ses 25.000 volumes, dont 23.000 anciens parmi lesquels de précieux manuscrits et incunables.

Passé la rue du quai, on aborde l'ancienne abbaye des Prémontrés par une imposante bâtisse destinée au logis abbatial. Construit par l'architecte Nicolas Pierson pour l'abbé

de Sainte-Marie-Majeure, il a été épargné par l'incendie de 1944.

Situé dans le prolongement de l'aile Est du monastère, de l'autre côté de l'église, il était indépendant de la clôture.

Composé d'un seul étage sur rez-de-chaussée surélevé, il s'ouvre sur le jardin par un escalier à double emmarchement.

Le jardin était autrefois clos par un bâtiment de ferme avec remises, bûcherie et écuries : ces constructions furent supprimées en 1964.

Les prémontrés furent expulsés de leur maison par la Révolution, le 24 septembre 1792. La plupart d'entre eux refusèrent le serment. Le dernier abbé, le père Jean-François Lallemand, avait été nommé en 1777 vicaire général de la congrégation; il fut le 53ème et dernier abbé des prémontrés de Pont-à-Mousson.

Le monastère fut livré au pillage, vendu comme bien national et menacé de démolition.

Il fallut l'intervention du maréchal Duroc pour le sauver, en le destinant à abriter une maison d'éducation de la Légion d'Honneur. L'évêché de Nancy l'acheta en 1817 pour y établir le petit séminaire du diocèse. Il s'y maintint jusqu'en 1906, à la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Le petit séminaire de Pont-à-Mousson fut, pendant 86 ans, une pépinière de professeurs et d'élèves, dont beaucoup ont illustré la ville.

Du 11 août au 15 mai 1871, les bâtiments furent transformés en hôpital : on y soigna plus de 28.000 blessés, rescapés des batailles meurtrières de Gravelotte et de Rezonville.

En 1906, la ville de Pont-à-Mousson acquit l'ensemble pour la somme de 50.000 francs et, en 1912, y transféra l'hôpital civil et militaire ainsi que la bibliothèque municipale.

L'incendie de 1944 remit tout en question. «Pendant vingt ans, ce ne fut que des murs calcinés, hurlant à l'avenir et figés de désespoir» (Mgr Calmels).

Il fallut, en 1957, la clairvoyance et la ténacité de quelques Lorrains pour affecter les locaux à un centre culturel lorrain, leurs noms restent attachés à l'oeuvre accomplie : ce sont Léon Songeur, Fred Gouvy, le préfet Damelon et André Grandpierre.

Le chantier de restauration s'ouvrit en 1961 sous la direction de Robert Parisot, architecte des Monuments Historiques et, trois



Arrivée sur le logis abbatial, à l'angle de la rue Saint Martin et de la rue du Quai.

ans plus tard, le centre s'installait dans les bâtiments rénovés. Les escaliers retrouvèrent leur élégance, leurs rampes en fer forgé, les grands combles d'ardoises s'élevèrent à nouveau sur les murs rajeunis. Tous, architectes, sculpteurs, stucateurs, ferronniers s'employèrent à redonner à l'abbaye son ancienne splendeur. L'église est redevenue «blanche et lumineuse»; sa restauration a été marquée par une messe solennelle, célébrée le 3 octobre 1976 par Mgr Calmels, abbé général de l'ordre de Prémontré, entouré des pères venus de France, de Belgique, des USA. Depuis trente ans, le centre culturel a développé ses activités, accueillant concerts, expositions, conférences, colloques et séminaires, pièces de théâtre et spectacles de danse.

5.23 LES RUES SAINT-MARTIN, GAMBETTA, DU CAMP, DES CARMES.

A- Rue Saint-Martin

- En 1795 rue Nouvelle - tracée dans l'ancienne Université.
- En 1814 rue Saint-Martin.



En haut : Rive droite et Mousson, gravure XIXème siècle.

En bas : L'école de garçons, rue Saint Martin avant 1944.

Jusqu'à la Révolution, les antonistes d'abord, l'Université ensuite, occupèrent tout l'espace compris entre l'église Saint-Martin actuelle et l'abbaye des Prémontrés. La rue n'existait pas, mise à part la partie qui allait du presbytère à la rue du quai et qui reçut le nom de «cul de sac du presbytère».

La rue Saint-Martin fut percée à la Révolution; le conseil municipal, sous la présidence du maire Pierre Collombel, député à la Convention, décida, le 12 mars 1792, de «faire tracer une rue qui irait directement à la ci-devant abbaye des Prémontrés».

Il fallut opérer des destructions, supprimer le mur de clôture et le porche de la rue Saint-Antoine qui s'appuyait sur la tour Sud de l'église. La porte, encadrée de deux pilastres, fut reportée à l'entrée du collège.

On supprima «la cour devant la pharmacie qui s'étendait jusqu'au parvis de l'église, ainsi que le jardin botanique et l'allée «des tilleuls».

Il fallut aussi détruire le laboratoire, la pharmacie, le muséum, démolir une partie des serres et deux arcades de la galerie de l'observatoire. De là, on rejoignait le cul de sac du presbytère. Les

travaux furent terminés le 14 germinal de l'an II (1794) sous le mandat du maire François Empereur. La rue ouverte fut baptisée rue Nouvelle. Sous la Restauration, le 4 mai 1814, elle devint la rue Saint-Martin, le maire étant Guillaume Rinck.

Entre-temps, la grand'rue Saint-Martin avait pris le nom de rue du Camp. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, quand il fallut reconstruire le collège et y annexer une partie de l'usine Adt, on envisagea un moment de supprimer la rue Saint-Martin - on la remplacerait par un quai le long de la Moselle : c'était revenir à la situation d'avant 1792 -. Le projet n'aboutit pas en raison des complications entraînées.

Les bâtiments sis à l'emplacement de la rue nouvelle avaient appartenu aux antonistes jusqu'en 1575, date à laquelle ils devinrent propriété des jésuites.

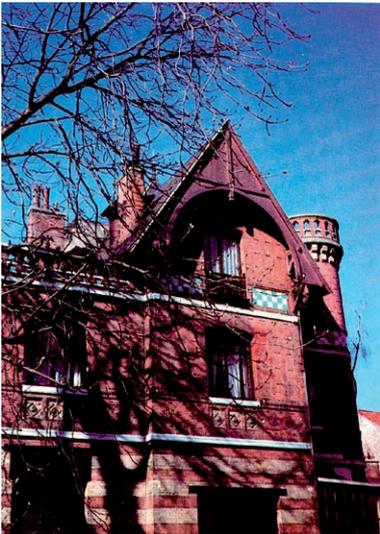
B- Les antonistes

Le couvent de Saint-Antoine fut, en effet, avec la Maison-Dieu et le prieuré bénédictin de Saint-Michel, l'un des premiers monuments de Pont-à-Mousson.

Thiébaut 1er, comte de Bar, avait donné le prieuré aux antonistes. Ceux-ci réorganisèrent par la suite et agrandirent les bâtiments qui leur avaient été cédés. Ils installèrent une hôtellerie pour les pauvres et les pèlerins de passage à côté de la Maison-Dieu. Les quelques renseignements sur ce premier établissement nous sont donnés par un document du XVIIIème siècle concernant un différend qui opposa les jésuites aux antonistes.

On y lit que «la maison de la Commanderie répondait à la beauté de son église... qu'elle était belle et noble et (qu') elle avait surtout un bel escalier». Il était, aux dires des contemporains, un véritable chef-d'oeuvre, «Cette maison, telle qu'elle était, avait été bâtie par un prince de Lorraine, alors commandeur, qui semble ne pouvoir être autre que le cardinal Jean, frère du duc Antoine, dont les armes étaient sur la porte devant l'escalier, telles qu'on les portait en ce temps là...»

«Les jardins et les autres dépendances renfermaient un terrain très vaste, une bonne partie était en vigne et appartenait au prieuré; il y avait en outre une grosse tour où était le colombier».



En haut : Sigle des établissements adt (En-tête de facture 1900).

En bas : Villa Vlaga rue du camp, adt.

C- Les Etablissements ADT

Au lendemain du transfert de l'Université à Nancy en 1768 - transfert que Pont-à-Mousson considéra comme illégal «au préjudice de l'intérêt général» - ce fut le déclin pour la ville. L'Ecole Royale Militaire, établie par ordonnance de Louis XVI en date du 1er février 1776 et confiée aux chanoines réguliers, n'eut pas l'existence assez longue, ni les conditions requises pour laisser opérer le redressement souhaité : elle fut en effet supprimée par la Convention de 1793, les bâtiments de l'ancienne Université restèrent donc sans attribution précise. Ils furent divisés en lots et vendus. La chapelle de la congrégation et la grange aux dîmes furent démolies.

Les transformations et destructions irrémédiables furent causées par l'installation d'une usine au lendemain de la guerre de 1870: celle des frères Adt, fabricants de cartons laqués.

Venus de Forbach où ils possédaient depuis 1850 un établissement similaire, ils se rendirent acquéreurs des bâtiments de l'ancienne Université depuis l'église jusqu'à la rue Poncette (rue de l'Université). Ils s'étendirent ensuite sur les jardins jusqu'à la rue du Quai où ils installèrent les ateliers d'une nouvelle usine: la S.U.T.E. (Société d'Usinage des Tubes pour Electricité), créée en 1904 par Emile Adt (10, rue Saint-Martin).

En 1914, ceux-ci couvraient plus de deux hectares. Une annexe avait été créée à Blénod, la «cartonnerie», pour la fabrication du papier d'emballage et le carton nécessaire à l'usine de Pont-à-Mousson; elle employait alors 150 ouvriers. A leur arrivée à Pont-à-Mousson, les Adt aménagèrent promptement les bâtiments qu'ils venaient d'acquérir et qui n'étaient pas destinés à un usage industriel. Le cloître, le pavillon central, l'escalier d'honneur, furent démolis pour faire place à des ateliers. L'espace jadis occupé par les jardins, fut envahi de constructions diverses. Plusieurs incendies contribuèrent à défigurer encore davantage l'ensemble : celui de 1911 fit disparaître les hauts combles d'ardoises remplacés alors par une toiture en tuiles. Les destructions de la Seconde Guerre mondiale consommèrent la disparition du majestueux ensemble édifié au XVIIIème siècle, hormis une partie de l'aile Est qui abrite le collège Marquette. Au lendemain de la guerre, à la place de l'usine, on édifia les bâtiments de l'internat du lycée et le gymnase.

Les usines, vers 1900, comptaient à Pont-à-Mousson 800 ouvriers «en laque». Beaucoup d'entre eux demeuraient dans le quartier Saint-Martin, mais certains habitaient Maidières et Boozville.

Les Adt participaient à la vie de la cité. Leurs oeuvres sociales dépassaient largement le cadre de la législation de l'époque; le caractère paternaliste de l'entreprise rendait les relations bonnes entre patrons et ouvriers. Ceux-ci avaient créé une société musicale «l'Harmonie des Etablissements Adt» qui se produisait chaque dimanche d'été au kiosque du boulevard de Riolle. Chaque année, à la Saint Pierre, on tirait un feu d'artifice en l'honneur du fondateur.

D- L'ancienne église Saint-Martin

La fondation de la paroisse était liée à celle de la ville et à l'installation au XIIIème siècle, sur la rive droite de la Moselle, des habitants de Tirey ou Trey. La paroisse fut érigée sous le vocable de Saint Martin, patron de l'église de Tirey.

«Ils construisirent une église de style roman à trois nefs et l'entourèrent d'un terrain de cent cinquante toises pour le cimetière». Dans le même temps, ils bâtissaient une maison de cure dont la porte d'entrée faisait face à celle qui s'ouvrait sur le cimetière (rue du Quai). La paroisse Saint-Martin dépendait de l'évêché de Metz, de l'archidiaconé de Vic et de l'archiprêtre de Mousson.

A l'extrémité du jardin de l'Université, contigu à l'ancien observatoire, se trouvait le cimetière entourant l'ancienne église Saint-Martin, à l'angle des rues du Quai et Saint-Martin.

Dès l'année 1777, les chanoines réguliers qui dirigeaient le collège et l'Ecole Royale Militaire, tentèrent d'obtenir la cure de Saint-Martin, offrant leur église pour la paroisse. Ils essayèrent le refus formel des paroissiens qui tenaient à leur vieille église et à son cimetière.

Après une nouvelle tentative en 1779, une transaction eut lieu avec l'abbé Porquet à laquelle l'évêque de Metz avait donné son consentement. Les paroissiens eurent beau s'opposer au projet, le transfert était décidé en haut-lieu. En outre, la vieille église

Saint-Martin était au bord de la ruine; le clocher avait dû être abattu et les cloches suspendues sous la toiture. La fabrique n'avait pas les moyens d'entreprendre des travaux d'envergure. L'abbé Porquet céda donc la cure aux chanoines et résigna ses fonctions le 25 février 1784.

La translation fut difficile, assortie de scandales. Les paroissiens résistèrent, en appelèrent au roi, refusant non seulement, la nouvelle église (Saint-Martin actuelle), mais également les chanoines comme curés. Il fallut convoquer une assemblée sous la présidence du procureur du roi, des juges, greffiers, huissiers. La réunion se termina en tumulte au milieu de paroissiens déchaînés : les femmes rompirent les barrières, obligeant le procureur à s'enfuir par la sacristie.

Il fallut un arrêt du Parlement pour transporter, le 4 juin 1786, le Saint-Sacrement à la nouvelle paroisse. L'opération fut menée sans trouble, grâce à une escorte de 50 dragons du régiment de la Rochefoucauld et de toute la maréchaussée.

Le lendemain, on transporta les bancs et la Fête-Dieu put être célébrée dans le nouveau Saint-Martin.

Les paroissiens obtinrent d'enterrer leurs morts dans l'ancien cimetière des antonistes, contre l'église, ce qui contribua à ramener le calme et la résignation dans les esprits.

Au mois de février 1787, on démolit la petite église Saint-Martin qui, pendant cinq siècles, avait servi de paroisse pour tout le quartier, et l'année suivante on procéda aux exhumations dans l'ancien cimetière paroissial.

E- L'école de garçons

Elle était située entre le collège et le presbytère de Saint-Martin où se dressent aujourd'hui les bâtiments de l'intendance et de l'internat de garçons du Lycée Marquette.

En 1802, la commune installa une école de garçons dans la rue Moyenne (du Xon) et une école de filles dans la rue des Cultures (Damay). L'école de garçons devenue insuffisante, la municipalité lui accorda une partie de l'aile Est du collège le long de la rue Saint-Martin.

Le collège, ayant souhaité reprendre les bâtiments, on décida en 1874, de construire une nouvelle école dans son prolongement.

Les travaux conduits par l'architecte Nicolas furent terminés en 1881. L'école ouvrit avec le directeur Mosimann, deux adjoints et 144 garçons. Les successeurs furent François Jeanpierre, conseiller municipal de 1892 à 1914, Jouatte, Charpentier, Louis Jacson (en 1935), Boivin.

L'école qui avait 4 classes fut jugée trop petite : en 1921, il y avait 172 garçons; en 1930, 199. Les projets de construction d'une nouvelle école durèrent 20 ans sans qu'il soit possible de trouver un accord sur son emplacement. On envisagea successivement les jardins Vallois, Lehugeur, Adt. Devant le refus de vendre des propriétaires, on se reporta alors sur les Carmes. La Deuxième Guerre mondiale ne fit qu'interrompre les projets qui reprirent dans la perspective de la reconstruction du lycée. Ce fut finalement après de nombreuses discussions au sein du conseil municipal que le projet des Carmes fut retenu en 1951. La nouvelle école aurait 5 classes, deux ailes perpendiculaires, l'ancienne serait démolie.

Dans l'éventualité d'un agrandissement du Lycée, on avait envisagé d'utiliser le presbytère et de loger les prêtres à la maison Vallois, 26 rue du Camp. On y renonça finalement; seule une partie du jardin fut expropriée.



Rue Gambetta avant 1914.

F- Rue Gambetta

- Au Moyen Age : rue Saint Antoine
- A partir de 1574 : rue des jésuites
- En 1792: rue des Frontières
- En 1883: rue Gambetta

La rue a reçu le nom de Léon Gambetta en hommage à l'homme politique qui organisa en 1870 le gouvernement de la Défense Nationale.

La rue menait, au XIXème siècle, du pont au chemin de Mousson par la porte Saint-Antoine ou porte de Mousson. Lorsque celle-ci fut démolie en 1800 et que l'on créa les avenues de Metz et de Nomeny sous le gouvernement de Charles X, la rue des Frontières supplanta la rue du Camp. Celle-ci avait été jusque là la rue principale par laquelle on passait pour aller de Metz à Nancy.

Essentiellement commerçante, la rue Gambetta fut

bordée d'arcades jusqu'en 1857 : du côté droit elles allaient « du bout du pont » jusqu'à la porte de Mousson, de l'autre côté, elles commençaient à l'angle de la rue du Camp. Jusqu'en 1872 elle fut pavée en cailloux de Moselle.

Le tissu urbain prenait naissance sur les premières arches du pont et se prolongeait sans interruption jusqu'aux anciennes fortifications.

Jusqu'à la Révolution, l'Université formait un quartier clos : la rue Saint-Martin n'existait pas ni la rue de l'Université. L'église était inscrite dans cet enclos auquel on accédait par un grand porche couvert, appartenant à la tour Sud. Il était surmonté d'un fronton coupé, terminé par deux volutes accompagné de l'inscription «*Sit nomen Domini benedictum*» (que béni soit le nom du Seigneur) et de la devise des jésuites «*Ad majorem Dei gloriam*» (pour la plus grande gloire de Dieu).

Les échoppes se pressaient entre les contreforts : on commença à les démolir à partir de 1860. La première était celle d'un libraire, le sieur Bouchard, imprimeur de l'Université.

La porte d'entrée du collège, d'ordre composite, ouvrait sur une première cour : elle n'a pas été conservée, mais nous la connaissons par la description qu'en a laissée Claude Mique et le contrat de construction «un frontispis coupé dans lequel il y aura un beau nom de Jésus en ovale et des rayons à l'entour et au coté du dit frontispis seront les armoiries de son Altesse et à l'autre celles de Monseigneur le Cardinal».

La guerre de 1914 fit une brèche dans les immeubles construits entre la Moselle et l'église; ceux-ci furent expropriés puis démolis à partir de 1920 pour aménager une place au monument aux morts : la Place Foch.

On aperçoit sur les gravures et vues du quartier d'avant 1914, au chevet de l'église, une grande bâtisse, coiffée d'une haute toiture d'ardoises. Mutilée et incendiée pendant la première guerre, elle ne fut qu'en partie reconstruite; elle porte le N°23. Ce fut d'abord, au temps des antonistes, le logement de l'abbé Théodore de Saint-Chamond. On a retrouvé dans la cave une pierre sculptée aux armoiries de Thierry Sourlier avec ses initiales et la date de 1463. Lors de l'agrandissement de l'Université, les jésuites ont rebâti l'immeuble pour y abriter la bibliothèque. «Ils ont aménagé au chevet de leur église une bibliothèque qui peut rivaliser en splendeur avec celle des prémontrés».



Porte Saint Antoine, rue Gambetta.

G- Rue du Camp

- A l'origine : Grande rue Saint-Martin
- En 1792 : rue du Camp.

Il faut aujourd'hui faire un effort pour concevoir qu'elle était la rue principale, la «grand'rue» de la vieille ville, l'axe Nord-Sud qu'empruntaient, au XVIII^{ème} siècle, les diligences et les convois allant de Metz à Nancy, de la porte de Trey ou porte Saint-Martin à la porte Saint-Nicolas par la rue des Carmes.

Elle a gardé le tracé irrégulier du chemin qui, du village de Trey, conduisait au pont par la rue Saint-Antoine, à une époque où la rue Saint-Martin n'était pas percée et où n'existaient ni la rue de Scarpone, ni les avenues de Metz et de Nomeny (avenue Leclerc et avenue des Etats-Unis).

Tracée par de pieux pèlerins qui se rendaient à Saint-Nicolas-de-Port, elle a conservé un air de chemin rustique. Elle fut pendant longtemps une rue au pavé difforme, foulée par les sabots des chevaux allant au paquis, animée par le passage des dragons, celui des tombereaux de glace de la brasserie Poirot et du mâchefer de l'usine Adt.

Ni ville, ni campagne, elle a conservé de belles demeures dont les jardins s'étendent jusqu'à la muraille, mais aussi les maisons basses et profondes des vigneron qui, à l'arrière, abritaient autrefois le bouge et l'alambic. On a dit d'elle qu'elle était une rue provinciale «humble et besogneuse» où s'écoulaient des existences sereines qui avaient gardé les habitudes et les coutumes de jadis dans un décor inchangé. C'était la rue par laquelle on accédait à la paroisse Saint-Martin (rue du quai) et à l'abbaye des Prémontrés.

Débaptisée à la Révolution, elle reçut le nom de rue du Camp parce que en 1792, l'armée de Dumouriez l'empruntait pour rejoindre son campement établi sur les terrains sableux du paquis.

La rue serpente, plus large à certains endroits, rétrécie à d'autres, entre les maisons basses avec leurs petites portes ouvrant sur des corridors obscurs, conduisant à des cours intérieures. Aucun trottoir ne la bordait jusqu'en 1830; à cette époque on établit la première chaussée revêtue de cailloux

de Moselle avec un caniveau au pied des immeubles. Ce n'est qu'en 1882, que les pavés de Sierk remplacèrent les cailloux et qu'apparut l'éclairage au gaz.

La rue du Camp donne accès dans sa partie gauche aux rues de l'Université, du Quai, du Xon, Damay et à l'impasse des Prémontrés, à droite, à la rue Hanzelet.

Avant l'ouverture de la rue Saint-Martin en 1795, la rue Poncette actuelle n'était qu'une traverse, longeant les jardins de l'Université. Elle aboutissait au cimetière et à l'ancienne église Saint-Martin. On l'appelait la rue Clémencette-la-Béguine. En 1792, elle devint la rue Poncette et en 1795 conserva ce nom (inconnu dans les archives), à l'exception de la portion comprise entre la rue du Camp et la nouvelle rue Saint-Martin qui prit le nom de rue de l'Université.

L'ancien «cul de sac du séminaire» devint en 1891 l'Impasse des Prémontrés. C'était au XVII^{ème} siècle l'entrée de la première abbaye, construite en 1608 par Servais de Lairuel. Lagrafe du porche porte les armoiries de l'abbaye «d'azur à trois bars d'argent», accostées de la mitre et de la crose abbatiale. La ferme de l'ancienne abbaye a été en partie détruite en 1944. Les bâtiments qui subsistent et qui bordent l'impasse sont restés à usage de ferme.

La rue du Quai s'appelait alors la petite rue Saint-Martin. Elle conserva son appellation jusqu'en 1791 où elle prit le nom de rue des Bains.

Elle devint rue du Quai lorsqu'elle fut prolongée en 1795 - après la percée de la rue Saint-Martin actuelle - jusqu'à la Moselle. Le tronçon qui longeait la digue s'appela «sur le quai», où l'on installa un lavoir.

De la rue suivante, «Arnould Grangette» avant la Révolution, on accédait directement à l'église des Prémontrés; en 1792, elle devint la rue Moyenne, nom qu'elle garda jusqu'en 1929 où elle s'appela la rue du Xon, en souvenir des combats qui eurent lieu sur la colline, du 13 au 18 février 1915.

H- Place de Trey

⁶ Jean Appier Hanzelet est né à Haraucourt-les-Saint-Nicolas le 15 novembre 1596. Il s'installa à Pont-à-Mousson dès 1618 comme éditeur, imprimeur et calcographe. Hanzelet fut un esprit inventif et un habile ouvrier, initié aux mathématiques et à la mécanique. On lui doit, outre ses gravures, des tables d'horloges solaires.

Les Lycées technologique et professionnel reçoivent le nom d'Hanzelet⁶. Le Lycée Hanzelet a été construit à l'emplacement des nombreux petits jardins qui s'étendaient au lieu-dit "Grande Chaîne devant la Ville", sur une superficie de quatre hectares. La "cité technique" fut inaugurée par Christian Fouchet, alors ministre de l'Intérieur, en septembre 1967. Le "baptême" eut lieu le vendredi 27 mai 1988. Les bâtiments s'ouvrent sur le côté Ouest de la place de Trey et l'entrée est ornée depuis 1970 d'une sculpture de Mougins, représentant "Vulcain et la naissance du feu".

L'établissement n'a cessé de s'étoffer : une section fonderie a vu le jour, suivie de laboratoires, d'un atelier d'usinage sur machines à commande numérique, d'un autre de micro-informatique, sous quatre proviseurs qui se sont succédé jusqu'à nos jours : MM. Grandury de 1967 à 1978, Gérard de 1978 à 1985, Olivier de 1985 à 1988 et, depuis 1988, Frassati.

De la place de Trey par la rue du Camp, on gagne la rue des Carmes.

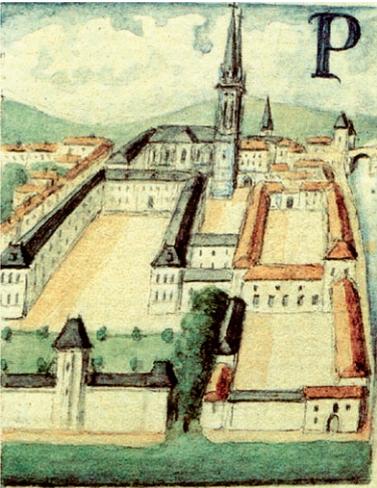
I- Rue des Carmes

- Autrefois, rue du Prévôt Orville,
- Au XVII^{ème} siècle, rue des Carmes,
- Sous la Révolution, rue du Coin,
- En 1814, rue des Carmes.

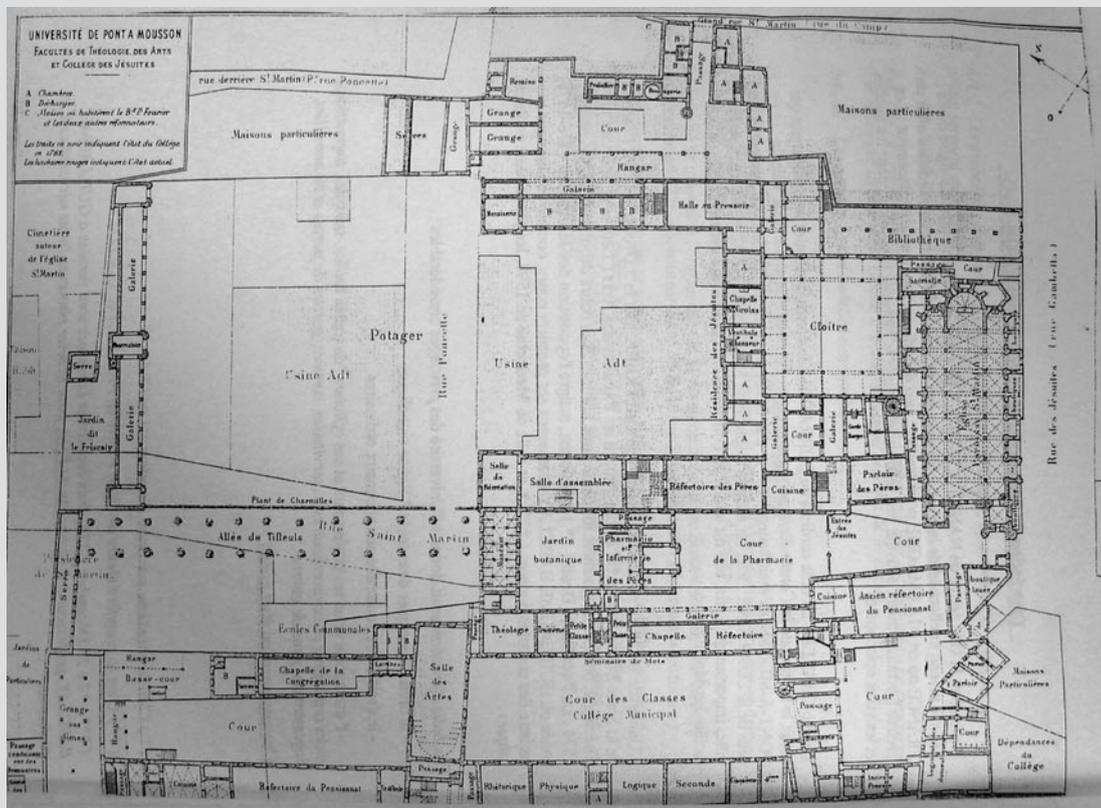
Ancienne rue de la vieille ville, peuplée, dès sa fondation par des habitants venus d'Atton et de Mousson. Elle garda longtemps l'allure d'une rue de village abritant de pauvres gens dans des maisons vétustes. La venue carmes en modifia l'aspect et le tracé.

5.24 L'UNIVERSITÉ

Ce sont ces bâtiments que le duc Charles III et son cousin, le Grand Cardinal, demandèrent aux antonistes d'abandonner - ainsi que leur église - pour permettre d'y installer l'Université des jésuites.



Rue Saint-Martin, l'Université au XVIII^{ème} siècle.



Plan de l'Université de Pont-à-Mousson, comportant l'état du collège en 1769 et l'emplacement des usine Adt.

Page de droite : plan de l'Université, visible à l'abbaye des Prémontrés.

Dessin représentant le quartier saint-Martin, l'Université et l'ancienne église saint Martin (au premier plan).

C'est en 1572 que le pape Grégoire XIII, dans la bulle *In supereminenti*, érigeait le collège et l'université de Pont-à-Mousson. Les bâtiments de la cour des classes (lycée Marquette), ils ne furent élevés qu'au début du XVIII^{ème} siècle. L'hôtel du commandeur qui était contigu à l'église, fut réservé au recteur. Reconstitué au XVIII^{ème} siècle, il devint « l'appartement des princes ».

C'est en effet, au début du XVIII^{ème} siècle, sous le règne de Léopold, que les jésuites, à l'instar des prémontrés, entreprirent de rebâtir leur résidence sur un plan grandiose, ne conservant que le cloître contigu à l'église. A l'emplacement de l'ancienne commanderie, ils édifièrent un ensemble spacieux, disposé en U autour d'un jardin à la française, dans le goût du XVIII^{ème} siècle.

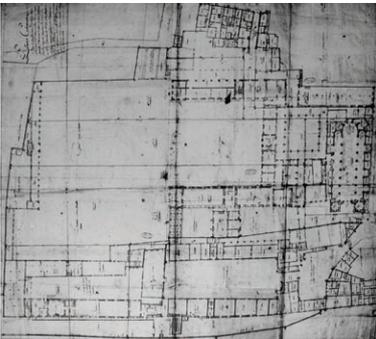
Au corps de logis central, appuyé sur la partie Nord du cloître, répondirent en retour deux ailes allongées : celle de l'Ouest (en bordure de la rue actuelle) fut prolongée jusqu'à la tour Nord de l'église au pied de laquelle se trouvait le bâtiment destiné aux princes de Lorraine.

Cette aile Ouest comprenait au rez-de-chaussée, les cuisines, le réfectoire des pensionnaires de « 68 pieds de long et 40 de large, orné de quatorze tableaux », les salles d'assemblée à l'usage des jésuites; à l'étage, les cellules des pères.

L'aile Est (la seule conservée qui abrite aujourd'hui le collège Marquette) était réservée au logement des étudiants, au pressoir et aux communs.

Cet ensemble qui comptait 115 fenêtres était complété par la bibliothèque au chevet de l'église et par trois galeries:

- La première servait de séparation entre la vigne et le jardin. Le père Abram, historien de l'Université, nous laisse une description de cette galerie : « assez large pour quatre personnes de front... le côté qui regarde le Nord-Est est soutenu par vingt colonnes de pierre ».
- La deuxième (à l'emplacement du presbytère actuel) servait de serre et de jardin d'hiver. On pouvait s'y promener « durant la chaleur et la pluie ».
- La troisième galerie, au fond du second jardin, était terminée à chaque extrémité, par un pavillon rectangulaire orné d'un fronton triangulaire, amorti par des ailerons et décoré de pots à



feu. La galerie prenait jour par dix-huit arcades et comprenait au centre, un pavillon qui abritait l'observatoire astronomique. Elle fut construite au cours de l'année 1717 par Christophe Malbert et Jean Le Brun, tous deux architectes et maîtres entrepreneurs. Ces galeries étaient ornées de tableaux représentant les portraits des bienfaiteurs et protecteurs de l'Université. C'était un décor permanent qui prolongeait l'enseignement des jésuites. Il ne reste pratiquement rien de cet ensemble qui fit la splendeur de ce quartier. Dès 1840, le comte Bony de la Vergne se plaignait de la dégradation des lieux qu'il avait connus lorsqu'il était élève à l'École Royale Militaire : une rue avait été tracée au travers des bâtiments. Les choses ont bien empiré depuis : l'usine qui s'y est installée en 1870 a été détruite par l'incendie qui a ravagé tout ce quartier. On a seulement sauvegardé la porte monumentale surmontée d'un oeil de boeuf, au fronton brisé, décoré de rinceaux : elle ouvrait sur le vestibule et l'escalier de la Maison des Princes. On l'a replacée à l'entrée de la salle des sports du lycée. Elle constitue le seul vestige avec quatre mascarons provenant des clefs des fenêtres et qui représentent les quatre saisons.

L'observatoire a disparu, démoli en 1931 pour faire place à des bâtiments industriels; le balcon en fer forgé qui l'ornait est parti ... en Argentine avec deux pots à feu! Les pierres sculptées, offertes à la municipalité par les Adt, ont disparu. On avait envisagé de remonter le portail monumental à l'entrée de l'école Saint-Charles, mais ce projet n'eut pas de suite.



Ancien observatoire, XVIIIème siècle.

5.3 Analyse urbaine

Le site de projet se situe quartier Saint-Martin sur la rive droite de la Moselle, dans la partie la plus ancienne de Pont-à-Mousson.

Il s'agit d'une parcelle située en cœur de quartier, bordée par la cité scolaire Jacques Marquette et à proximité du lycée régional Jean Hanzelet. Il se trouve en plein centre du quartier historique de la ville, à proximité de l'ancienne abbaye des Prémontrés, de l'église Saint-Martin et sur les traces de l'ancienne université de Pont-à-Mousson.

Il est bordé par la rue Saint Martin, axe majeur du site desservant le centre culturel des Prémontrés et la cité scolaire Marquette, encadré par les rues du quai, Poncette et de l'université, desservant le reste du tissu urbain composé essentiellement d'habitations. Il se situe également à proximité de la rue Gambetta, axe commerçant fort, débouchant sur le pont enjambant la Moselle et menant vers le reste de la ville, et les grands axes se dirigeant vers l'autoroute Nancy-Metz.

Ce qui confère à ce site une position privilégiée dans un quartier historique, vivant et culturel, le tout idéalement nourri par une infrastructure routière dense et efficace.

Le site de projet se situe sur l'ancien site de la SUTE (Société d'Usinage des Tubes pour Electricité) appartenant à la Société nouvelle des Etablissements ADT S.A., laissée en déserrance depuis plus d'une vingtaine d'années, ce qui apparente celui-ci, communément appelé le site de la SUTE, à une enclave,

une friche industrielle et une zone d'insalubrité en plein cœur d'un quartier prestigieux et historique tel que le quartier Saint-Martin.

5.31 L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET NATUREL

A- Le relief.

Le site d'implantation du projet est localisé en bordure de la Moselle à une cote proche de 180m.

Il correspond à des terrains quasiment plats de fond de vallée et il n'existe donc pas de contrainte d'ordre topographique pour le projet.

Le dénivelé maxi, env. 1,20m se situe dans la grande diagonale, et des dénivelés mineurs se situent le long des rues encadrant la parcelle (env. 0,75m rue du quai et rue Saint Martin, env. 0,45m rue Poncette et rue de l'université).

Aucun impact majeur n'est donc à noter sur le modèle topographique du site de la SUTE.

B- La géologie et la géotechnique.

Le site de la SUTE s'inscrit au cœur des alluvions de fond de vallée, relativement épaisses, composées d'une couche de matériaux fins en surface, et recouvertes par les remblais historiques de la ville de Pont-à-Mousson. La stabilité géotechnique des formations alluviales et du matériau de remblai devra être validée par des sondages géologiques.

En outre, compte tenu du passé industriel de la zone (fabrique de tubes isolants pour installations électriques, vraisemblablement recouverts de papier asphalté), le sol a pu être pollué suite à l'usage ou au stockage potentiels de goudron in situ.

Un nettoyage complet de l'emprise sera donc réalisé. Ce site devant accueillir du public sera donc exempt de toute pollution.

C- Les eaux.

Le site de la SUTE se trouve dans la zone inondable de la Moselle, telle que définie sur la carte des surfaces submersibles, basée sur la crue centennale de 1947. Mais, au vu des études hydrauliques en cours, il semble que l'emprise de la SUTE ne soit plus aujourd'hui que partiellement inondable. Néanmoins une attention particulière devra être portée sur la prise en compte des inondations possibles.

Quant aux eaux pluviales collectées sur l'emprise imperméabilisée, elles seront prises en charge par les réseaux d'assainissement communaux existant.

D- Le milieu naturel.

¹ Qui croit dans les décombres.

² Partie de la faune d'un lieu constituée par les oiseaux.

³ Qui ne peut se nourrir qu'aux dépens d'une seule espèce ou d'un seul environnement.

Une végétation naturelle rudérale¹ s'est développée dans l'emprise close de la SUTE. Sont ainsi présents de nombreux arbustes (saules, buddleias...) dominant un cortège floristique relativement pauvre et clairsemé et des plages de mousses.

Le site accueille également une avifaune² inféodée³ (Pigeons, moineaux...) au milieu urbain.

Ce site ne présente aucune valeur écologique majeure, car les espèces floristiques et faunistiques présentes sont banales et peu diversifiées.

Par ailleurs, le site est totalement muré, ce qui ne met pas en valeur ces quelques éléments biologiques en centre ville.

La suppression de cette friche ne présente donc pas d'impact écologique majeur.

E- Le paysage et le cadre de vie.

Actuellement, l'enceinte murée de l'emprise de la SUTE offre une vue particulièrement dégradée (constructions abandonnées, tags, agglos) et crée une impression d'insalubrité dans ce quartier pourtant prestigieux.

De plus, au niveau de la rue Poncette, celui ci crée des zones de

« non-droit », lieux de rencontre et de rendez vous de certains jeunes pour d'obscures transactions qui ne sont pas le meilleur exemple pour la cité scolaire voisine.

L'intérêt paysager de la friche, qui s'est développée au cœur de l'emprise, est très limité du fait de son état d'abandon et de sa transformation en décharge sauvage.

Le site de la SUTE doit reconquérir une image positive, en harmonie avec ce quartier d'intérêt historique et touristique de Pont-à-Mousson.

En effet, le site se situe au cœur d'édifices prestigieux: l'Abbaye des Prémontrés, l'Eglise St Martin, l'ancien collège des jésuites qui sont tous des témoins du passé historique du quartier et des monuments à préserver et mettre en valeur pour la qualité et le prestige du quartier et de la ville. Ce qui vaut la consultation de L'Architecte des Bâtiments de France pendant la conception du projet.

5.32 LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

La population de Pont-à-Mousson est en légère augmentation depuis 20 ans, alors que la Lorraine et la Meurthe-et-Moselle perdent des habitants.

La population gagnée est assez jeune et en âge de travailler, le renouvellement des générations est donc assuré et ainsi la pérennité de ce développement.

Ce qui met Pont-à-Mousson en position de développement économique et de revalorisation de son image par la remise en valeur de son patrimoine historique et culturel.

A- L'urbanisme.

Le projet doit être en accord avec les différents documents d'urbanisme qui s'appliquent dans le secteur :

- Il est compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (S.D.A.U.) de Pont-à-Mousson (1975). En effet, la SUTE est incluse dans la « zone d'urbanisation agglomérée » et est donc ouverte à l'urbanisation.

- Dans le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) révisé de Pont-à-Mousson de 2000, la SUTE fait partie de la zone urbaine centrale qui autorise ce type d'aménagement.

Par contre, la localisation du site en zone inondable induit des contraintes de construction qui seront prises en compte:

- Les sous-sols sont interdits pour les constructions neuves.
- La cote d'altitude du niveau de plancher du rez-de-chaussée des nouvelles constructions ne doit pas être inférieure à 181,4m.

Ces prescriptions garantiront ainsi le caractère non inondable des locaux et assureront la sécurité du site fréquenté par le public.

Le nombre de places de parking à créer, préconisé dans le règlement du P.O.S. sera respecté et les accès seront adaptés à l'approche du matériel de lutte contre l'incendie et d'enlèvement des ordures ménagères.

De plus l'élargissement des rues Poncettes et Saint Martin font l'objet d'un emplacement réservé au P.O.S.

B- Les déplacements urbains.

- La circulation routière.

La circulation automobile est dense dans le quartier Saint-Martin et plus particulièrement dans la rue Saint Martin, voie principale d'accès à l'établissement scolaire Marquette et à l'Abbaye des Prémontrés.

Par ailleurs, deux lignes de bus des transports en commun de la ville empruntent également cet axe, participant ainsi au phénomène croissant de congestion permanent et tout particulièrement aux heures d'entrée et de sortie de la cité scolaire Marquette. Au-delà des embouteillages générés dans cette rue, l'insécurité induite par les traversées fréquentes des élèves entre le collège et le lycée, est un réel souci. Ce qui est également le cas au niveau de la rue de l'université.

L'étroitesse, le mauvais état de la rue Poncette,

renforcent ainsi son apparence de ruelle mal fréquentée et zone de « non-droit ». Donc l'élargissement de la rue Poncette sur l'emprise de la SUTE conformément à l'emplacement réservé inscrit au P.O.S. de Pont-à-Mousson (élargissement de 8m), doit participer à l'amélioration de l'image et du cadre de vie du quartier, mais également à l'amélioration de la circulation.

Le quartier, et notamment la rue Saint Martin, doivent faire l'objet d'un réaménagement complet des flux de circulation, afin de limiter la circulation routière des voitures et des bus et réduire leur vitesse.

L'ensemble des aménagements prévus doivent donc concourir à améliorer la sécurité dans le quartier et les conditions de circulation.

- Le stationnement.

Le stationnement pose de sérieux problèmes dans le quartier Saint-Martin. Ainsi, de nombreux véhicules stationnent illégalement sur les trottoirs aux abords de la cité scolaire Marquette et du centre culturel des Prémontrés, le nombre de places de parking étant largement insuffisantes dans la journée.

Face à la saturation des emplacements de stationnement existants dans le quartier, la création de nouveaux parkings apparaît évidemment indispensable, utilisable par la cité scolaire, par les congressistes du centre des Prémontrés et plus largement par les habitants du quartier.

C- Les infrastructures existantes.

Le site de la SUTE se situe à proximité de plusieurs établissements scolaires que se soit primaire ou secondaire :

- Ecoles primaires, au nombre de deux.
- Collège et lycée Jacques Marquettes.
- Lycée Régionale Jean Hanzelet.

Proximité également d'équipements publics, de la piscine et d'un complexe sportif.

Présence des réseaux de transports en communs de la ville, avec

le passage de deux lignes de bus et départementaux, avec la présence d'une gare routière à proximité.

De plus, présence rue Gambetta de tout les commerces de proximité nécessaire, des administrations de l'autre coté de la Moselle, sur la rive gauche de celle-ci, de lieu de culte avec l'église Saint Martin et présence du centre culturel des Prémontrés.

D- Le patrimoine culturel et historique.

- Le patrimoine architectural

Le site de la SUTE est inclus à l'intérieur du périmètre de protection de 500m de rayon de 4 monuments historiques classés ou inscrits:

- l'église Saint Martin,
- l'Abbaye des Prémontrés,
- l'ancien observatoire,
- la cour intérieure de l'ancien collège des jésuites.

L'Architecte des Bâtiments de France doit donc être consulté pour l'élaboration architecturale du projet afin de s'assurer de la bonne intégration paysagère des nouveaux bâtiments dans l'environnement prestigieux du quartier Saint-Martin.

- Le patrimoine archéologique

L'îlot de la SUTE s'inscrit dans l'emprise de l'ancienne université lorraine du 16 siècle et est donc susceptible de receler des vestiges archéologiques.

Des sondages ont été réalisés par la D.R.A.C. en Mai 1988 dans le cadre du premier projet d'immobilier de la société ADT et la contrainte archéologique est donc levée sur une partie de l'emprise.

Des sondages complémentaires seront néanmoins nécessaires dans les secteurs non encore investigués et sous les bâtiments existants, après leur destruction.

Une nouvelle campagne de fouilles sera donc réalisée par

la D.R.A.C. et les éventuels vestiges seront inventoriés et si nécessaire sauvegardés.

E- Le foncier.

Hormis trois petites parcelles situées dans l'angle Sud-Ouest de la SUTE qui sont propriété communale, l'ensemble du terrain appartient à un propriétaire privé la Société Nouvelle des Etablissements ADT S.A.

Or, cette société ne souhaite pas se débarrasser du terrain, mais tente au contraire, d'y développer un lotissement pavillonnaire. Plusieurs permis de construire successifs ont ainsi été déposés à cette fin, mais sans résultat, le seul élément visible de ces tentatives et la présence sur le site d'un morceau de construction inachevé, témoin de la non réalisation de ces projets.

Actuellement un projet d'extension de la cité scolaire Marquette et en cour d'étude, une enquête d'utilité public a été réaliser afin d'acquérir le terrain, puisque les négociations à l'amiable n'ont débouché sur aucun accord. Le projet étant donc en phase d'attente.

F- Les réseaux.

Aucun réseau n'est présent à l'intérieur de l'emprise de la SUTE, mais plusieurs sont localisés dans les rues attenantes; rue Saint Martin, rue du Quai, rue Poncette et rue de l'Université. Il s'agit de réseaux d'assainissement, d'eau potable, de gaz, de téléphone, de télévision et d'électricité.

Toutes les nouvelles constructions sur l'emprise seront obligatoirement raccordées aux réseaux d'eau potable et d'assainissement, dans les conditions prévues par les règlements en vigueur dans la commune.

5.33 SYNTHÈSE DES CONTRAINTES

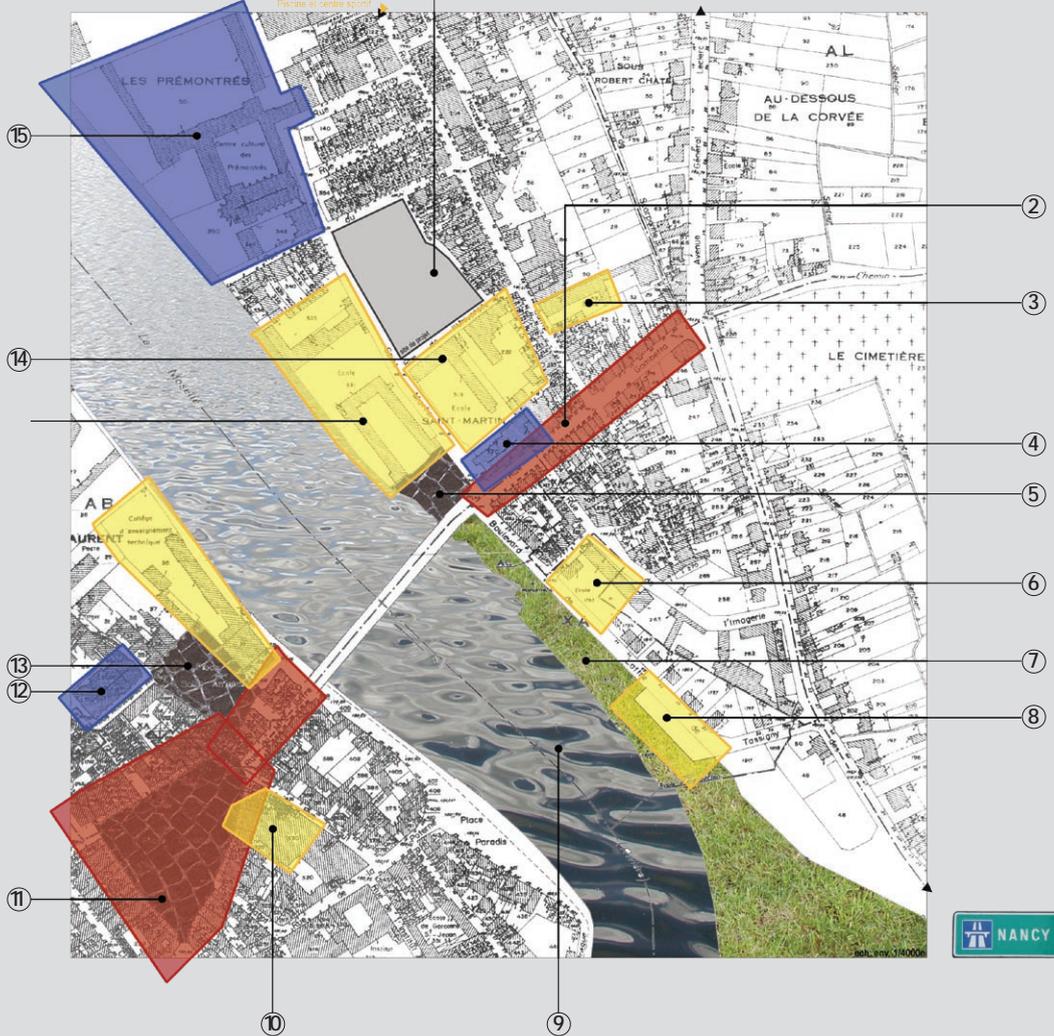
- Le projet est soumis à un certain nombre de contraintes, dont il faudra tenir compte, et qui sont liées principalement à l'emplacement du site en centre ville et à son origine industrielle.
- La pollution potentielle du sol de la SUTE, liée à l'usage et au stockage supposés de goudron in situ, du temps du fonctionnement de la société ADT, et la présence de massifs de machines et de dalles de béton, sur le sol de l'emprise.
- La localisation du site dans la zone inondable de la Moselle (crue type 1947), ce qui génère des contraintes d'urbanisme, inscrites au Plan d'Occupation des Sols de Pont à Mousson, notamment en ce qui concerne les cotes d'altitude du niveau de plancher des rez-de-chaussée et la réalisation de sous-sol.
- La localisation du site dans le périmètre de protection de 500 m. de rayon de plusieurs monuments historiques classés ou inscrits (abbaye des Prémontrés, Eglise Saint Martin), nécessitant la consultation de l'Architecte des Bâtiments de France, quant à l'aspect architectural du futur projet.
- L'aspect paysager dégradé de l'actuelle emprise de la SUTE
 - friche industrielle présente depuis une vingtaine d'années
 - qui dénote avec le caractère du quartier Saint Martin, et la présence des Prémontrés.
- La richesse archéologique potentielle du site de la SUTE, qui s'inscrit en partie dans l'emprise de l'ancienne Université de Lorraine.
- Les conditions de vie et de circulation dans le quartier qui doivent être améliorées: difficultés de circulation et de stationnement, problèmes de sécurité pour les élèves se déplaçant dans le quartier, et notamment dans la rue Saint Martin.

Ainsi que les sources de bruit et les nuisances du à la circulation routière et au trafic important, dans la rue Gambetta, artère principale de la ville conduisant au pont principal sur la Moselle, et dans la rue St Martin qui représente l'accès prioritaire à l'établissement scolaire Marquette et à l'abbaye des Prémontrés.



- Commerces
- Centres culturels et Eglises
- Equipements scolaires et administratifs

Vers le lycée régional Jean Hatzelet
Parcours et équipements sportifs



- 1 site de projet
- 2 rue Gambetta
- 3-6 écoles primaires
- 4 Eglise Saint-Martin
- 5 Place Foch/monument aux morts
- 7 berge de la Moselle
- 8 gare routière
- 9 La Moselle
- 10 hôtel de ville et hôtel de police
- 11 place Duroc
- 12 Eglise Saint Laurent
- 13 place Saint-Antoine/marché couvert/ collège
- 14 cité scolaire Jacques Marquette
- 15 Centre culturel des Prémontrés



①



④



②



⑭

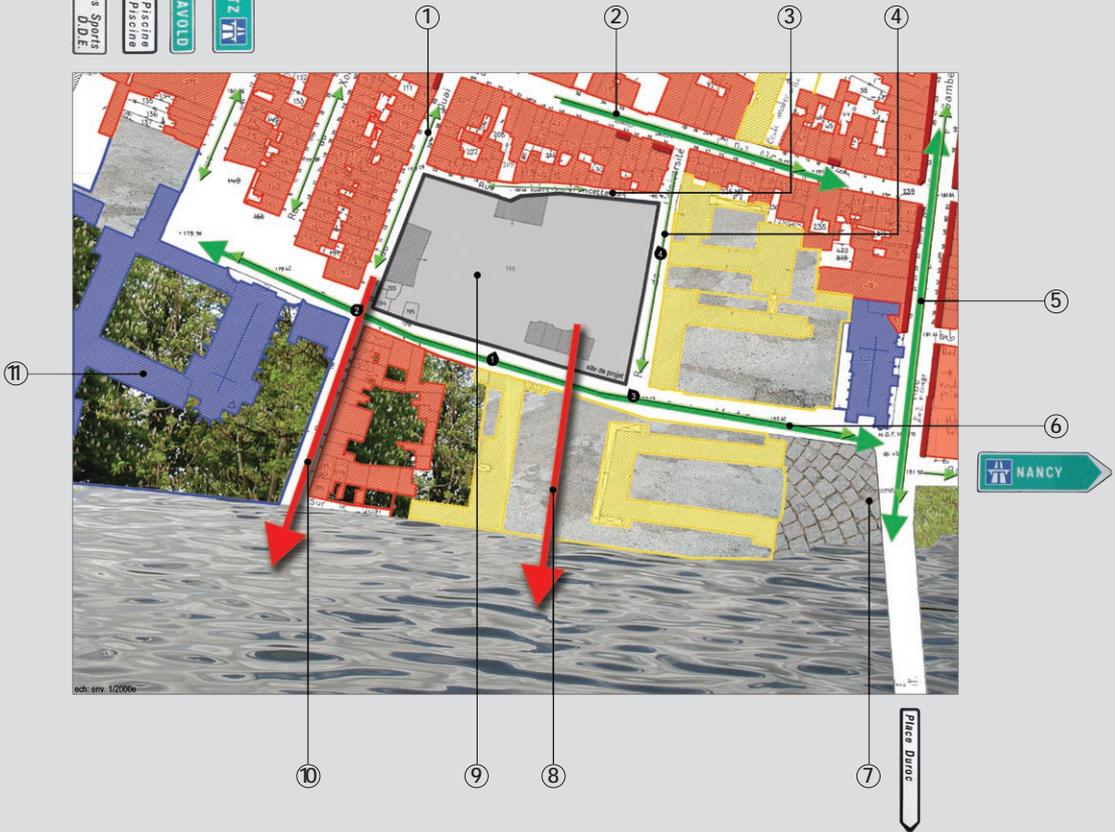
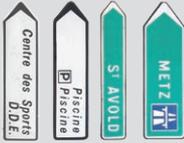


⑨



⑪

page de gauche: carte d'analyse urbaine du site par rapport à l'échelle de l'ensemble de la ville



- Habitation, essentiellement de type R+1, R+2
- Points remarquables: Prémotrés, Eglise...
- Ecoles, Lycées, Collèges...
- Habitations avec commerces en RDC
- Ouvertures visuelles sur la Moselle
- Circulations "principales"
- Sens de circulation

- Moselle
- Espaces verts "principaux"
- Espaces minéraux "principaux"
- Place

- 1 rue du Quai
- 2 rue du Camp
- 3 rue Poncette
- 4 rue de l'Université
- 5 rue Gambetta
- 6 rue Saint-Martin/Eglise Saint-Martin
- 7 place Foch/monument aux morts
- 8 cours du lycée Jacques Marquette
- 9 site de projet
- 10 rue du quai/berge de La Moselle
- 11 Abbaye des Prémontrés



⑨



⑦



⑧



⑩



⑪



⑩ ⑪



⑤



⑥

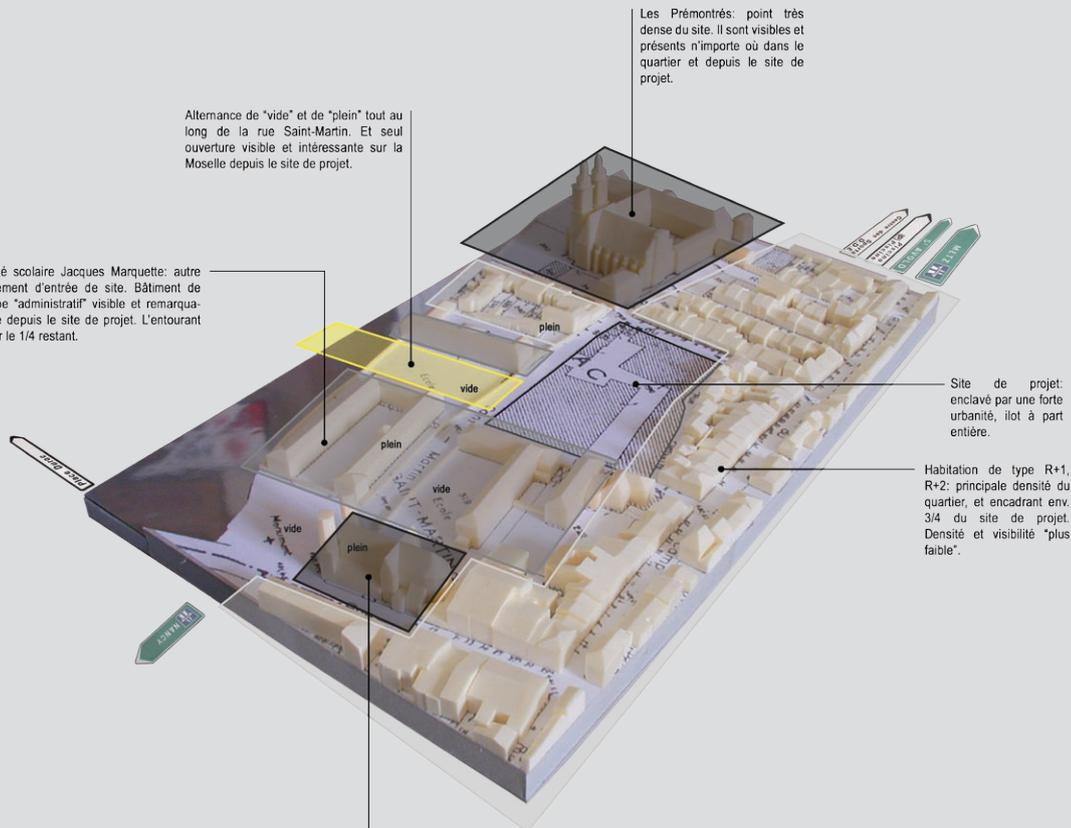


③



④

page de gauche: carte d'analyse urbaine du site par rapport à l'échelle du quartier Saint Martin



Alternance de "vide" et de "plein" tout au long de la rue Saint-Martin. Et seul ouverture visible et intéressante sur la Moselle depuis le site de projet.

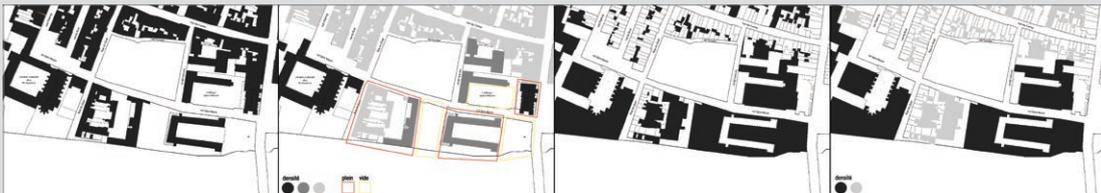
Cité scolaire Jacques Marquette: autre élément d'entrée de site. Bâtiment de type "administratif" visible et remarquable depuis le site de projet. L'entourant sur le 1/4 restant.

Les Prémontres: point très dense du site. Il sont visibles et présents n'importe où dans le quartier et depuis le site de projet.

Site de projet: enclavé par une forte urbanité, îlot à part entière.

Habitation de type R+1, R+2: principale densité du quartier, et encadrant env. 3/4 du site de projet. Densité et visibilité "plus faible".

Eglise Saint-Martin: Élément marqueur de l'entrée du site. Egalement visible et présente depuis le site de projet.



page de gauche: analyse des masses bâties et non-bâties.
 page de droite: carte de synthèse des contraintes

5.4 Une intégration nécessaire

L'intégration et l'implantation d'un tel projet dans la société l'entourant est un enjeu fondamental pour la pleine réalisation de ses objectifs et la réussite de son rôle de guide, vers la réinsertion de ses jeunes en difficultés. Elle ne peut pas uniquement se faire en autarcie, uniquement au sein d'une équipe d'éducateurs et dans la stricte enceinte de la MECS, la réinsertion passe par la prise de conscience d'une vie dans une société avec ses règles et ses codes de conduite, et donc par la parfaite intégration de ceux-ci dans la ville et la population qui l'entoure.

Le choix du site de projet et son insertion dans son environnement, est donc fondamental, or deux solutions d'implantation d'une MECS peuvent se présenter, soit l'implantation en périphérie de ville ou en campagne, soit l'implantation en centre ville, en plein cœur d'un quartier vivant et actif.

5.41 LES CONTRAINTES D'IMPLANTATIONS

La sélection du site de projet ne peut pas uniquement se faire que sur le choix de la campagne ou de la ville, il faut prendre en compte les besoins en terme de déplacement, de cadre de vie, d'éducation des jeunes et des éducateurs pour la parfaite réalisation des projets pédagogiques de chacun.

- Les jeunes étant âgés de 15 à 18 ans, la plupart d'entre eux sont encore intègre au système normal de l'éducation nationale et vont au collège ou au lycée, ou bien sont dans des centres de formation professionnels par alternances. La proximité d'établissements scolaires, de centres de formations, ainsi que les entreprises ou les commerçants pouvant les accueillir afin de les aider à mener à bien leur projet pédagogique, semble donc indispensable pour une plus grande efficacité de ce processus de réinsertion des jeunes.
- La proximité de la ville, des administrations, des équipements publics et des commerces est également importante pour leur épanouissement personnel, pour la gestion de leur vie au quotidien et pour leur intégration à la société qui les entoure. Ils font partie de la vie du quartier et de la ville, ils font partie d'un tout et ne vivent pas uniquement renfermés sur eux même et le groupe.
- Etant pour la plupart sans moyen de locomotions, la nécessité de se trouver à proximité des transports en communs de la ville est indispensable pour qu'ils aient une parfaite autonomie dans leurs déplacements, que se soit pour se rendre sur leur lieu de formation et de travail, ou que se soit pour gérer leur vie au quotidien. Ils doivent également être à proximité des transports extra urbain, pour ceux qui travaille à l'extérieure de Pont-à-Mousson, mais également pour les relations, le cas échéant, avec leur famille.
- Mais il ne faut pas oublier qu'ils doivent néanmoins avoir des espaces de calme et de tranquillité, ils ne doivent pas être perturbés par l'environnement, être exposés aux affres de la société et être montrés comme faisant partie d'un centre social. Ils ne doivent surtout pas être perçus par la population, uniquement comme des jeunes à problèmes placés en centre, mais ils doivent être perçus comme des jeunes normaux.

5.42 SE FONDRE DANS LE TISSU URBAIN

Le choix d'un site n'est donc pas simple, il est conditionné, soit par une motivation de protection des jeunes face à la réaction de la société les entourant, en implantant la MECS hors des villes, ou au contraire soit motivé par une parfaite intégration dans celle-ci, en construisant la MECS au centre des villes, au cœur de la vie active de celles-ci. Et c'est ce qui apparaît comme la meilleure solution et la plus répandue.

Mais l'intégration d'un centre social au cœur d'un quartier et d'une ville n'est pas chose facile du fait de sa population et de son caractère le plus souvent perçu d'une façon péjorative par la société, c'est là que le rôle de l'architecte peut faire la différence et aider les acteurs sociaux à faire d'un centre social un point de rencontre, de travail agréable et efficace, mais aussi un vecteur de développement et de redynamisation d'un quartier.

Pourquoi se fondre dans le tissu urbain environnant ?

Ce n'est pas uniquement, que la question esthétique et architecturale, qui est d'harmoniser, d'intégrer, une architecture nouvelle dans son contexte environnement, mais c'est avant tout une question de société, la question du regard que porte cette société sur ces jeunes en difficultés qui ne voit en eux que des délinquants et des futurs assassins. La preuve en est faite actuellement avec le débat sur les centres d'éducation fermés, nous sommes face à un problème où les populations des villes, devant accueillir ces établissements, sont contre leurs implantations, non pas pour manifester leur position face à la méthode et le bien-fondé ou non de ce type d'établissement, mais bien pour manifester un refus et un rejet de la population de ceux-ci, ils ne veulent pas dans leur ville, comme voisin de ses « jeunes voyous, fainéants et dérogés qu'on a qu'a envoyé en prison ». C'est belle est bien l'image perçue par la société de ces jeunes, qui pose problème et qui est la véritable réponse, et le véritable enjeu à cette question de l'intégration dans la ville.

Le projet doit donc devenir prioritairement un lieu de travail et de d'apprentissage, un outil pour les équipes éducatives afin de mener à bien les projets pédagogiques et la réinsertion des jeunes, il doit être également un lieu de « protection » contre la société, c'est-à-dire qu'il doit renvoyer une images moins négative et péjorative de ces jeunes à la population qui les entoure mais également à eux même, ils ne doivent pas avoir en plus de leurs problèmes cette difficulté à gérer leur image et à lutter contre le regard des autres. Ils doivent se sentir « chez eux » et être dans de bonne condition pour s'épanouir et se réinsérer parmi cette société.

- Le projet, plus qu'une MECS, doit devenir un pôle de redynamisation du quartier, il doit ramener de la vie et de l'activité dans ce quartier qui pour le moment ne vit qu'aux heures d'entrée et de sortie des écoles et lors des quelques manifestation des Prémontrés. Et qui n'offre comme images qu'une friche industrielle.
- Il doit avant tout rester un espace privilégié pour ces adolescents, en apportant un réel travail sur ce que doit devenir les nouvelles MECS.
- Il doit, par son organisation et son programme, rester un véritable « centre social » efficace et utile pour tout le monde, jouant pleinement son rôle d'aide et de réinsertion.
- Mais, il doit également devenir plus largement un espace de dialogue, de rencontre et d'expression, mêlant la totalité des populations et faisant cohabité un large éventail de personnes différentes, que se soit les habitants du quartier, les élèves des écoles, les congressistes, les visiteurs des Prémontrés et bien sur les jeunes de la MECS.
- Il doit redonner une nouvelle image du quartier Saint-Martin, plus attractive et plus agréable, il doit redonner une unité à l'ensemble du quartier et remettre en valeur la qualité du patrimoine qui s'y trouve. Il doit devenir un pôle d'attraction majeur pour la ville de pont-à-Mousson.

Donc le projet en plus d'être un réel aménagement urbain et un projet architectural efficace de « centre social », il doit être avant tout un moyen de redonner une nouvelle image du « social » à la société, qui côtoie directement ces établissements. Il doit montrer que ces jeunes, pour la plupart ne demande qu'a se réinsérer et faire partie de la société, et qu'ils ont un réel but et un réel projet pédagogique, le tout en étant également un vecteur de développement et redynamisation d'un quartier dans sa globalité.

5.5 Programme du projet urbain

L'ensemble de ces contraintes, qu'elles soient dues aux besoins des jeunes mais également aux caractéristiques propre du site et de son environnement, nous amène à nous poser des questions et à réfléchir aux solutions à apporter pour résoudre les problèmes du site de la SUTE. Le tout en créant une osmose entre le projet architectural de la MECS, du centre social et le projet urbain avec ce quartier historique et prestigieux de Pont-à-Mousson.

Donc hormis le programme de la MECS et le reste des bâtiments, le projet urbain tient une place importante dans la résolution de ces problèmes et la requalification du quartier, celui ci permettant de donner une homogénéité et une unité à l'ensemble du projet cela en prenant directement en compte les caractéristiques et les besoins, vues précédemment, du site de la SUTE et plus largement ceux du quartier Saint-Martin.

5.51 ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET NATUREL

A- Géologie et topographie du site :

Le terrain présente un sol dont la stabilité est à vérifier, il est potentiellement pollué du fait de son ancienne activité industrielle et il présente une topographie très peut marqué. Donc les mesures a prendre sont surtout de l'ordre de l'adaptation a celui-ci, sachant qu'une dépollution et de nouveaux sondages sont à effectuer.

B- Milieu naturel, paysage et cadre de vie :

Le site de la SUTE est actuellement une friche industrielle, dont la faune et la flore sont plutôt pauvre et ne présente aucun intérêt écologique particulier, et qui dénote avec les qualités architecturales nombreuses de ce quartier historique. Un réaménagement global du site et du quartier est à envisager.

- Intégration architecturale et paysagère des nouveaux bâtiments dans le respect du cadre environnement.
- Réaménagement urbain global, visant à harmoniser et rendre homogène l'ensemble du quartier.
- Création de plantation d'alignement et aménagement paysagé global.
- Création d'un « jardin privé » pour la MECS, non accessible au public et création d'un espace vert pour l'ensemble des constructions.
- Création d'un espace vert public, espace transitoire entre le bâti et les aménagements urbains, destiné au repos et à la détente.
- Mise en corrélation de ces « jardins » entre eux, mais création également d'un réseau « d'espaces publics » (place, parc, jardin...) avec la connexion de ceux-ci au parc le long de la Moselle et le parc naturel de Lorraine, situé dans l'abbaye des Prémontrés. Ainsi que les autres espaces publics tels que la place de Trey et la place Foch...

5.52 ENVIRONNEMENT HUMAIN ET SOCIAL

A- Urbanisme :

Les prescriptions du POS s'appliquent essentiellement au bâti et concerne très peu l'aménagement urbain, seul, quelques prérogatives sont à prendre en compte.

- Zone inondable, facteur important en ce qui concerne l'écoulement des eaux, les matériaux utilisés et les hauteurs des aménagements.
- Nombre de places de parking définies par le POS.
- Emplacements réservés pour l'élargissement des rues Poncette et Saint Martin.

B- Déplacements urbains :

Les déplacements sont rendus difficile par la proximité d'établissements scolaires et par la grande fréquentation de la rue Saint Martin et de la rue du Camp. Les flux sont donc à réguler et à redéfinir.

- Réorganisation des sens de circulation.
- Aménagement urbain des rues Saint Martin et de l'Université, pour faciliter la sortie des élèves et assurer leur sécurité avec la proximité du flux automobile dense.
- Traitement de l'ensemble des aménagements et des voiries, afin de rendre plus fluide les déplacements et les stationnements.

C- Stationnements :

Le stationnement est actuellement essentiellement illégale et sauvage le long des rues et sur les emplacements vierges situés en face des Prémontrés, le seul parking de « taille raisonnable » se situe place de Trey, mais il souffre d'un mauvais aménagement. Le manque de places de stationnements est donc évident.

- Réaménagement des places de stationnements le long des habitations, destinées particulièrement aux riverains, et rue Saint Martin pour l'ensemble du quartier.
- Création de parking sur les parcelles libres en face des Prémontrés.
- Création d'un parking pour le centre social.
- Aménagement de zones d'arrêts destinés à l'attente et à la dépose des élèves de la cité scolaire.
- Réaménagement des zones d'arrêt et de stationnement des transports en commun.

D- Espaces publics :

Actuellement, il n'y a pas de véritable espaces publics aménagés, propice à l'attente, à la détente et à la promenade. Les seules places existantes sont mal aménagées (place Foch) ou pas aménagés du tout (place Trey) et l'ensemble des trottoirs, des voies de circulation et des stationnements se juxtaposent et ne se différencient pas assez, un remaniement est donc nécessaire.

- Séparation net des différents flux afin d'éviter tout accidents, concernant les passants ou les élèves.
- Aménagement d'espaces publics, prenant en compte l'accessibilité aux handicapés et prise en compte de son accessibilité aux jeunes enfants et à sa fréquentation par des collégiens ou des lycéens, qui doivent être en complète sécurité dans un espace public au cœur des flux de circulation.
- Ils doivent être des espaces de détente et d'attente pour les plus grands et un espace propice aux jeux pour les plus jeunes¹.

E- Patrimoine culturelle et historique :

Le site de la SUTE se situe au cœur de l'un des quartiers les plus anciens de la ville, la richesse architecturale et historique de celui-ci est d'un grand intérêt pour sa requalification. Quatre monuments historiques inscrits ou classés et les traces de l'ancienne Université sont à prendre en compte.

- Mise en valeur des monuments historiques et qualités du quartier par une unification et un marquage du traitement urbain les entourant, notamment par les signalisations, l'éclairage et les accès...
- Prise en compte potentiel dans le traitement des espaces publics des anciennes traces de l'Université.
- Consultation de l'ABF.

La totalité du réaménagement urbain est conditionné par la mise en valeur des espaces publics et bâtiments existant, par leur mise en corrélation avec les constructions neuves et les nouveaux aménagements, en harmonie avec l'ensemble du quartier.

¹ Le Moniteur, 20 juin 2003
Redonner sa place à l'enfant dans la ville

Sceaux : un parcours ludique et pédagogique

→ Offrir des jeux qui plaisent aux enfants tout en racontant l'histoire du parc et du château de Sceaux, tel est le pari du parcours réalisé par le conseil général des Hauts-de-Seine au cœur du parc de Sceaux. C'est l'Atelier De Launay, un groupe de sculpteurs et d'artistes, qui a été choisi pour réaliser cet équipement (budget total de 305 000 euros, première tranche livrée fin 2003). Il a été conçu avec la collaboration du conseil municipal des enfants de Sceaux. Il se divise en plusieurs parties illustrant les dates clés du parc. D'abord son édification (pour les 3-6 ans) avec le passage obligé sous le livre ouvert pour grimper sur des figures abstraites représentant les décors de Lebrun. Animaux sur ressort, balançoires, et toboggans peuplent aussi cet espace. La deuxième partie (6-9 ans) se compose de livres géants rappelant l'histoire de Mironmoges de Voltaire et les portées musicales de Lullu. Cet espace s'achève dans un filet d'équilibre où les enfants peuvent grimper et s'em mêler. Les 9-12 ans terminent dans les échafaudages de la reconstruction du château de Sceaux avec des descentes possibles aux grands toboggans ou contempnent du haut du toit de remplir la plaine de Forangère. Tous les grillages ont été remplacés par des haies vives, surtout constituées de charmes, plantées en labyrinthe. Une profusion de copeaux de bois sert de sol amortissant. Les plus grands, jusqu'à l'âge de 15 ans, seront concernés par deux prochaines tranches, «celles du futur et des jeux sonores dans laquelle on essaie d'imaginer le parc en 2999, lorsque la végétation, l'eau et les enfants seront des denrées rares et précieuses », explique l'atelier De Launay.



Lyon : intégrer la détente et le jeu dans l'espace public

→ Depuis plus de dix ans, la ville de Lyon a engagé une politique d'envergure visant à valoriser l'espace public avec le souci d'intégrer la fonction jeu-détente. L'espace est reconnu au bénéfice du piéton et des jeux d'enfants avec des atmosphères intimistes au cœur de la ville. Le choix des matériaux et du mobilier obéit à des objectifs de confort et de convivialité. Les revêtements de sols lisses mais antidérapants favorisent des pratiques comme le roller, le skate ou le patin à roulettes. Les végétaux et l'eau agrémentent l'espace (ci-dessus, place des Terreaux). La conception contemporaine des fontaines n'isole plus l'eau dans les vasques mais en fait un élément attractif et accessible comme sur la place Louis-Pradel avec une fontaine fonctionnant en circuit fermé à la manière d'un nasseau, à la grande joie des enfants. Ces solutions globales peuvent-elles être adaptées à des villes plus petites ? « Oui, car elles ne mettent pas en œuvre un mobilier urbain compliqué et coûteux mais exigent une réflexion en amont sur les besoins réels de la population et un travail de concertation », répond le Certeu.



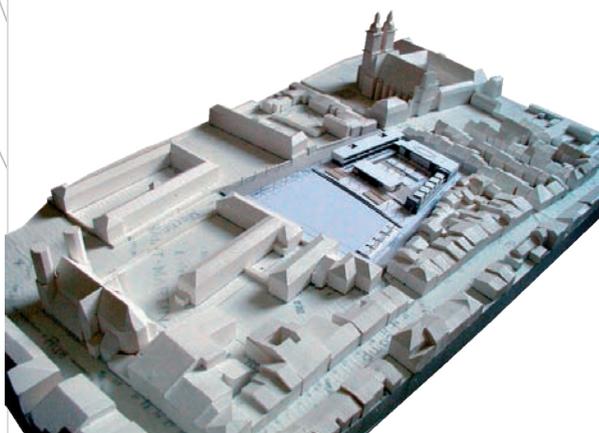
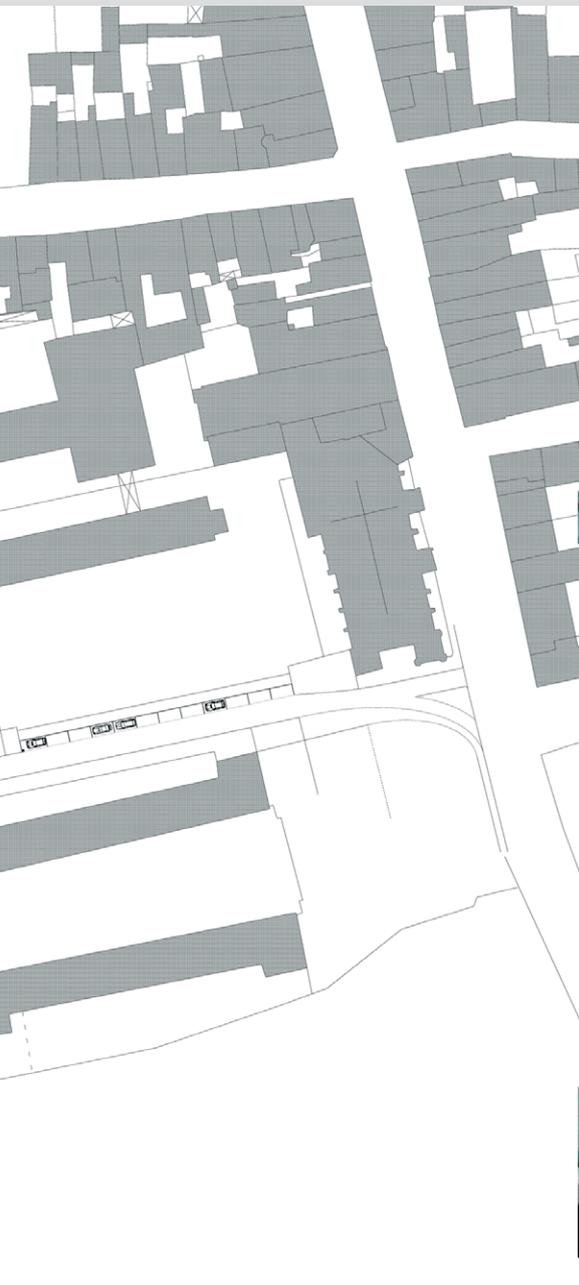

Le projet en quelques images...

Le Projet en images... Portfolio

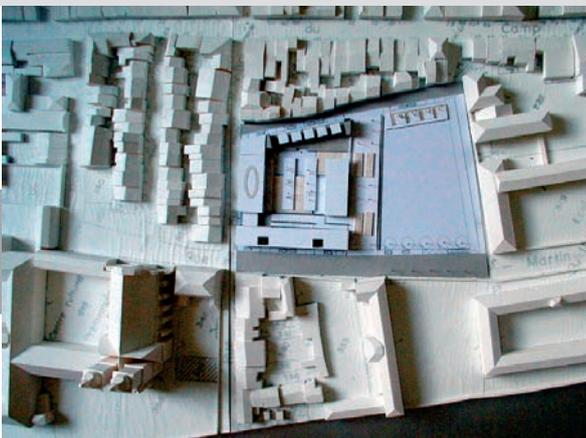
phase de travail projet non-finalisé



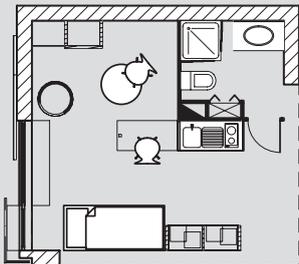
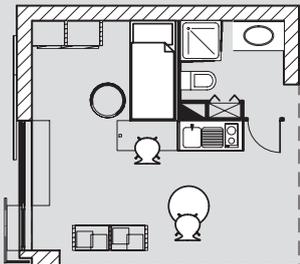
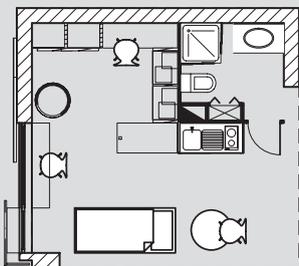
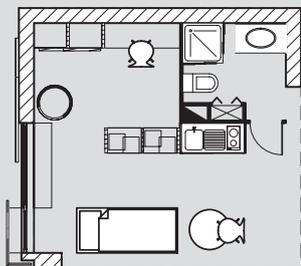
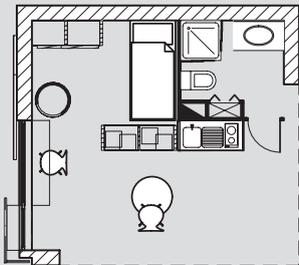
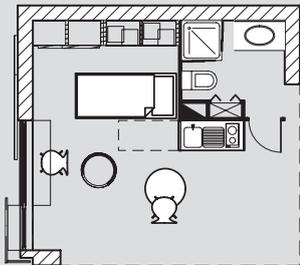


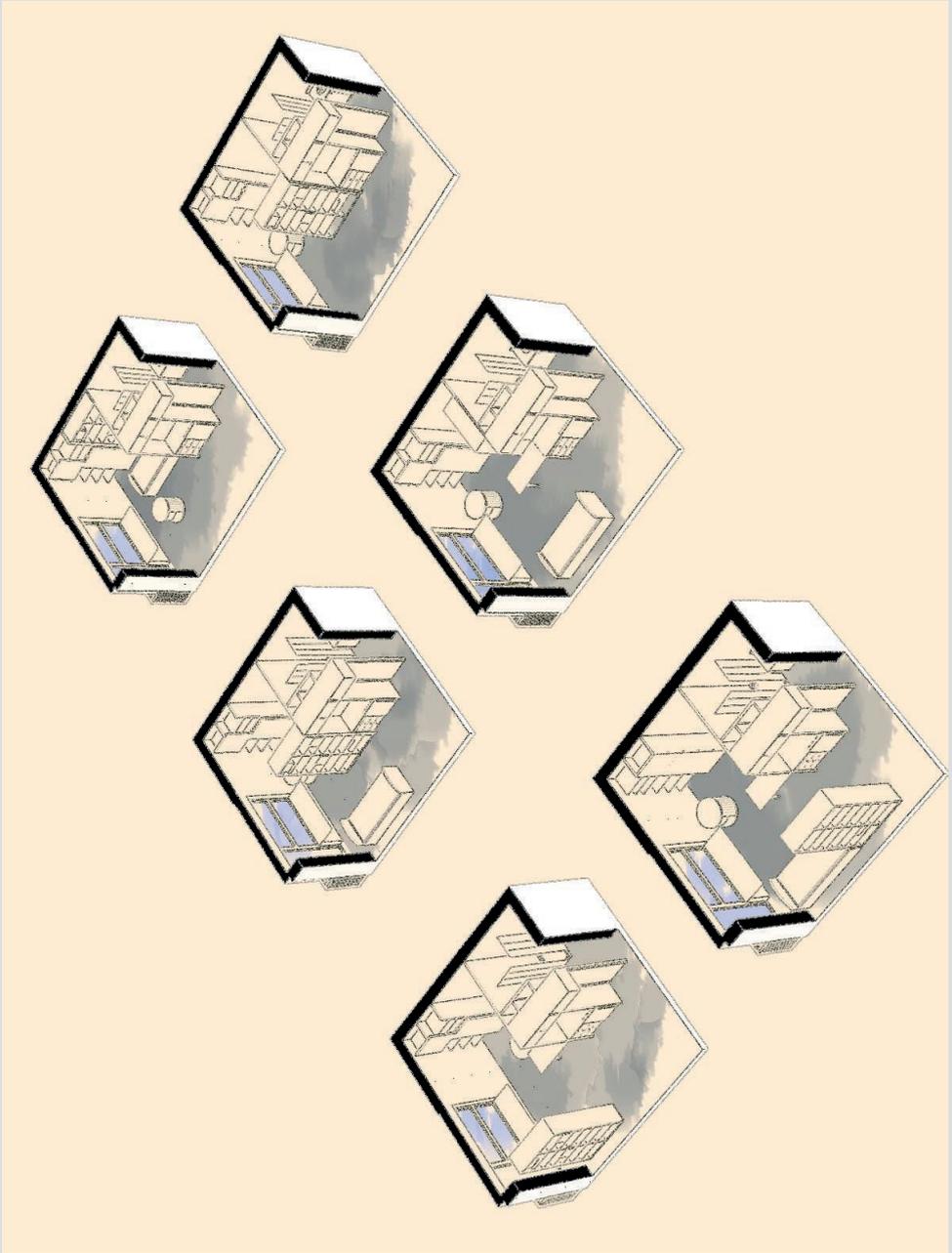


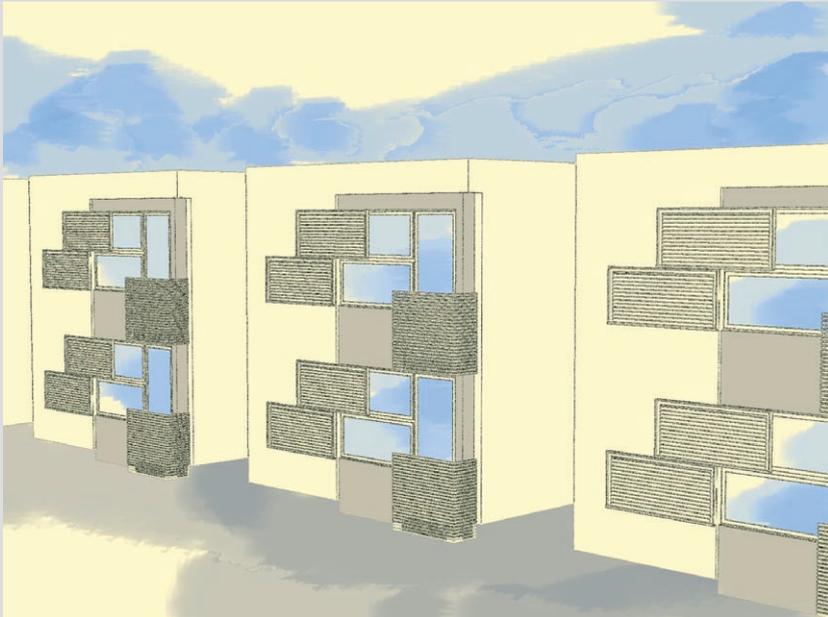
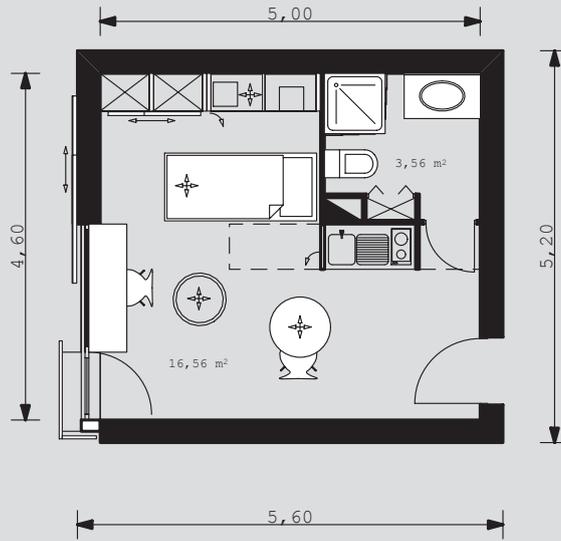




Les diverses possibilités
d'aménagements des studios







Conclusion

A l'heure du débat sur la légitimité des centres fermés, des réformes des prisons, de l'insécurité ... cheval de bataille des politique et des médias, l'essentiel de celui-ci semble un peu oublié : la personne, l'individu sont écartés au profit de la masse. Pour beaucoup, la solution semble se trouver dans la « maîtrise » de cette masse, de ces groupes, de ces catégories de personnes... la société ne perçoit négativement que les masses et ne s'intéresse pas à l'individu – souvent isolé - qui donne cette image de celles-ci, et ce la plupart du temps par le biais des médias, qui se servent de cette image comme fond de commerce et ne font qu'amplifier cette vision. De là, émerge pour la société, la solution de la « gestion des masses » en oubliant de prendre le mal à la racine, en essayant de comprendre les problèmes, la psychologie et la vie de la personne en tant qu'individu – qui est le plus souvent en difficulté, en position de détresse et de rejet face à cette société, qui la juge coupable de bien des maux-.

La solution face à ce problème serait donc la prise en charge le plus rapidement de ces personnes en détresse. Cela n'est peut être pas si simple et sûrement pas l'unique solution, l'unique direction de travail : la société et son regard doivent être changés. La société doit être informée de ce problème et s'investir d'une mission d'aide et de compréhension. Mais cette direction est probablement la plus difficile à emprunter et la première est donc sûrement la meilleure et la plus efficace – pour le moment, en espérant que cela puisse être autrement bientôt-.

L'aide à l'enfance et la protection de la jeunesse sont donc les premiers de ces axes d'actions, primordiaux et nécessaires afin de répondre aux questions, aux angoisses et aux problèmes de ces jeunes, qui pour certains sont déjà en marge de la société et en difficulté face à leur vie. Cela, pour les diverses raisons abordées dans la première partie et qui sont les problèmes de base des travailleurs sociaux : à savoir la démission de la famille

face l'éducation de l'enfant, la maltraitance, la délinquance juvénile...et tout ce que peut regrouper le Social. La protection de la jeunesse est le premier pas vers cette prise en charge de l'individu et de la personne.

Le rôle de l'architecte semble au premier abord minime, voire peu nécessaire, mais au fil de nos recherches et de nos rencontres, il nous est apparu beaucoup plus clair et utile, et notre place au côté d'une équipe éducative intervenant dans le cadre de la protection de l'enfance a trouvé sa légitimité.

Nos recherches sur les structures existantes nous ont montré leurs limites et leurs défauts. Elles ne sont pas appropriées et conçues spécifiquement pour répondre aux besoins des équipes éducatives : elles sont des espaces récupérés et réappropriés, d'une façon aléatoire et plus ou moins bien adaptée aux situations. De plus, certaines structures sont essentiellement basées sur la « gestion des masses » et « la thérapie en groupes » - dans le sens, où la rentabilité et la quantité d'enfants « traités » sont plus importantes que la qualité et la façon de faire -. Mais, nous avons vu que la tendance inverse est devenue le modèle et que les petites structures sont les nouveaux outils pédagogiques de réinsertion de ses équipes éducatives.

Nos recherches nous ont permis également de nous interroger sur la place de ces structures dans la société et dans la ville, ce qui nous a amenés vers un constat : l'insertion de ces jeunes dans la ville, en plein cœur de la vie active et de cette société qui en fin de compte ne les connaît pas.

Nos rencontres avec les éducateurs, les psychologues et surtout les jeunes de « Centre Patton », nous ont permis de comprendre leurs besoins et leurs inquiétudes face à leur environnement et à leur cadre de vie. Ces résidences éducatives, il ne faut l'oublier sont leur seconde maison – voire l'unique – et leur lieu d'éveil, d'épanouissement, de formation, de construction de leur être et de leur vie personnelle. C'est avant tout leur lieu de vie et cela devient ensuite un outil de travail pour les équipes éducatives. L'importance des espaces de vie des enfants et aussi important que les espaces de « thérapies », de dialogues et de rencontres.

Le travail et les discussions avec les éducateurs, notamment Jérôme Nain – qui a été notre principal interlocuteur – nous ont permis d'aboutir à cette forme de résidences éducatives, plus petites, plus proches des besoins des jeunes, des éducateurs et des travailleurs sociaux :

- La place dans la ville, au cœur d'un quartier historique et actif nous a semblé important pour l'insertion de ces jeunes. La participation, de la résidence, à la vie et à la redynamisation du quartier est un choix important dans son implantation.

- Le travail sur les espaces, sur leurs fonctionnalités, leurs caractéristiques et leurs adaptabilités a été un point clé pour la création d'un « outil pédagogique » efficace, agréable à vivre et à utiliser par tous – que ce soit par les jeunes ou par l'équipe éducative -.

- Les limites entre le passage du public, au collectif et au privé, ne sont pas physiques mais sont implicitement induites par l'environnement ; les transitions entre ces différents états se font naturellement et ne sont pas dictés.

- La différenciation des espaces privés, collectifs et éducatifs a été également faite de manière implicite, cependant ils conservent néanmoins leur autonomie et leur place les uns par rapport aux autres.

La création des studios de proximités est un pas vers la réinsertion et l'autonomie de ces jeunes en voie de réconciliation avec la société. Actuellement très peu développés, ils deviendront à coup sûr un outil éducatif de réinsertion important dans l'avenir.

Cette collaboration et ces rencontres montrent que l'architecte a un rôle à jouer dans la création de cet outil de réinsertion et de compréhension de ces jeunes et que c'est également à lui de mettre ses compétences au service de la maîtrise de l'espace et de l'environnement, au service de ces équipes éducatives qui sont prêtes à travailler en concertation et en groupes avec toutes les personnes, tous les corps de métiers qui pourront les aider dans leur travail et dans la réinsertion de ces jeunes, dans la société.

En espérant, un jour que la société entière puisse se rendre compte et participer à son tour à cette lutte contre l'isolement et la mise à l'écart des individus en difficulté.

Bibliographie

SENSIBILISATION AU SOCIAL

Rapports institutionnels, documentations d'associations...

Réguler la violence dans une MECS accueillant des mineurs délinquants,
Muriel LEROUX, CRFPFD-Toulouse, Ecole nationale de la Santé Publique, février 1999.

Le Projet associatif, document de référence,
CMSEA, 1999

Schéma départemental de l'enfance et de la famille des Pyrénées-Atlantiques, Prise en charge des mineurs et des jeunes majeurs en difficulté, en danger ou délinquants,
Aide Social à l'Enfance-Protection Judiciaire de la Jeunesse, octobre 1997

Rapport au parlement sur l'enfance maltraitée
2000-2001

Rapport 2001-2002 de l'observatoire de la santé,
La Documentation française, Paris 2002

Étude sur jeunes sans domicile dans les pays occidentaux, état des lieux,
Jean-Marie FIRDION - INED, 1999

Service d'accompagnement éducatif en hébergement individuel,
résidence éducative Emile Gallé, SAEHI, juin 2002

Le travail à deux en AEMO judiciaire, un projet, une pratique, une recherche...de l'équipe de Macon.

Les zones urbaines sensibles, Forte progression du chômage entre 1990 et 1999,
Jean-Luc Le Toqueux, Jacques Moreau, INSEE PREMIERE, mars 2002

Jeunesse - La délinquance juvénile,
Chadeville-Prigent, juge pour enfant

Cahier des charges pour la création à titre expérimental de centres éducatifs fermés,
DPJJ-DEF, 2002

Livres, revues, articles...

Villes, démocratie, solidarité: un pari d'une politique,
Commissariat général du XIème plan, Groupe «ville» présidé par François Geindre, Edition Le Moniteur et La Documentation française, 1993

Dossier Habiter,
Alinéa sciences sociales et humaines, Trapèzes éditions, n°10 juin 1999

La peur d'un village normand devant un centre éducatif fermé,
Alexandre Garcia, Article, Le Monde, 19 février 2003

Le chômage finit 2002 sur un pic,
Hervé Nathan, Article, Libération, 13 janvier 2003

Sites Web.

site de l'association REALISE:

http://www.assoc.wanadoo.fr/creal.lorraine/Assocs/54_REALISE.htm

site référençant l'ensemble des associations françaises:

<http://www.unasea.org>

sites sur le social:

<http://www.childuniversity.org>

<http://www.lesocial.fr> ...

sites du gouvernement:

<http://www.justice.gouv.fr>

<http://www.interieur.gouv.fr>

<http://www.social.gouv.fr>

<https://www.internet-mineurs.gouv.fr>

ANALYSE HISTORIQUE ET URBAINE DE PONT-À-MOUSSON

Pont-à-Mousson

Pierre Lallemant, Noel Maurice, LESCUYER 1979

Pont-à-Mousson au coeur des rues, la mémoire d'une ville

Pierre Lallemant, Sarreguemines:Pierron,1994. -309 p

Les Prémontrés Pont-à-Mousson

Pierre Lallemant, Sarreguemines:Pierron,1990. -107 p

Pont-à-Mousson, Esquisse de topographie historique et d'évaluation archéologique,

David Lavergne, Murielle Georges-Leroy, Ministère de la Culture, Direction du Patrimoine, DRAC Lorraine, Service Régional de l'Archéologie, 1996

POS de la Commune de Pont-à-Mousson,

DDE, Urbam conseil, Révision du POS le 20 juin 2000

Enquête d'utilité publique

Extension de la cité scolaire Jacques Marquette et réalisation

d'une cuisine centrale,
L'Atelier des Territoires, 2001

REFERENCES ARCHITECTURALES

Luis Barragan,
René Burri, Phaidon, Hong-kong 2000

Barragan l'espace et l'ombre, le mur et la couleur
Danièle Pauly, Birkhäuser, Allemagne 2002

Luis Barragan,
Yutaka Saito, Noriega Editores, Mexico 1994

Tadao Ando-couleurs de lumière,
Ricgard Pare, Phaidon, 1996

XS: Grandes idées, petites structures,
Phyllis Richardson, Thames & Hudson, 2002

Hétérodoxie moderne, Portugal 2003
Techniques et architecture n°466, juin-juillet 2003

Ornement,
L'architecture d'aujourd'hui n°333, mars-avril 2001

Couleur,
L'architecture d'aujourd'hui n°334, mai-juin 2001

La poétique de l'espace,
Gaston Bachelard, PUF, 1957

Wilmotte, réalisation et projet,
Monographie d'architecture, Edition Le Moniteur, Paris 1993

Architecture intérieure des villes,
Jean-Michel Wilmotte, Edition Le Moniteur, Paris 1999

Redonner sa place à l'enfant dans la ville,
Nathalie Coulaud, Article, Le Moniteur, 20 juin 2003

Dream City : Zur Zukunft der Stadträume
Stemshorn Max, Hils Claudio, Presuhn Sabine, Töpfer Klaus
Hatje Cantz, Ostfildern-Ruit 2001 Allemand

Modern park design
ARRIOLA Andreu, GEUZE Adriaan, HOYER Steen, Huet Bernard
Amsterdam:Thoth,1993.-135 p Anglais

New city spaces
Gehl Jan, Gemzoe Lars
Danish Architectural Press, Copenhagen 2001

New urban design
Broto Carles, Nippan edition S.I. 2002

Places & parvis de France
PINON Pierre, ROSE Caroline
Imprimerie Nationale, Paris 1999

